



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 16 AVRIL 1881.

Proclamations.

Canada, }
Province de } THEODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

L. O. LORANGER, } **A**TTENDU que dans et par
Proc. Gén. } un Acte du Parlement de
Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et
d'Irlande, fait et passé dans la trentième année
de Notre Règne, et intitulé : "Acte concernant
l'Union et le Gouvernement du Canada, de la Nou-
velle-Ecosse et du Nouveau Brunswick, ainsi que
les objets qui s'y rattachent," il est entr'autres
choses décrété que "le Lieutenant-Gouverneur
de Québec pourra, de temps à autre, par pro-
clamation, sous le grand sceau de la Province, devant
venir en force au jour y mentionné, établir des
townships dans les parties de la Province de
Québec, dans lesquelles il n'en a pas encore été
établi, et en fixer les tenants et aboutissants ;"
Et ATTENDU que Nous avons jugé à propos d'établir
une certaine étendue de Nos terres incultes, aise
et située dans le comté de Bonaventure, dans le
district de Gaspé, dans Notre Province de Québec,
en un township sous le nom de township de
Patapédia ;

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC SATURDAY, 16th APRIL, 1881.

Proclamations.

Canada, }
Province of } THEODORE ROBITAILLE.
Québec. }
(L. S.)

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

PROCLAMATION.

L. O. LORANGER, } **W**HEREAS, in and by an
Atty. Gen. } Act of the Parliament of
Our United Kingdom of Great Britain and Ireland,
made and passed in the thirtieth year of Our
Reign, and intitulé : "An Act for the Union of
Canada, Nova Scotia and New Brunswick, and the
Government thereof, and for the purposes con-
nected therewith," it was amongst other things
enacted that "the Lieutenant Governor of Quebec,
may, from time to time, by proclamation, under the
great seal of the Province, to take effect from a
day to be appointed therein, constitute townships
in those parts of the Province of Quebec, in which
townships are not then already constituted and
fix the metes and bounds thereof." AND WHEREAS
we have thought proper to constitute a certain
portion of Our wild lands situate and being in
the county of Bonaventure, in the district of Gaspé,
in Our Province of Quebec, into a township under
the name of the township of Patapédia ;

A CES CAUSES, sous l'autorité du susdit Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Nous avons établi, et par Notre présente Proclamation Royale, établissons en un township, sous le nom de township de Patapédia, cette étendue de Nos terres incultes, sise et située dans le dit comté de Bonaventure, dans le dit district de Gaspé, dans Notre dite Province de Québec, et délimitée et décrite comme suit, dans et par le rapport de l'Honorable Edmond James Flynn, Notre Commissaire des Terres de la Couronne, dans Notre dite Province de Québec, fait au Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province, savoir :

Toute cette certaine partie de territoire situé dans le comté de Bonaventure qui sera désormais connu et désigné sous le nom de township de Patapédia. La dite étendue ou compeau étant de forme irrégulière ; et bornée et délimitée comme suit, savoir :

Au sud par la Rivière Ristigouche, au sud-ouest par la rivière Patapédia, à l'est par le township Matapédia, et au nord les terres incultes de la couronne ; commençant à un poteau et pierre plantés sur la rive nord de la Rivière Ristigouche, désignant l'angle sud-ouest du township Matapédia, et l'angle sud-est de la dite partie ou compeau de terre ; de là le long de la ligne extérieure ouest du dit township de Matapédia, nord vingt et degrés, vingt-quatre minutes astronomiquement, huit cent quarante chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'angle nord-ouest du dit township de Matapédia ; de là nord vingt-un degrés trente-six minutes ouest astronomiquement, trente-deux chaînes quatre-vingt chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne de pierre désignant l'angle nord-est de la dite étendue ou compeau de terre ; de là sud soixante-huit degrés vingt-quatre minutes ouest astronomiquement, cinq cent trente-trois chaînes plus ou moins, jusqu'à un angle ; et de là au sud soixante-huit degrés et quarante-huit minutes ouest astronomiquement, sept cent trente-cinq chaînes, plus ou moins, jusqu'à la Rivière Patapédia, à un poteau et borne de pierre plantés sur la rive nord-est ; de là le long de la dite Rivière Patapédia, et en suivant ses sinuosités en descendant dans une direction généralement est à son confluent avec la Rivière Ristigouche ; et de là en descendant la dite Rivière Ristigouche, le long de la rive nord et en suivant ses sinuosités, dans une direction généralement est, jusqu'au point de départ. La dite étendue ou compeau de terre ainsi limité et borné comprenant quatre-mille acres de terre en superficie, plus ou moins, et la dite étendue ou compeau de terre a été de plus répartie et subdivisée d'après arpentage sur les lieux en rangs et lots de la manière suivante : les rangs réguliers ayant quatre-vingt chaînes quatre-vingt chaînons de profondeur, les lots ayant respectivement trente chaînes de largeur, et comprenant chacun cent acres de terre, plus ou moins en superficie, outre la marge coutumière de cinq par cent pour voies publiques, sauf et excepté les lots brisés et irréguliers, comme suit, savoir : en sept rangs de lots dont les rangs du premier au cinquième inclusivement tout numérotés du sud au nord, savoir : le rang lettre A, en neuf lots numérotés de l'est à l'ouest, à savoir : du lot numéro un au lot numéro neuf inclusivement ; le premier rang en dix-sept lots numérotés de l'est à l'ouest, à savoir : du lot numéro un au lot numéro dix-sept inclusivement, le deuxième rang en vingt-trois lots numérotés de l'est à l'ouest, à savoir : du numéro un au numéro vingt-trois inclusivement ; rang troisième en soixante-trois lots, savoir : du numéro un au numéro cinquante-quatre, numérotés de l'est à l'ouest et du numéro cinquante-cinq au numéro soixante-deux, numérotés du nord au sud, le quatrième rang en cinquante lots numérotés de l'est à l'ouest, savoir : du numéro un au numéro cinquante-sept inclusivement, le cinquième rang en soixante-trois lots numérotés de l'est à l'ouest, savoir : du numéro un au numéro soixante-trois

THEREFORE, under the authority of the aforesaid Act of the Parliament of Our United Kingdom of Great Britain and Ireland, we have constituted, and by this Our Royal Proclamation, we do constitute into a township, under the name of the township of Patapédia, the said portion of Our wild lands situate and being in the said county of Bonaventure, in the said district of Gaspé, in Our said Province of Quebec, and bounded and described as follows, in and for the report of the Honorable Edmund James Flynn, Our Commissioner of Crown Lands, in Our said Province of Quebec, made to the Lieutenant Governor of Our said Province, to wit :

All that certain tract or parcel of land, situate in the county of Bonaventure, to be hereafter known and designated as the township of Patapédia. The said tract or parcel of land being of irregular figure, and bounded and abutted as follows, that is to say :

On the south by the River Ristigouche, on the south west by the river Patapédia, on the east by the township of Matapédia, and on the north by waste lands of the Crown ; beginning at a post and stone boundary planted on the north bank of the river Ristigouche, marking the south west angle of the township of Matapédia, and the south east angle of the said tract or parcel of land ; thence along the west outline of the said township of Matapédia, north twenty one degrees, twenty four minutes west astronomically, eight hundred and forty chains, more or less, to the north west angle of the said township of Matapédia ; thence north twenty one degrees thirty six minutes west astronomically, thirty two chains eighty links, more or less to a post and stone boundary marking the north east angle of the said tract or parcel of land ; thence south sixty eight degrees twenty four minutes west astronomically, five hundred and thirty three chains, more or less to an angle ; and thence south sixty eight degrees and forty eight minutes west astronomically, seven hundred and thirty five chains, more or less, to the River Patapédia, at a post and stone boundary planted on its north easterly bank ; thence along the said river Patapédia, and following its sinuosities, downwards in a general eastwardly direction to its confluence with the River Ristigouche ; and thence down the said River Ristigouche along its northerly bank and following its sinuosities, in a general eastwardly direction to the place of beginning. The said tract or parcel of land thus limited and bounded containing eighty thousand acres of land, more or less, in superficies ; and the said tract or parcel of land has been further in part laid out and subdivided by actual survey in the field into ranges and lots in the manner following : the regular ranges being eighty chains eighty links in depth, and the lots being severally thirteen chains in breadth and containing each one hundred acres of land, more or less, in superficies, exclusive of the usual allowance of five per centum for highways ; save and except the broken and irregular lots, as follows, that is to say : into seven ranges of lots, whereof the ranges from the first to the fifth inclusive are numbered from south to north, to wit : range letter A, into nine lots numbered from east to west, namely : from number one to number nine inclusive ; range first, into seventeen lots, numbered from east to west, namely : from number one to number seventeen inclusive ; range second, into twenty three lots, numbered from east to west, namely : from number one to number twenty three inclusive ; range third, into sixty two lots, namely from number one to number fifty four, numbered from east to west, and from number fifty five to number sixty two numbered from north to south ; range fourth into fifty seven lots, numbered from east to west, namely : from number one to number fifty seven, inclusive ; range fifth, into sixty three lots, numbered from east to west, namely from number one to number sixty three

inclusivement; le rang Patapédia partie nord-ouest en soixante-deux lots numérotés du sud-est au nord-ouest, savoir: du numéro deux au numéro soixante-trois inclusivement; et en dernier lieu, rang Patapédia, partie sud-est en dix-sept lots numérotés du nord au sud, savoir: du numéro un au numéro dix-sept inclusivement; le reste de la dite étendue de terre n'étant pas encore subdivisé.

Tel que le tout appert au diagramme ou plan du dit territoire annexé au dit rapport et en autant que la nature et les circonstances le permettent, et en conformité des rapports d'arpentage produits et demeurés de record dans le Département des Terres de la Couronne.

Et DE PLUS conformément aux dispositions du dit Acte, déclarons et ordonnons par les présentes, que le DEUXIEME jour du mois de MAI prochain, sera le jour à compter duquel et après lequel Notre présente Proclamation viendra en force, et que la dite étendue de terre, telle que ci-dessus délimitée et décrite, et toute et chaque partie d'icelle, sera et demeurera à compter du dit DEUXIEME jour du mois de MAI prochain, un township sous le nom du township de PATAPEDIA, à toutes fins et intentions quelconques, nonobstant toute erreur dans les bornes, tout faux nom, ou toutes autres imperfections ou omissions touchant la dite étendue de terre par les présentes établie en un township sous le nom de township de PATAPEDIA comme susdit.

De tout ce que dessus tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBILAILLE, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DOUZIEME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

ET. THEOD. PAQUET,
Secrétaire.

1475

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

} THÉODORE ROBILAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-QUATRIEME jour du mois de MARS—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au vingt-quatrième jour du mois de mars.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considéra-

inclusive; Patapedia range, north west part into sixty two lots, numbered from south east to north west, namely: from number two to number sixty three inclusive; and lastly Patapedia range, south east part, into seventeen lots, numbered from north to south, namely: from number one to number seventeen inclusive; the remainder of the said tract being as yet unsubdivided.

The whole as shewn on the diagram or plan of the said extent of territory annexed to the said reports and in accordance with the reports of actual measurement in the field filed and deposited in the Department of Crown Lands for Our said Province.

AND MOREOVER, in accordance with the provisions of the said Act, We do by these presents declare and ordain that the SECOND day of the month of MAY next, shall be the day from and after which Our present Proclamation shall come into force, and that the said extent of territory bounded and described as above, and each and every portion thereof shall be and remain from the said SECOND day of the month of MAY next, a township under name of the township of PATAPEDIA, for all intents and purposes whatsoever, notwithstanding any error in the boundaries, any incorrect name or any other imperfections or omissions respecting the said extent of territory hereby constituted into a township, under the name of the township of PATAPEDIA as aforesaid.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWELFTH day of APRIL, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty one, and in the forty fourth year of Our Reign.

By command,

ET. THEOD. PAQUET,
Secretary.

1476

Canada,
Province of
Quebec.
[L. S.]

} THEODORE ROBILAILLE.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY FOURTH day of the month of MARCH, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the twenty fourth day of the month of March.

NEVERTHELESS, for certain causes and considera-

tions, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, de manière que vous n'aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de Québec, le dit VINGT-QUATRIÈME jour de MARS, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-QUATRIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
1155 Québec.

tions, We have thought fit further to prorogue the same to the TWENTY EIGHTH day of the month of APRIL next, so that neither you nor any of you, on the said TWENTY FOURTH day of MARCH, at Our City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you, and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of the month of APRIL next, at Our said city of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY FOURTH day of MARCH, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty one, and in the forty fourth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
1156 Québec.

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 avril 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par David Tancrede Trudel, écuyer, notaire, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index, de feu Louis Jean-Baptiste Guillet, en son vivant, écuyer, notaire, de Sainte-Geneviève de Batiscan, dans le dit comté, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict. chap. 33.

1441 PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érections et de délimitations de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Damien, en le comté de Missisquoi, lot 14, dans le 6e rang; la moitié est du lot 14, dans le 7e rang; le quart nord-ouest et la moitié est du lot 14, dans le cinquième rang; et la moitié nord du lot 14, dans le 4e rang, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Ignace, dans le même comté. 1479

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 16 mars 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Alfred St. Jorre, écuyer, de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Michel Honoré St. Jorre, en son vivant, notaire public, pour la pro-

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 9th April, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by David Tancrede Trudel, esquire, notary, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, county of Champlain, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index, of the late Louis Jean Baptiste Guillet, in his lifetime, esquire, notary, of Sainte Geneviève de Batiscan, in the said county, under the authority of the provisions of the act 39 Vict. ch. 33.

1442 PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secretary.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to erect and bound school municipalities, in virtue of the 5th section, 41st Vict., chap. 6.

To detach from the school municipality of Saint-Damien, in the county of Missisquoi, lot 14, in the 6th range; the east half of lot 14, in the 7th range; the north west quarter and the east half of lot 14, in the 5th range; and the north half of lot 14, in the 4th range, to be annexed to the school municipality of Saint Ignace, in the same county. 1480

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 16th March, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Alfred St. Jorre, esquire, of Saint-Arsène, county of Témiscouata, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Michel Honoré St. Jorre, in his lifetime, notary public, for the pro-

vince de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secrétaire.

981 4

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 avril 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Joseph Arthur Ecrement, écuyer, notaire, demeurant à Saint-Gabriel de Brandon, comté de Berthier, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Pierre Camille Piché, en son vivant, écuyer, notaire, de Saint-Gabriel de Brandon, dans le dit comté, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

1319 2

(Adjs. 4867, 4869, 4870, 4871, 4872.)

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Warwick.

(9e rang.)

 $\frac{1}{2}$ Nord-Est du lot No. 6. $\frac{1}{2}$ Sud-Ouest du lot No. 6.

Canton Weedon.

(9e rang.)

Lot No. 24.

Canton Stanbridge.

(3e rang.)

 $\frac{1}{2}$ Nord du $\frac{1}{2}$ Nord-Ouest du lot No. 6. $\frac{1}{2}$ Sud du $\frac{1}{2}$ Nord-Ouest du lot No. 6.

Canton Brompton.

(5e rang.)

Lot No. 2.

(8e rang.)

Lot No. 14.

Canton Magog.

(20e rang.)

La partie centre de la partie Nord du lot No. 1.

Canton Ponsonby.

(1er rang.)

Lots Nos. 35 et 36.

Canton Stratford.

(5e rang S. O.)

Lots Nos. 6 et 7.

Lot No. 8.

(6e rang S. O.)

Lot No. 1.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 8 avril 1881.

1435 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e Règle.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changeraient du chef-lieu d'un comté ou le

vince of Quebec, under the authority of the disposition of the act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secretary.

982

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 5th April, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Joseph Arthur Ecrement, esquire, notary, residing in Saint Gabriel de Brandon, county of Berthier, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Pierre Camille Piché, in his lifetime, esquire, notary, of Saint Gabriel de Brandon, in the said county, under the authority of the provisions of the act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

1320

(Adjs. 4867, 4869, 4870, 4871, 4872.)

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Township Warwick.

(9th range.)

North East $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.South West $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.

Township Weedon.

(9th range.)

Lot No. 24.

Township Stanbridge.

(3rd range.)

North $\frac{1}{2}$ of North West $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.South $\frac{1}{2}$ of North West $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.

Township Brompton.

(5th range.)

Lot No. 2.

(8th range.)

Lot No. 14.

Township Magog.

(20th range.)

Centre part of North part of lot No. 1.

Township Ponsonby.

(1st range.)

Lots Nos. 35 and 36.

Township Stratford.

(5th range S. W.)

Lots Nos. 6 and 7.

Lot No. 8.

(6th range S. W.)

Lot No. 1.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissioner.

Department of Crown Lands,

Québec, 8th April, 1881.

1436

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any town-

transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le réarpentage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

721

L. DELORME,
Greffier A. L.

Demandes au Parlement.

AVIS.

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera faite au Parlement de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation la "Silver Plume Mining Company," pour opérations minières.

OUIMET & OUIMET,
Procureurs.
1443

Montréal, 28 mars 1881.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet d'incorporer les "Arpenteurs de la Province de Québec."

CHS. BAILLAIRGÉ,
Président.
CHS. ED. GAUVIN,
Secrétaire.
1459

Québec, 13 avril 1881.

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour ratifier les règlements de la ville de Saint-Henri et le village de Sainte-Cunégonde, accordant une aide à la "Merchants Manufacturing Company."

Montréal, 14 avril 1881.

1455

ship, line or concession or otherwise for granting to any individual or undividuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

722

L. DELORME,
Clerk L. A.

Applications to Parliament.

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act incorporating the "Silver Plume Mining Company," for mining purposes.

OUIMET & OUIMET,
Solicitors.
1444

Montreal, 28th March, 1881.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the "Land Surveyors for the Province of Quebec."

CHS. BAILLAIRGÉ,
President.
CHS. ED. GAUVIN,
Secretary.
1460

Quebec, 13th April, 1881.

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to ratify the by-laws of the town of Saint Henri and the village of Sainte Cunegonde, granting aid to the Merchants Manufacturing Company.

Montreal, 14th April, 1881.

1456

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour autoriser les administrateurs des biens délaissés par feu messire Louis Marie Lefebvre, à employer à l'établissement et au soutien d'une maison d'éducation, dans la paroisse de Sainte-Geneviève, les revenus de ces biens qui ne sont pas requis pour le maintien de l'hôpital établi dans la dite paroisse. 1453

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour faciliter le prélèvement par répartition de la somme destinée au paiement de la dette déjà contractée pour la construction de l'église de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et de la somme nécessaire pour certains travaux à l'intérieur de cette église, le tout suivant les résolutions adoptées à une assemblée des habitants francs-tenanciers de la dite paroisse, le vingt-sept de février dernier. 1451

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour déclarer obligatoires les actes ci-après mentionnés, savoir : 1. Le règlement passé par les commissaires d'école pour la municipalité de la paroisse de Saint-Lin, dans le comté de L'Assomption, le 28 décembre 1878, dans le but de prélever une somme de trois mille piastres pour bâtir une école modèle ou académie pour les filles, dans l'arrondissement No. 2, de la dite paroisse ; 2. Les arrangements faits par acte passé le 1er d'avril 1879, devant le notaire Blouin, entre la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, d'une part, et les dits commissaires d'école d'autre part, pour bâtir la dite école ; 3. Le rôle de cotisation spéciale homologué par les dits commissaires d'école, le 30 août 1879, pour prélever la somme fixée par le dit règlement, et pour régler toutes difficultés concernant l'établissement de la dite école. 1449

AVIS

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte incorporant "The Montreal and Sorel Railway." Montréal, 8 avril 1881. 1509

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que la Corporation du village de la Côte Saint-Antoine s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender l'acte 42-43 Vict., chap. 43, Québec, et pour obtenir plus de pouvoirs concernant les emprunts d'argent, l'établissement et l'entretien d'un aqueduc, et pour d'autres fins.

JOHN DUNLOP,
Secrétaire-Trésorier,
Solliciteur des Requérants.

Côte Saint-Antoine, 7 avril 1881. 1507

AVIS PUBLIC

Est donné par le présent qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "Compagnie du Téléphone de Québec et Lévis."

BELLEAU & STAFFORD,
Procureurs des Requérants.

Québec, 12 avril 1881. 1521

Avis public est par le présent donné que l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, s'adressera à la Législature de la dite Province, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendement sa présente charte d'incorporation dont le titre légal est la "Quebec Pharmacy Act of 1875."

N. MERCER,
Régistrare de la dite Association.
Montréal, 30 mars 1881. 1299 2

A bill will be presented to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, to authorize the administrators of the estate of the late Revd. Louis Marie Lefebvre, to devote to the establishment and maintenance of an educational institution, in the parish of Sainte-Geneviève, that portion of the revenues of said estate which are not requisite for the maintenance of the hospital established in said parish. 1454

A bill will be presented to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to facilitate the levying by assessment of the sum destined to the payment of the debt already incurred for the building of the church of the parish *Saint Jean Baptiste de Montréal*, and also of the sum necessary for certain works to be made in the interior of said church, the whole according to the resolutions passed at a meeting of the *habitants-francs-tenanciers* of the said parish, on the 27th of last February. 1452

A bill will be presented to the Legislature of Quebec, at its next session, to declare binding the acts hereinafter mentioned, viz : 1st The by-law passed by the school commissioners for the municipality of the parish of Saint Lin, in the county of L'Assomption, on the 28th of December, 1878, for the purpose of levying a sum of three thousand dollars for building a model school or academy for young ladies, in the school district No. 2, in the said parish ; 2nd The agreement entered into by a deed passed on the 1st of April, 1879, before Blouin, notary, between the "*Communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie*," on the first part, and the said school commissioners on the second part ; 3rd The special assessment roll homologated by said commissioners, on the 30th of August, 1879, for levying the sum determined by said by-law, and to settle all difficulties concerning the establishment of said school. 1450

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session for an act to incorporate "The Montreal and Sorel Railway." Montreal, 8th April, 1881. 1510

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that the Corporation of the village of Côte Saint Antoine will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for an act to amend act 42-43 Vict., cap. 43, Quebec, and for further powers respecting the borrowing of money, establishment and maintenance of water works and for other purposes.

JOHN DUNLOP,
Secretary Treasurer,
Solicitor for Applicant.

Côte Saint Antoine, 7th April, 1881. 1508

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act incorporating the "Quebec and Lévis Telephone Company."

BELLEAU & STAFFORD,
Attorneys for Applicants.

Quebec, 12th April, 1881. 1522

Public notice is hereby given that the Pharmaceutical Association of the province of Quebec, will apply to the Legislature of the said Province, at its next session, for an act to amend its present charter of incorporation, officially cited as the "Quebec Pharmacy Act of 1875."

N. MERCER,
Registrar of the said Association.
Montreal, 30th March, 1881. 1300

CORPORATION DE QUEBEC.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Hôtel-de-Ville, Québec, 5 avril 1881.

Avis public est par le présent donné que la Corporation de Québec demandera, durant la prochaine session de la Législature Provinciale de Québec, des amendements à sa charte, entre autres, le pouvoir d'augmenter le revenu de la cité et de l'aqueduc, et de cotiser la propriété foncière d'après sa valeur réelle ou son revenu annuel, d'accorder aux propriétaires de biens-fonds, une plus large part dans la représentation au conseil-de-ville que les autres contribuables. D'émaner des débetures pour racheter la dette de la cité.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

1375 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour un acte incorporant une compagnie sous le nom de "La Compagnie de transport de Montréal," avec pouvoir d'acheter, louer et exploiter des chemins de fer ou des bateaux à vapeur, de construire des élévateurs et les exploiter, et en général de transporter par voitures ou autrement du fret et des passagers dans la province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON.

Avocats et procureurs.

Montréal, 6 avril 1881.

1371 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant le "Club de Réforme" de Montréal.

C. BEAUSOLEIL,

Solliciteur.

Montréal, 6 avril 1881.

1379 2

AVIS.

Avis est par le présent donné que la "Montreal Warehousing Company" s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour se faire autoriser à augmenter le capital souscrit de la compagnie par l'émission de parts préférentielles, jusqu'à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres et pour autres objects.

LUNN & CRAMP,

Procureurs des pétitionnaires.

Montréal, 6 avril 1881.

1377 2

AVIS.

Avis est par le présent donné que la Missisquoi and Black Rivers Valley Railway Company s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un amendement à son acte d'incorporation afin de prolonger le temps fixé pour compléter son chemin de fer, et pour d'autres fins.

GEORGE WILLIAMSON,

Sec. Trés. de la M. & B. R. Valley Ry. Co.
Richmond, P. Q., 24 mars 1881.

1301 2

Demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie des Abattoirs de Montréal, pour la passation d'un bill ratifiant les lettres-patentes qui lui ont été octroyées par le lieutenant-gouverneur en conseil, et pour donner pouvoir à la dite compagnie de faire l'abattage des animaux, faire fondre et manufacturer le suif, tirer partie des retailles des têtes, des pattes, des tripes et du sang, et en général faire toutes autres choses qui se font généralement dans les abattoirs publics.

BEIQUE & McGOWN,

Solliciteurs de la dite compagnie.

Montréal, 5 avril 1881.

1331 2

CORPORATION OF QUEBEC.

CITY CLERK'S OFFICE.

City Hall, Quebec, 5th April, 1881.

Public notice is hereby given that the Corporation of Quebec will, during the ensuing session of the Provincial Parliament of Quebec, ask for amendments to its Charter, among others, for power to increase the revenue of the City and of the Water-Works, and to assess immovable property according to its real value or annual income. To allow proprietors of real estate a larger share in the representation in the City Council than other rate-payers. To issue debentures to redeem the debt of the City.

L. A. CANNON,

City Clerk.

1376

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session for an act of incorporation of "The Montreal Transfer Company," with power to buy, lease and manage railways, steamboats, construct elevators and manage and work the same and generally to carry and transport by vehicles or otherwise freight and passengers within the province of Quebec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

Attorneys and solicitors.

Montreal, 6th April, 1881.

1372

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for a bill incorporating the "Reform Club" of Montreal.

C. BEAUSOLEIL,

Solicitor.

Montreal, 6th April, 1881.

1380

NOTICE.

Notice is hereby given that the Montreal Warehousing Company will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for power to increase the capital stock of the company by the issue of preferential shares to an amount not exceeding five hundred thousand dollars and for other purposes.

LUNN & CRAMP,

Solicitors for applicant.

Montreal, 6th April, 1881.

1378

NOTICE.

Public notice is hereby given that the Missisquoi and Black Rivers Valley Railway Company will make application to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to amend its act of incorporation extending the time within which to complete its railway, and for other purposes.

GEORGE WILLIAMSON,

Sec. Treas. of the M. & B. R. Valley Ry. Co.
Richmond, P. Q., 24th March, 1881.

1302

Application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Montreal Abattoir Company, for the passing of an act ratifying the letters patent which have been granted to it by the lieutenant-governor in council, and to empower the said company to slaughter animals, and to render, melt and utilize the tallow, offal, heads, feet, trips and blood, and generally to do all other operations pertaining to or usually done in public abattoirs.

BEIQUE & McGOWN,

Solliciteurs of the said company.

Montreal, 5th April, 1881.

1332

AVIS

Est, par les présentes, donné que la corporation de la ville de Saint-Jean, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, aux fins d'obtenir un acte pour amender la charte d'incorporation de la dite ville (43-44 Victoria, chapitre 62), pour donner à la dite ville de plus amples pouvoirs, et notamment le pouvoir d'imposer sur les biens meubles et immeubles imposables, en la dite ville, une taxe pouvant s'élever jusqu'à trois quarts de centin dans la piastre, et sur les locataires payant loyer dans la dite ville, une taxe pouvant s'élever cinq centins dans la piastre sur le montant annuel du loyer, pour obtenir que la section 85 du dit acte soit amendée de manière à donner au dit Conseil de Ville seul, le pouvoir de remplacer le maire, ou aucun des conseillers, quand il y aura lieu à élection avant l'expiration du temps pour lequel ce maire ou ce conseiller auront été élus, que la section 355 du statut provincial, 40 Victoria, chapitre 29, soit abrogée, que de plus amples pouvoirs soient conférés au Conseil de Ville de Saint-Jean, et pour d'autres fins.

Z. R. HAMEL,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Jean, P. Q., 27 mars 1881. 1329 2

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie à fonds social sous le nom de "Montreal Fibre Company," avec pouvoir de faire, acheter et vendre des substances de fibre végétales, et de faire, manufacturer ou acheter et vendre des articles et matériaux manufacturés, faits avec ou composés en tout ou en partie de tels substances ou matériaux.

D. GIROUARD,
Solliciteur des Requérants.

Montréal, 25 mars 1881. 1167 3

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant le "Club Saint-Denis" de la cité de Montréal.

C. BEAUSOLEIL,
Procureur.

Montréal, 30 mars 1881. 1255 3

AVIS.

La "Compagnie Manufacturière et Agricole de la Rivière du Loup" demandera à la Législature Provinciale un acte d'incorporation lui permettant de construire un chemin de fer d'un point quelconque sur la ligne du chemin de fer du gouvernement ou du fleuve Saint-Laurent, entre Louiseville et Maskinongé, à un point indéterminé sur la rivière Matawin, dans le comté de Saint-Maurice ou de Maskinongé.

Louiseville, 26 mars 1881. 1257 3

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour obtenir un acte pour amender les actes incorporant la dite compagnie de manière à lui donner les pouvoirs nécessaires en conséquence de son achat de la ligne de chemin de fer de Lévis et Kennébec, et aussi pour pourvoir à une nouvelle émission conjointe de parts et de bons pour toute la longueur des dites lignes unies, et pour autoriser telle prolongation et tel changement de la ligne, suivant qu'il sera jugé plus convenable pour parvenir aux quais, à Lévis, et pour une extension de temps pour compléter la dite ligne de Lévis et Kennébec, jusqu'à la ligne de la frontière et autres objets.

ROBERT N. HALL,
Procureur des pétitionnaires.

Sherbrooke, 28 mars 1881 1277 3

NOTICE

Is hereby given that the corporation of the town of Saint Johns will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the purpose of obtaining an act to amend the charter of incorporation of the said town, (43-44 Vict., chap. 62); in order to obtain more extensive powers, and, especially, that of levying on movable and immovable property, subject to taxation in the said town of Saint Johns, a tax not exceeding three quarters of a cent in the dollar, and, on tenants paying rent in the said town, a tax not exceeding five cents in the dollar on the annual amount of such rent; to obtain the amendment of the 85th section of the said act, in such manner that the said Town Council shall have alone the power to replace the mayor or any of the councillors when an election shall be necessary before the expiration of the time for which such mayor or councillor was elected; that the section 355 of the provincial statute 40 Vict., chap. 29, be abrogated; also that more ample provisions be conferred on the council of the town of Saint Johns, and for other purposes.

Z. R. HAMEL,
Secretary Treasurer.

Saint Johns, P. Q., 27th March, 1881. 1330

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of Quebec, at its first session, for an act to incorporate a joint stock company under the name of "Montreal Fibre Company," with power to make, purchase and sell vegetable fibrous substances, and to make, manufacture or purchase and sell articles and materials manufactured from or composed wholly or in part of such substances or materials.

D. GIROUARD,
Solicitor for applicants.

Montreal, 25th March, 1881. 1168

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the passing of a bill of incorporation of the "Club Saint Denis" of the city of Montreal.

C. BEAUSOLEIL,
Solicitor.

Montreal, 30th March, 1881. 1256

NOTICE.

The "Compagnie Manufacturière et Agricole de la Rivière du Loup" will apply to the Provincial Legislature for an act of incorporation empowering them to build a railroad from any point on the line of the government railway or the river Saint Lawrence, between Louiseville and Maskinongé, to an undetermined point on the Matawin river, in the county of Maskinongé or Saint Maurice.

Louiseville, 26th March, 1881. 1258

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Legislature by the Quebec Central Railway Company, for an act to amend the acts incorporating the said company, so as to give such additional powers as have become necessary in consequence of its having purchased the Levis and Kennebec railway, and also to make provision for a new joint issue of stock and bonds over the whole length of the said united railway, and to authorise such an extension and change in the line as may be found most suitable for making connection with the wharves at Levis, and to extend the time for the completion of the said Levis and Kennebec railway to the Maine frontier, and for other purposes.

ROBERT N. HALL,
Attorney for applicants.

Sherbrooke, March 28th, 1881. 1278

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour incorporer "The Mountain Park Railway and Elevator Company," avec pouvoir de construire des élévateurs et chemins de fer ou chemins à lisses, soit comme chemin à la surface ou élevés, de différents endroits en la cité de Montréal jusqu'au Parc sur la Montagne, et pour faire passer le dit chemin de fer ou chemins à lisses à travers les cimetières protestant et catholique.

DAVIDSON & CROSS,
Soliciteurs des requérants.
Montréal, 16 mars 1881. 1023 5

AVIS

Est donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill autorisant l'échange d'une substitution créée par un acte de donation de Duke Roberts à Edward L. Roberts *et al*, passé devant Mtre. T. Brassard, N. P., le 23 mars 1878, sur partie des lots Nos. 2 et 3, dans le 2me rang de Shefford, à d'autres terrains de même valeur.

Et autorisant l'échange d'une substitution créée en vertu d'un acte de donation de Duke Roberts à Silas S. Roberts *et al*, passé devant Mtre T. Brassard, N. P., le 19 avril 1879, sur partie du lot No. 5, dans le 2me rang, et parties des lots Nos. 4 et 5, dans le premier rang de Shefford, à d'autres terrains de même valeur.

Ou autorisant la vente des dits lots de terre, nonobstant les dites substitutions.

(Signé), DUKE ROBERTS,
Per JOS. H. LEFEBVRE, N. P.

Waterloo, Q., 8 mars 1881. 959 5

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte amendant les divers actes pour l'incorporation de la cité de Montréal, et particulièrement pour autoriser la dite corporation à faire de nouveaux rôles de cotisation pour l'élargissement des rues Sherbrooke et Saint-Lambert, et pour le prolongement de la rue Sherbrooke [Est], aux lieux et place de ceux déjà faits et qui ont été perdus ou sont devenus sans effet, et pour d'autres fins.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la cité.
Hôtel de Ville, Montréal, 4 mars 1881. 951 5

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour incorporer une compagnie à être appelée "La Compagnie de Distillerie" de Montréal, dans le but de faire les affaires de distillerie, avec pouvoir d'acquérir et posséder l'immeuble nécessaire pour ce but.

D. GIROUARD,
Soliciteur des requérants.
Montréal, 14 mars 1881. 969 5

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet d'incorporer la "Compagnie Canadienne du Téléphone de la cité de Montréal."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs.
Montréal, 16 mars 1881. 987 5

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Montreal Amateur Athletic Association."

R. D. McGIBBON,
Procureur des pétitionnaires.
Montréal, 7 avril 1881. 1417 2

Application will be made at the next meeting of the Legislature of the Province of Quebec, to incorporate the "Mountain Park Railway and Elevator Company," with power to build elevators and railways or tramways (either upon the surface of the ground or as elevator roads), from points in the city of Montreal, up to and upon the Mountain Park, and to extend said rail or tramways through the Protestant and Catholic Cemeteries.

DAVIDSON & CROSS,
Solicitors for applicants.
Montreal, 16th March, 1881. 1024

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made at the next session, of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of a Bill to authorize the exchange of a substitution created in and by a deed of donation from Duke Roberts to Edward L. Roberts, dated and passed before T. Brassard, N. P., the 23rd March, 1878, upon parts of lots Nos. 2 and 3, in the 2nd range of Shefford, to other lands of equal value.

And to authorize the exchange of a substitution created in and by a deed of donation from Duke Roberts to Silas S. Roberts *et al*, dated and passed before T. Brassard, N. P., the 19th April, 1879, upon part of lot No. 5, in the 2nd range, and parts of lots Nos. 4 and 5, in the 1st range of Shefford, to other lands of equal value.

Or to authorize the sale of the said several tracts of land, notwithstanding the said substitutions.

(Signed), DUKE ROBERTS.
Per JOS. H. LEFEBVRE,
N. P. 960

Waterloo, Q., 8th March, 1881.

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Montreal will apply to the Quebec Legislature at its next session, for an act to amend the several acts for the incorporation of the city of Montreal, and especially to authorize the said corporation to make new rolls of assessment, for the widening of Sherbrooke and Saint Lambert streets and the extension of Sherbrooke street (East), in place of those formerly made and which have either been lost or become inoperative, and for other purposes.

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.
City Hall, Montreal, 4th March, 1881. 952

Notice is given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for the incorporation of a company to be called "The Montreal Distilling Company," for the purpose of carrying on the business of distilling, with power to acquire and hold the necessary real estate for that purpose.

D. GIROUARD,
Solicitor for applicants.
Montreal, 14th March, 1881. 970

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the "City of Montreal Canadian Telephone Company."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors.
Montreal, 16th March, 1881. 988

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Montreal Amateur Athletic Association."

R. D. McGIBBON,
Solicitor for applicants.
Montreal, 7th April, 1881. 1418

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par les syndics de la paroisse de Saint-Gabriel de Stratford, pour obtenir le pouvoir de modifier leur acte de répartition d'église et dépendances ou pour faire une nouvelle répartition.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, N. P.,
Pour les requérants.
Sherbrooke, 10 mars 1881. 1005 5

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant l'asile pour pourvoir aux soins et maintien des aliénés appartenant aux dénominations protestantes de cette province.

L. H. DAVIDSON,
Solliciteur des Réquérants.
Montréal, 16 mars 1881. 1009 5

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "L'Union Sucrière Franco-Canadienne," dont le but sera de manufacturer du sucre de betteraves, et d'établir des usines ou commandites d'usines dans cette province, et notamment à Berthier, avec tous les pouvoirs nécessaires dans ce but.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
1025 5 Procureurs des Requérants.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill afin d'autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la dite province à admettre W. R. Prime, M. T. Prime, T. O. Whitchee et W. M. Keyes, à la pratique de la médecine après examen.

Québec, 1er avril 1881. 1293 3

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet de cadastrer le lot No. official 18, du quartier Saint-Laurent, cité de Montréal.

L. W. SICOTTE,
1289 3 Pour les requérants.

Avis est par le présent donné que *The Montreal Island Railway Company* s'adressera à la Législature de cette province, à sa prochaine session, pour obtenir le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer à Saint-Eustache, d'un côté, et à L'Assomption, de l'autre.

Montréal, 7 avril 1881. 1423 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte confirmant le droit de propriété de Jean Olivier Chèvrefils, bourgeois, de la paroisse de Sainte-Anne de Bellevue, aux lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Anne de Bellevue ou Sainte-Anne du Bout de l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier, sous les numéros officiels (104) cent quatre, (105) cent cinq et (110) cent dix.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Avocats et procureurs du Requérant.
Montréal, 6 avril 1881. 1413 2

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to enable the trustees of the parish of Saint Gabriel de Stratford, to modify their act of assessment for their church and dependencies or to make a new act of assessment.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, N. P.,
For the petitioners.
Sherbrooke, 10th March, 1881. 1006

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate an asylum for the care and maintenance of the insane belonging to protestant denominations of this province.

L. H. DAVIDSON,
Solicitor for Applicants.
Montreal, 16th March, 1881. 1010

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for the passing of an act incorporating "L'Union Sucrière Franco-Canadienne," whose object will be to manufacture beet sugar and to establish manufactories or joint stock manufacturing companies in this province, and particularly at Berthier, with all the powers necessary for such purpose.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
1026 Solicitors for petitioners.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for the passage of a bill to authorize the college of physicians and surgeons of the said province to admit W. R. Prime, M. F. Prime, T. O. Whitchee and W. M. Keyes, to the practice of medicine after examination.

Quebec, 1st April, 1881. 1294

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to prepare a plan and a book of reference of the subdivision of the official No. 18, of the Saint Lawrence ward, city of Montreal.

L. W. SICOTTE,
1290 For the petitioners.

Notice is given that the Montreal Island Railway Company will apply, at the next session of the Legislature of this province, for power to extend its railway to Saint Eustache on one side, and L'Assomption on the other.

Montreal, 7th April, 1881. 1426

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of an act confirming the rights of ownership of Jean Olivier Chèvrefils, of the parish of Sainte Anne de Bellevue, gentleman, in the lots of land known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish of Sainte Anne de Bellevue or Sainte Anne du Bout de l'Isle, in the county of Jacques Cartier, under the official numbers (104) one hundred and four, (105) one hundred and five and (110) one hundred and ten.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Attorneys and solicitors for Petitioner.
Montreal, 6th April, 1881. 1414

Avis public est par le présent donné que la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Sorel, s'adressera à la Législature de Québec, pendant sa prochaine session, pour obtenir un amendement à son acte d'incorporation lui permettant de changer le tracé de son chemin dans son parcours à travers les comtés de Saint-Jean, Iberville, Chambly, Rouville, Verchères, Saint-Hyacinthe et Richelieu.

E. R. SMITH,
Secrétaire.
1423 2

Saint-Jean, 1er avril 1881.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, durant sa prochaine session, afin d'obtenir la passation d'un acte intitulé : Acte pour incorporer "La compagnie du chemin à lisses élevé de la Côte La Montagne, Québec," pour le transport des piétons et des voitures, et autres fins.

R. PAMPHILE VALLÉE,
Solliciteur pour les requérants.
Québec, 7 avril 1881. 1431 2

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte autorisant la majorité des actionnaires de la Société de Construction "La Nationale," de Sherbrooke, présents en assemblée spéciale, de liquider les affaires de la dite société, et pour d'autres fins.

(Par ordre,) C. GELINAS,
Secrétaire-trésorier de la dite société.
Sherbrooke, 5 avril 1881. 1395 2

Avis Divers.

Avis est par le présent donné que la société qui, durant quelque temps passé, a fait des affaires sous le nom de Robert Henry Klock, du village d'Aylmer, dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, écuyer, et James Klock, du canton de Eardley, dans le dit comté d'Ottawa, écuyer, sous la raison de R. H. J. Klock, au dit village d'Aylmer, pour le commerce de bois, marchands, a été dissoute de consentement mutuelle, le vingt-neuvième jour de novembre dernier.

Témoin, notre signature, ce premier jour de février A. D. 1881.

Témoin, ROBERT H. KLOCK.
W. R. KENNY. JAMES KLOCK. 1437

Avis est par le présent donné qu'une assemblée générale des actionnaires de la compagnie de chemin de fer Lévis et Kennebec, aura lieu à la Merchants Exchange, en la cité de Québec, samedi, le septième jour de mai prochain, à dix heures a. m., dans le but de prendre les mesures devenues nécessaires par suite de la vente du chemin de fer Lévis et Kennebec et ses appartenances par le shérif, le vingt-deuxième jour de mars dernier.

Par ordre, LAWRENCE LYNCH,
Secrétaire.
Québec, 7 avril 1881. 1447

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
Dame Emma Sipiot, Demanderesse ;
vs.

Alfred Truteau, Défendeur.
Une action en séparation de corps a été instituée contre le Défendeur en cette cause, ce jour.
P. M. DURAND,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 13 avril 1881. 1517

Public notice is hereby given that the Saint Johns and Sorel railway Company will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, to obtain an amendment to their Act of incorporation permitting them to change the line of their road passing through the counties of Saint Johns, Iberville, Chambly, Rouville, Verchères, Saint Hyacinthe and Richelieu.

E. R. SMITH,
Secretary.
1424

Saint Johns, 1st April, 1881.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act intituled : Act to incorporate the "Mountain Hill Elevator Railway Company, Quebec," for the conveyance of passenger and vehicles, and for other purposes.

R. PAMPHILE VALLÉE,
Solicitor for petitioners.
Quebec, 7th April, 1881. 1432

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the passage of an act to authorize the majority of the shareholders of La Société de Construction "La Nationale," of Sherbrooke, present at a special meeting, to liquidate the business of the said society, and for other purposes.

(By order,) C. GELINAS,
Secretary treasurer of the said society.
Sherbrooke, 5th April, 1881. 1396

Miscellaneous Notices.

Notice is hereby given that the partnership which has for some time past, been carried on by Robert Henry Klock, of the village of Aylmer, in the county of Ottawa, in the province of Quebec, esquire, and James Klock, of the township of Eardley, in the said county of Ottawa, esquire, under the firm of R. H. J. Klock, at the said village of Aylmer, in the trade or business of lumber merchants, was dissolved by mutual consent, on the twenty ninth day of November last past.

As witness our hands this first day of February A. D. 1881.

Witness, ROBERT H. KLOCK,
W. R. KENNY. JAMES KLOCK. 1438

Public notice is hereby given that a special general meeting of the shareholders of the Levis and Kennebec railway company, will be held at Merchant's Exchange, in the city of Quebec, on Saturday, the seventh day of May next, at ten o'clock a. m., for the purpose of taking such steps as have become necessary by reason of the sale of the Levis and Kennebec railway and its appurtenances by the shérif, on the twenty second day of March last.

By order, LAWRENCE LYNCH,
Secretary.
Quebec, 7th April, 1881. 1448

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.
Dame Emma Sipiot, Plaintiff ;
vs.

Alfred Truteau, Defendant.
An action from bed and board has been instituted against the Defendant in this case to day.
P. M. DURAND,
Attorney of the Plaintiff.
Montreal, 13th April, 1881. 1518

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Marie Suzanne Louise Parent, des cité et
district de Montréal, épouse de Benjamin Dela-
haye, bijoutier, de Montréal susdit, dûment
autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Benjamin Delahaye, bijoutier, du même lieu,
Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause le premier jour d'avril courant.

Z. RENAUD,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 1er avril 1881. 1297 2

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Flavie Gougeon, de la cité et du district de
Montréal, épouse de Benjamin Ethier, naviga-
teur, du même lieu, dûment autorisée à ester
en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Benjamin Ethier, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été prise
en cette cause.

ROY & BOUTILLIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 7 avril 1881. 1391 2

Canada,
Province de Québec, }
District de Joliette. } *Cour Supérieure.*
Dame Mélina Tellier dite Lafortune, de la paroisse
de Saint-Lin, dans le district de Joliette, épouse
de Fabien Jeannotte dit Lachapelle, hôtelier,
du même lieu, dûment autorisée à ester en
justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Fabien Jeannotte dit Lachapelle,
Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause, ce jour.

CHS. LABELLE,
Avocat de la Demanderesse.
Joliette, 29 mars 1881. 1327 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Émeralisie Fernet, de Berthier, dans le
district de Richelieu, épouse de Paul Bayeur, com-
merçant, du même lieu, a instituée une action en
séparation de biens d'avec son dit époux.

DESJARDINS & LAFONTAINE,
Avocats de la Demanderesse.
Sorel, 29 mars 1881. 1261 3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 881.
Dame Anne Lorge, épouse de François-Xavier
Déom, confiseur, de la cité et du district de Mont-
réal, donne avis qu'elle a par la présente demande,
instituée une action en séparation de corps contre
son dit époux.

J. ALPHONSE OUMET,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 22 mars 1881. 1101 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 764.
Dame Helen Reed Craib, des cité et district de
Montréal, épouse de William O. McRobie, du
même lieu, agent, dûment autorisée à ester en
justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit William O. McRobie, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour
instituée en cette cause.

JAMES M. GLASS,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 15 mars 1881. 985 5

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Marie Suzanne Louise Parent, of the city
and district of Montreal, wife of Benjamin
Delahaye, jeweller, of Montreal aforesaid, duly
authorized to appear in judicial proceedings,
Plaintiff ;

vs.

Benjamin Delahaye, jeweller, of the same place,
Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause on the first day of April
instant.

Z. RENAUD,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 1st April, 1881. 1289

District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Flavie Gougeon, of the city and district of
Montreal, wife of Benjamin Ethier, mariner, of
the same place, duly authorized to appear in
judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

The said Benjamin Ethier, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause.

ROY & BOUTILLIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 7th April, 1881. 1392

Canada,
Province of Quebec, }
District of Joliette. } *Superior Court.*
Melina Tellier dite Lafortune, of the parish of
Saint Lin, in the district of Joliette, wife of
Fabien Jeannotte dit Lachapelle, hotel keeper,
of the same place, duly authorized to ester en
justice, Plaintiff ;

vs.

The said Fabien Jeannotte dit Lachapelle,
Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause, this day.

CHS. LABELLE,
Attorney for Plaintiff.
Joliette, 29th March, 1881. 1328

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Émeralisie Fernet, of Berthier, in the dis-
trict of Richelieu, wife of Paul Bayeur, of the same
place, trader, has instituted an action for separa-
tion as to property against her husband.

DESJARDINS & LAFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.
Sorel, 29th March, 1881. 1262

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 881.
Dame Anne Lorge, wife of François Xavier
Déom, of the city and district of Montreal, con-
fectionner, hereby gives notice that by her present
demand, she has instituted an action en séparation
de corps against her said husband.

J. ALPHONSE OUMET,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 22nd March, 1881. 1102

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 764.
Dame Helen Reed Craib, of the city and district
of Montreal, wife of William O. McRobie, of the
same place, agent, duly authorized to ester en
justice, Plaintiff ;

vs.

The said William O. McRobie, Defendant.
An action for a separation of property was
herein instituted on this day.

JAMES M. GLASS,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 15th March, 1881. 986

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } N. 1688.
Marie Zephida Thérèse Maheux, de la cité de
Québec, épouse de Léandre Beaucher dit
Morency, du même lieu, menuisier, et dûment
autorisée à ester en justice, Demanderesse ;
vs.
Le dit Léandre Beaucher dit Morency,
Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée ce jour en cette cause.
MILLER & GRONDIN,
Procureurs de la Demanderesse.
Québec, 29 mars 1881. 1193 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dame Delphine Bourgeois, Demanderesse ;
vs.
Francis Busseau, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée contre le défendeur en cette cause ce jour.

F. L. SARRASIN,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 12 mars 1881. 1061 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 886.
Dame Christina Chalenor Dansken, épouse de
Philip S. Ross, de Montréal, dûment autorisée
à ester en justice, Demanderesse ;
vs.

Le dit Philip Simpson Ross, de Montréal susdit,
comptable, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour
instituée en cette cause.

CHURCH, CHAPLEAU,
HALL & ATWATER,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 22 mars 1881. 1097 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 813.
Dame Annie Elizabeth Greenshields, des cité et
district de Montréal, épouse de William Neill,
du même lieu, dûment autorisée à ester en jus-
tice, vs.

William Neill, des dits cité et district de Montréal,
écuyer, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été, ce
jour, instituée en cette cause, devant la cour
supérieure de ce district.

ARCHIBALD & McCORMICK,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 17 mars 1881. 1043 5

Avis est par le présent donné que T. James
Claxton, marchand ; John S. McLachlan, mar-
chand ; Richard Thomas, comptable ; John Cridi-
ford, agent ; et Robert W. McLachlan, marchand,
tous des cité et district de Montréal, s'adresseront
au Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir
des lettres-patentes, les constituant et toutes
autres personnes qui pourront devenir action-
naires de la compagnie proposée, à être créée en
corps incorporé sous le nom de "The Canada
Manufacturing Company," dans le but de faire et
vendre des confiseries, des fruits, des pâtisseries
et autres articles semblables.

La principale place d'affaires de la compagnie
sera en la dite cité de Montréal, et ses opérations
seront poursuivies en la cité de Montréal et ses
environs.

Le montant du fonds social de la dite compa-
gnie sera de huit mille piastres, divisé en huit
cents actions, de cent piastres chacune.

Les dits T. James Claxton, John S. McLachlan,
Richard Thomas, John Cridiford et Robert W.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 1688.
Mary Zephida Thérèse Maheux, of the city of
Quebec, wife of Leandre Beaucher dit Morency,
of the same place, joiner, and duly authorized to
ester en justice, Plaintiff ;
vs.
The said Leandre Beaucher dit Morency,
Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted this day in this cause.
MILLER & GRONDIN,
Attorneys for Plaintiff.
Quebec, 29th March, 1881. 1194

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
Dame Delphine Bourgeois, Plaintiff ;
vs.
Francis Busseau, Defendant.
An action in separation as to property has been
instituted against the defendant in this case, to
day.

F. L. SARRASIN,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 12th March, 1881. 1062

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 886.
Dame Christina Chalenor Dansken, wife duly
authorised to ester en justice of Philip S. Ross,
of Montreal, Plaintiff ;
vs.

The said Philip Simpson Ross, of Montreal afore-
said, accountant, Defendant.
An action en séparation de biens has this day
been instituted in this cause.

CHURCH, CHAPLEAU,
HALL & ATWATER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 22nd March, 1881. 1098

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 813.
Dame Annie Elizabeth Greenshields, of the city
and district of Montreal, wife of William Neill,
of the same place and duly authorized to ester en
justice, vs.

William Neill, of the said city and district of Mon-
treal, esquire, Defendant.
An action for separation as to property has this
day been instituted in this cause before the supe-
rior court of this district.

ARCHIBALD & McCORMICK,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 17th March, 1881. 1044

Notice is hereby given that T. James Claxton,
merchant ; John S. McLachlan, merchant ; Richard
Thomas, accountant ; John Cridiford, agent ; and
Robert W. McLachlan, merchant ; all of the city
and district of Montreal, will apply to the Lieute-
nant Governor in Council, for letters patent con-
stituting them and such other persons as may
become shareholders in the proposed company,
a body corporate under the name of the "Canada
Manufacturing Company," for the manufacture of
confectionery and dealing in confectionery, fruits,
pastry and like articles.

The chief place of business of the company
shall be in the said city of Montreal, and its oper-
ations are to be carried on in said city of Mon-
treal and its vicinity.

The capital stock of the said company shall be
eighty thousand dollars, in eight hundred shares
of one hundred dollars each.

The said T. James Claxton, John S. McLachlan,
Richard Thomas, John Cridiford and Robert W.

McLachlan, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

MACLAREN & LEET,
Solliciteurs des Requérents.
Montréal, 23 mars 1881. 1121 4

McLachlan, shall be the first directors of said company.

MACLAREN & LEET,
Solicitors for applicants.
Montreal, 23rd March, 1881. 1122

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Lefebvre, failli.

Un premier et final bordereau de dividende sur l'immeuble No. 306, sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, a été préparé sujet aux objections jusqu'au deuxième jour de mai prochain, après quoi les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 12 avril, 1881. 1495

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Lefebvre, failli.

Un second et final bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, sujet aux objections jusqu'au deuxième jour de mai prochain, après quoi les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 12 avril, 1881. 1497

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Barbeau et Joseph Barbeau, tous deux marchands, du village de Laprairie, et faisant affaire sous les nom et raison de Barbeau & Compagnie.

Le dix-huitième jour de mai prochain, un des faillis, Joseph Barbeau, personnellement et comme associé, fera application à cette cour pour une décharge sous le dit acte.

JOSEPH BARBEAU,
Par LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON.
1519 Ses procureurs *ad litem*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 641.

Dans l'affaire de Thomas McCord, de la cité de Québec, marchand, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le premier jour de juin prochain, il demandera à la dite cour confirmation de la dite décharge.

THOMAS McCORD,
Par J. LANGLOIS BELL,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 13 avril 1881. 1477

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Marcel E. Lyburner, argentier et commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de mai prochain (1881), le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MARCEL E. LYMBURNER,
Par son procureur *ad litem*.
A. DALBEC.
Montréal, 8 avril 1881. 1445

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Lefebvre, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of real estate No. 306, on the official plan and book of reference for Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, has been prepared subject to objection until the second day of May next, after which dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 12th April, 1881. 1496

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Lefebvre, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared in this matter, subject to objection until the second day of May next, after which dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 12th April, 1881. 1498

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Barbeau and Joseph Barbeau, both merchants, of the village of Laprairie, and doing business under the style and firm of Barbeau & Compagnie.

On the eighteenth day of May next, one of the insolvents, Joseph Barbeau, individually and as a partner, will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH BARBEAU,
By LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1520 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. } No. 641.

In the matter of Thomas McCord, of the city of Québec, merchant, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the first day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

THOMAS McCORD,
Per J. LANGLOIS BELL,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 13th April, 1881. 1478

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Marcel E. Lyburner, sylver-plater and trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of May next, (1881), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

MARCEL E. LYMBURNER,
By his attorney *ad litem*.
A. DALBEC.
Montreal, 8th April, 1881. 1446

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Bedford.

Dans l'affaire de Dennis Bourne.

Le treizième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

DENNIS BOURNE,
Par son procureur *ad litem*,
A. E. MITCHELL.

1439

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de John A. Rafter & Cie., de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividendes sur immeuble a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à jeudi, le vingt-huitième jour d'avril 1881, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

No. 15, rue Lemoine.
Montréal, 12 avril 1881.

1457

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal.

Dans l'affaire d'Hypolite Roy, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

HYPOLITE ROY.
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 avril 1881.

1515

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal.

Dans l'affaire de Léon Julien, de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

LÉON JULIEN,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 avril 1881.

1513

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal.

Dans l'affaire de John Forester et Théodule Bourdeau, marchands, du village de Laprairie, district de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de Forester et Bourdeau, tant personnellement que comme co-associés, faillis.

Le dix-huitième jour de mai prochain, tant individuellement que comme co-associés, John Forester et Théodule Bourdeau, s'adresseront à cette cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOHN FORESTER & THEODULE BOURDEAU,
Per LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
1505 Leurs procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Giroux, négociant, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le district de Montréal, failli.

Une deuxième et dernière feuille de dividende tant sur meubles qu'immeubles a été préparée et sera sujette à objection jusqu'au vingt-deuxième jour d'avril courant, après lequel jour le dividende sera payable au bureau de Claude Melançon.

C. MELANÇON,
L. O. TURGEON,

1311 2

Syndics.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Bedford.

In the matter of Dennis Bourne.

On the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DENNIS BOURNE,
Per his attorney *ad litem*,
A. E. MITCHELL.

1440

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John A. Rafter & Co., of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A first and final dividend on the real estate has been prepared subject to objection until Thursday, the twenty eighth day of April, 1881, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

No. 15, Lemoine street.
Montreal, 12th April, 1881.

1458

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal.

In the matter of Hypolite Roy, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

HYPOLITE ROY.
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th April, 1881.

1516

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal.

In the matter of Léon Julien, of Montreal, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

LÉON JULIEN,
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th April, 1881.

1514

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal.

In the matter of John Forester and Théodule Bourdeau, merchants, in the village of Laprairie, district of Montreal, and therein doing business under the name, style and firm of Forester and Bourdeau, personally and as co-partners, Insolvents.

On the eighteenth day of May next, individually and as co-partners, John Forester and Théodule Bourdeau, shall apply to this court for a discharge under the said act.

JOHN FORESTER & THEODULE BOURDEAU,
Per LACOSTE GLOBENSKY & BISAILLON,
1506 Their attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Giroux, trader, of the parish of Saint Polycarpe, in the district of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared subject to objection until the twenty second day of April instant, after which dividend will be paid, at Claude Melançon's office.

C. MELANÇON,
L. O. TURGEON,

1312

Assignees.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de St. François }
Dans l'affaire de J. O. Tanguay, failli.
Le dix mai prochain, le soussigné fera application à la Cour Supérieure pour obtenir sa décharge sous les dits actes.

J. O. TANGUAY.
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 4 avril 1881. 1315 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Chs. St. Onge *alias* Mitchell & Fils, faillis.

Mardi, le dixième jour de mai prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

CHS. ST. ONGE & FILS,
Par BELANGER & BROUILLET,
Leurs procureurs *ad litem*.
Coaticook, 1er avril 1881. 1295 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Alexander A. Murphy, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ALEXANDER A. MURPHY,
Par MACLAREN & LEET,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 6 avril 1881. 1369 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Smith & Co., Montréal, faillis.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN DULMAGE,
Par MACLAREN & LEET,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 6 avril 1881. 1367 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 791.

Dans l'affaire de Richard Kornmaier, failli.
Le quatrième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et de ses dits amendements.

RICHARD KORNMAIER,
Par J. G. D'AMOUR,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 29 mars 1881. 1193 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire d'Alphonse J. Cormier, failli.
Mardi, le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE J. CORMIER.
Par BELANGER & BROUILLET,
Ses procureurs *ad litem*.
Coaticook, 26 mars 1881. 1169 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of St. Francis }
In the matter of J. O. Tanguay, an Insolvent.
On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the Superior Court for a discharge under the said acts.

J. O. TANGUAY.
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 4th April, 1881. 1316

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
In the matter of Chs. St. Onge *alias* Mitchell & Son, Insolvents.

Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

CHS. ST. ONGE & SON,
By BELANGER & BROUILLET,
Their attorneys *ad litem*.
Coaticook, 1st April, 1881. 1296

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Alexander A. Murphy, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said act.

ALEXANDER A. MURPHY,
By MACLAREN & LEET,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 6th April, 1881. 1370

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of John Smith & Co., Montreal, Insolvents.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN DULMAGE,
By MACLAREN & LEET,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 6th April, 1881. 1368

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 791.

In the matter of Richard Kornmaier, an Insolvent.
On the fourth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

RICHARD KORNMAIER,
Per J. G. D'AMOUR,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 29th March, 1881. 1196

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Alphonse J. Cormier, an Insolvent.
Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

ALPHONSE J. CORMIER.
By BELANGER & BROUILLET,
His attorneys *ad litem*.
Coaticook, 26th March, 1881. 1170

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Aimé Béliveau, failli.
 Le dix-sept mai prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAREAU & LEBEUF,
 Procureurs *ad litem* du dit failli.
 Montréal, 6 avril 1881. 1365 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Tobin, de la ville de Sorel, cordonnier et commerçant, failli.
 Un bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, sujet aux objections jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour d'avril prochain 1881, après quoi le dividende sera payable.

J. F. ARMSTRONG,
 Syndic.
 Sorel, 5 avril 1881. 1401 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Onésime Gèneux, contracteur, de la cité de Montréal, tant individuellement qu'ayant fait affaires en société sous les nom et raison de O. Gèneux & Cie., failli.

Le deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ONÉSIME GÉNÉREUX,
 Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
 1263 3 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Jean Adolphe Desjardins, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN A. DESJARDINS,
 Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
 1269 3 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Robert D. Cuthbert, fondeur, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et y faisant affaires sous le nom de Cuthbert & Son, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

ROBERT D. CUTHBERT,
 Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
 Montréal, 12 mars 1881. 1035 5 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province et district }
 de Québec. } *Cour Supérieure.*
In re:—Philémon Brunet, de Québec, horloger, failli.

Le trois mai prochain, le dit failli par ses procureurs soussignés, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MACKAY & TURCOTTE,
 Québec, 30 mars 1881. 1201 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Aimé Béliveau, an Insolvent.
 On the seventeenth of May next, the said insolvent shall apply to the said court for his discharge under the said act.

LAREAU & LEBEUF,
 Attorneys *ad litem* for said insolvent.
 Montreal, 6th April, 1881. 1366

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas Tobin, shoemaker and trader, of the town of Sorel, an Insolvent.
 A dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of April next, 1881, after which dividend will be paid.

J. F. ARMSTRONG,
 Assignee.
 Sorel, 5th April, 1881. 1402

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Onesime Genereux, contractor, of the city of Montreal, as well individually as having doing business in co-partnership under the name and firm of O. Genereux & Co., an Insolvent.

On the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ONESIME GENEUX,
 Per DESJARDINS & LAFONTAINE,
 1264 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Jean A. Desjardins, of Montreal, trader, an Insolvent.

On the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JEAN A. DESJARDINS,
 By DESJARDINS & LAFONTAINE,
 1260 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Robert D. Cuthbert, of the city of Montreal, in the district of Montreal, founder, and doing business under the style and firm of Cuthbert & Son, an Insolvent.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

ROBERT D. CUTHBERT,
 Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
 Montreal, 12th March, 1881. 1036 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province and district }
 of Québec. } *Superior Court.*
In re:—Philémon Brunet, of Québec, watchmaker, an Insolvent.

On the third of May next, the said insolvent by his attorneys the undersigned, will apply to the said court for a discharge under the said act.

MACKAY & TURCOTTE,
 Québec, 30th March, 1881. 1202

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
Dans l'affaire de Charles Clément, failli.
Lundi, le deuxième jour de mai prochain, (1881),
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

CHARLES CLEMENT,
Par P. H. ROY,
Son procureur *ad litem*.
1069 4

Sorel, 23 mars 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
Dans l'affaire de Leopold H. Hamel, failli.
Lundi, le deuxième jour de mai prochain (1881),
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

LEOPOLD H. HAMEL,
Par P. H. ROY,
Son procureur *ad litem*.
1067 4

Sorel, 23 mars 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
In re: Isaïe Gamelin, de Saint-Zéphirin de
Courval, commerçant, failli.
Le trois mai prochain, le soussigné demandera
à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ISAIE GAMELIN.
Par LONGPRE & DAVID,
Ses procureurs *ad litem*.
1079 4

Sorel, le 3 mars 1881.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Ham & Tobin, hôteliers, faillis.

Lundi, le vingt-cinquième jour d'avril prochain,
le soussigné s'adressera au juge de la dite cour,
pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JEREMIAH HAM.
Par IVES & BROWN,
Ses procureurs *ad litem*.
1003 5

Daté 17 mars 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Dans l'affaire de Clavering Thomas Swinburne
Armstrong Peverley, de la cité de Québec, mar-
chand de porcelaines et de verreries, failli.
Lundi, le deuxième jour de mai prochain, le
soussigné fera application à la dite cour pour une
décharge sous le dit acte.

C. T. S. A. PEVERLEY,
Par ANDREWS, CARON, ANDREWS
& FITZPATRICK,
Ses procureurs *ad litem*.
1147 4

Québec, 24 mars 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Pierre Levesque, tonnelier, failli.

Le failli en cette cause fera application à la dite
cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte,
mardi, le vingt-sixième jour d'avril prochain.
PIERRE LEVESQUE.

Montréal, 25 mars 1881, 1123 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }
In the matter of Charles Clement, an Insolvent.
Monday, the second day of May next, (1881),
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

CHARLES CLEMENT,
By P. H. ROY,
His attorney *ad litem*.
1070

Sorel, 23rd March, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }
In the matter of Leopold H. Hamel, an Insolvent.
On Monday, the second day of May next, (1881),
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

LEOPOLD H. HAMEL,
By P. H. ROY,
His attorney *ad litem*.
1068

Sorel, 23rd March, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS
THERE TO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }
In re: Isaïe Gamelin, of Saint Zéphirin de
Courval, trader, an Insolvent.

The third day of May next, the undersigned will
apply to the said court for his discharge under the
said act.

ISAIE GAMELIN,
Per LONGPRE & DAVID,
His attorneys *ad litem*.
1080

Sorel, 3rd March, 1881.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }
In the matter of Ham & Tobin, hotel keepers,
Insolvents.

On Monday, the twenty fifth day of April next,
the undersigned will apply to the judge of the said
court, for a discharge under said act.

JEREMIAH HAM.
By IVES & BROWN,
His attorneys *ad litem*.
1001

Dated March 17th, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Québec. }
In the matter of Clavering Thomas Swinburne
Armstrong Peverley, of the city of Québec,
dealer in china and glass ware, &c., an Insolvent.
On Monday, the second day of May next, the
undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

C. T. S. A. PEVERLEY,
Per ANDREWS, CARON ANDREWS &
FITZPATRICK,
His attorneys *ad litem*.
1148

Québec, 24th March, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Pierre Levesque, cooper, an
Insolvent.

The insolvent in this cause will apply to the
said court for his discharge under the said act, on
Tuesday, the twenty sixth day of April next.
PIERRE LEVESQUE.

Montreal, 25th March, 1881. 1124

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.
Dans l'affaire de William Mitchell, de la cité de Montréal, et Colin Campbell, de la cité d'Ottawa, commerçants et associés, faisant affaires ensemble en les cité et district de Montréal, comme manufacturiers et distillateurs, sous les nom de Hill, Mitchell & Co., faillis.

Mardi, le vingt-sixième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour siégeant en faillite, au palais de justice, en la susdite cité de Montréal, pour obtenir une décharge en vertu du dit acte, tant individuellement qu'en sa qualité d'associé de la dite société Hill Mitchell & Co.

COLIN CAMPBELL,
Par J. G. AYLWIN CREIGHTON,
Son procureur *ad litem*.

1065 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.
Dans l'affaire de Zelic Davis et Isaac Phillips, des cité et district de Montréal, fabricants de cigares et commerçants, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Davis & Phillips, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu des dits actes.

ZELIC DAVIS,
ISAAC PHILLIPS,
Par JAMES M. GLASS,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 23 mars 1881.

1117 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure,*
District de Montréal.
Dans l'affaire de Isidore G. Ascher, de la cité de Londres, en Angleterre, et Jacob G. Ascher, des cité et district de Montréal, faisant affaires ensemble en société comme marchands, en la cité de Londres, en Angleterre et à Montréal, Canada, sous les nom et raison de Ascher & Cie., et en la cité de Toronto, en la Province d'Ontario, sous les nom et raison de London and Paris House Corporation, et en la cité de Kingston, en la dite Province d'Ontario, sous les nom et raison de Ascher & Cie., individuellement, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

ISIDORE G. ASCHER,
JACOB G. ASCHER,
Par JAMES M. GLASS,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 23 mars 1881.

1115 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. } No. 237.
Dans l'affaire de Elie Audet, failli.

Mardi, le dixième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour, aux fins d'en obtenir sa quittance en vertu des dits actes.

ELIE AUDET,
Par L. C. BELANGER,
Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 1er avril 1881.

1237 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.
In the matter of William Mitchell, of the city of Montreal, and Colin Campbell, of the city of Ottawa, traders and co-partners, doing business together in the city of Montreal, in the district of Montreal, as manufacturers and distillers, under the name firm and style of Hill Mitchell & Co., Insolvents.

On Tuesday, the twenty sixth day of April next, the undersigned will apply to the said court sitting in insolvency at the court house, in the city of Montreal aforesaid, for a discharge under the said act as well personally, as in his capacity of co-partner in the said firm of Hill Mitchell & Co.

COLIN CAMPBELL,
Per J. G. AYLWIN CREIGHTON,
His attorney *ad litem*.

1066

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.
In the matter of Zelic Davis and Isaac Phillips, of the city and district of Montreal, cigar manufacturers and traders, carrying on business there as such under the name style and firm of Davis & Phillips, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

ZELIC DAVIS,
ISAAC PHILLIPS,
Per JAMES M. GLASS,
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd March, 1881.

1118

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.
In the matter of Isidore G. Ascher, of the city of London, in England, and Jacob G. Ascher, of the city and district of Montreal, carrying on business together in co-partnership as general merchants, in the city of London, England and in Montreal, Canada, under the name, style and firm of Ascher & Co., and in the city of Toronto, in the Province of Ontario, under the name, style and firm of the London & Paris House Corporation, and in the city of Kingston, in said Province of Ontario, under the name, style and firm of Ascher & Co., as well as individually, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

ISIDORE G. ASCHER,
JACOB G. ASCHER,
Per JAMES M. GLASS,
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd March, 1881.

1116

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. } No. 237.
In the matter of Elie Audet, an Insolvent.

On Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ELIE AUDET,
Per I. C. BELANGER,
His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 1st April, 1881.

1238

ACTE DE FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu.
La re :—Narcisse Rajotte, de Sorel, commerçant, failli.

Le trois mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE RAJOTTE,
Par G. I. BARTHE,
Son procureur *ad litem*.

Le même jour, en la dite affaire de Narcisse Rajotte, failli, le soussigné syndic demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.
Par G. I. BARTHE,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, le 3 mars 1881. 1031 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de James Woodley, de la cité de Québec, et James Elliott Woodley, de la paroisse de Saint-Sauveur, dans la Banlieue de la cité de Québec, manufacturiers de chaussures, sous le nom de J. J. Woodley, faillis.

Lundi, le second jour de mai prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

J. & J. WOODLEY,
Par ANDREWS, CARON, ANDREWS &
FITZPATRICK,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 24 mars 1881. 1145 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal

Dans l'affaire de Lewis Morris & Philips Brown, des cité et district de Montréal, marchands tailleurs et commerçants, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Morris & Brown, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu des dits actes.

LEWIS MORRIS
PHILIPS BROWN
Par JAMES M. GLASS.
Leur procureur *ad litem*.

1203 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de George Stacy, des cité et district de Montréal, manufacturier de clous, failli.

Le sixième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

GEORGE STACY,
Par J. PONSONBY SEXTON,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 29 mars 1881. 1237 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Racette & Larivière, marchands, de Montréal, faillis.

Un dernier bordereau de dividende a été préparé dans cette affaire et restera ouvert aux oppo-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu.

In re :—Narcisse Rajotte, of Sorel, trader, an Insolvent.

On the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NARCISSE RAJOTTE,
Par G. I. BARTHE,
His attorney *ad litem*.

On the same day, in the said matter of Narcisse Rajotte, an Insolvent, the undersigned assignee will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.
Par G. I. BARTHE,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd March, 1881. 1032

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Québec.

In the matter of James Woodley, of the city of Québec, and James Elliott Woodley, of the parish of Saint Sauveur, in the Banlieue of the city of Québec, boot and shoe manufacturers, under the firm of J. & J. Woodley, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. & J. WOODLEY,
Per ANDREWS, CARON, ANDREWS &
FITZPATRICK,
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 24th March, 1881. 1146

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Lewis Morris & Philips Brown, of the city and district of Montreal, merchant tailors and traders, carrying on business there as such under the name style and firm of Morris & Brown, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

LEWIS MORRIS
PHILIPS BROWN
Per JAMES M. GLASS.
Their attorney *ad litem*.

1204

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of George Stacy, of the city and district of Montreal, nail manufacturer, an Insolvent.

On the sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

GEORGE STACY,
By J. PONSONBY SEXTON,||
His attorney *ad litem*.

Montreal, 29th March, 1881. 1238

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Racette & Larivière, merchants, of the city of Montreal, Insolvents.

A final dividend has been prepared in the above matter, open to objections until Thursday, the

sitions, jusqu'à jeudi, le vingt-huitième jour d'avril courant, après lequel jour le dividende sera payé.

J. E. BRAIS,
Syndic.
1411 2

Montréal, 7 avril 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de F. Lionel Gardiner, commerçant, de la société Bossange & Gardiner, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le cinquième jour de mai prochain, le soissigné s'adressera à la dite cour pour obtenir un décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS LIONEL GARDINER,
Par son procureur,

1433 2. NETTERVILLE DRISCOLL.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Joseph Lévesque, de Montréal, boucher, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour le onzième jour de mai prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH LEVESQUE,
Par ETHIER & PELLETIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 avril 1881. 1397 2

Règles de Cour.

Province et district de Québec. } *Cour Supérieure.*

Le deux avril mil huit cent quatre-vingt-un.

PRÉSENT :—L'Honorable Juge L. B. CARON.

Louis Bourget, de la cité de Québec, marchand,
Demandeur;

vs.

Arthur Blanchard et Eugène Blanchard, tous deux de la cité de Québec, hôteliers et restaurateurs, et comme tels faisant affaires en la cité de Québec, en société, sous le nom de A. & E. Blanchard, Défendeurs.

Vu la requête en cette cause et la déclaration de l'insolvabilité des défendeurs, il est ordonné que les créanciers des défendeurs produisent en cette cause leurs réclamations sous quinze jours de la première publication du présent ordre, lequel sera publié deux fois dans les langues anglaise et française dans la *Gazette Officielle de Québec*.

Vraie copie,

1409 2 J. B. R. DUFRESNE,
Dép. P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET DE SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de la Compagnie dite "The Dominion Mortgage Loan Company, la compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance," corps politique et dûment incorporé ayant eu son bureau d'affaires en la cité de Montréal, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de men-

twenty eighth day of April instant, after which the dividend will be paid.

J. E. BRAIS,
Assignee.
1412

Montreal, 7th April, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of F. Lionel Gardiner, trader, of the firm of Bossange & Gardiner, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Thursday, the fifth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANCIS LIONEL GARDINER,
By his attorney,

1434 NETTERVILLE DRISCOLL.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Joseph Levesque, of Montreal, butcher, an Insolvent.

On the eleventh day of May next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH LEVESQUE,
By ETHIER & PELLETIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th April, 1881. 1383

Rules of Court.

Province and district of Quebec. } *In the Superior Court.*

On the second April, eighteen hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable L. B. CARON.
Louis Bourget, of the city of Quebec, merchant,
Plaintiff;

vs.

Arthur Blanchard and Eugene Blanchard, both of the city of Quebec, hotel and restaurant keeper, and as such doing business in Quebec, in partnership, under the name of A. & E. Blanchard, Defendants.

Seeing the petition in this cause and the alleged insolvency of the defendants, it is ordered that the defendants creditors do file their claims in this cause within fifteen days from the first publication of the present order, which is to be published twice in the french and english language in the *Quebec Official Gazette*.

True copy,

1410 J. B. R. DUFRESNE,
Dep. P. S. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Dominion Loan Mortgage Company, body politic and corporate having its business office in the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, comprenant le lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro treize cent soixante-cinq, et environ la moitié nord du lot connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro treize cent soixante-six (No. 1355) et de la moitié nord-est du No. 1366)—sans bâtisses, et faisant front sur la rue Sainte-Suzanne.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 44, de la rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

rue Saint-Jacques,
Montréal, 16 février 1881. 789 3
[Première publication, 16 février 1881.]

Licitation.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, rendu à Québec, le trente-unième jour de décembre dernier, dans une cause dans laquelle Dame Adélaïde Genest, de la cité de Québec, épouse séparée quant aux biens de Romuald Bissonnette, du même lieu, marchand, et le dit Romuald Bissonnette, mis en cause pour assister sa dite épouse, est Demanderesse; et Jacques Bédard, journalier, de la paroisse Saint-Sauveur, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Nazaire-Alexis-Ernest Bédard, enfant mineur issu du mariage entre Rosalie Boucher et feu Nazaire Bédard, est Défendeur, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir: Une terre située dans la paroisse de Charlesbourg, concession sud ouest du domaine de Saint-Pierre, contenant un arpent de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné d'un bout au nord-est par l'ancien chemin public qui divise la dite concession du domaine de Saint-Pierre de la concession nord-ouest du même domaine, de l'autre bout au sud-ouest par Louis Cloutier, du côté sud par l'Asile du Bon Pasteur de Québec, et du côté nord par le dit Isidore Bédard—avec une petite maison dessus construite; et connue la dite terre et désignée sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le No. (451), quatre cent cinquante-un. L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérissseur, le DEUXIEME (2) jour de MAI prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la Cour de la cité de Québec, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite Cour, et toutes oppositions afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite Cour, au moins quinze

under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, comprising the lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, as number thirteen hundred and sixty five, and about the north half of the lot known and designated on the said official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, as number thirteen hundred and sixty six (No. 1365), and the north east half of No. 1366)—without buildings, and fronting on Sainte Suzanne street.

To be sold at the office of the undersigned, No. 41, Saint James street, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

No. 41, Saint James street,
Montreal, 16th February, 1881. 790
[First published, 26th February, 1881.]

Licitation.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, rendered at Quebec, on the thirty first day of December last, in a case wherein Adélaïde Genest, of the city of Quebec, wife separated as to property of Romuald Bissonnette, of the same place, merchant, and the said Romuald Bissonnette, *mis en cause* to assist his said wife, is Plaintiff; and Jacques Bédard, laborer, of the parish of Saint Sauveur, in his quality of tutor duly appointed to Nazaire Alexis-Ernest Bédard, minor child issue of the marriage between Rosalie Boucher and late Nazaire Bédard, is Defendant, ordering the licitation of a certain immoveable described as follows, to wit: A land situate in the parish of Charlesbourg, south west concession of Saint Peter's domain, of one arpent in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded at one end on the north east by the old public road which divides the said concession of Saint Peter's domain from the north west concession of the same domain, at the other end on the south west by Louis Cloutier, on the south side by the Bon Pasteur Asylum of Quebec, and on the north side by the said Isidore Bédard—with a small house thereon erected; and the said land being No. (451) four hundred and fifty one, on the official plan and book of reference of the cadastre for the said parish. The immoveable property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SECOND (2nd) day of MAY next, sitting the court, in the court room of the court, of the said city of Quebec, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the protonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges, or to withdrawn, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the protonotary of the said Court, fifteen days at least before the day

jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

MALOUIN & MALOUIN,
Proc. de la Demanderesse.
Québec, 16 février 1881. 723 3
[Première publication, 26 février 1881.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } LOUIS PHILIPPE
No. 8. } LEUGENE CREPEAU,
écuyer, avocat, demeurant dans le village d'Arthabaskaville, Demandeur; contre MAXIME LEBEL, du canton de Nelson, comté de Mégantic, Défendeur.

Un circuit de terre ou emplacement situé dans le cinquième rang du dit canton de Nelson, faisant partie du lot de terre numéro dix-sept, au lieu nommé Lyster, au côté ouest du chemin public du dit lieu, contenant soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur; borné en front vers l'est au dit chemin public, et en profondeur vers l'ouest au surplus du terrain du vendeur, joignant d'un côté au nord à Léon Goulette, et de l'autre côté au sud au dit vendeur—circonstances et dépendances, sans aucune réserve.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le QUATORZIÈME jour de MAI prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

AUGUSTE QUESNEL,
Bureau du Shérif, Shérif.
Arthabaskaville, 8 mars 1881. 907 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Mégantic—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } HONORE RACINE,
No. 3881. } Demandeur; contre
JOACHIM DELISLE, Défendeur, et Urbain Delisle, tiers-saisi.

Comme appartenant à Urbain Delisle, tiers-saisi.

La moitié sud-ouest du lot de terre numéro quatre, dans le septième rang du canton de Thetford, contenant cent acres, plus ou moins—avec bâtisses dessus construites, y compris un moulin à battre attaché au sol, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI prochain, à NEUF heures

fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after such adjudication; and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

MALOUIN & MALOUIN,
Attorneys for Plaintiff.
Quebec, 16th February, 1881. 724
[First published, 26th February, 1881.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } LOUIS PHILIPPE
No. 8. } LEUGENE CREPEAU,
esquire, advocate, residing in the village of Arthabaskaville, Plaintiff; against MAXIME LEBEL, of the township of Nelson, county of Megantic, Defendant.

A space of land or lot situate in the fifth range of said township of Nelson, being part of lot of land number seventeen, at a place known as Lyster, on the south west side of the public way of said place, containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth; bounded in front towards the east by the said highway, and in the rear towards the west by the surplus of the land of the vendor, adjoining on one side to the north to Léon Goulette, and on the other side to the south the said vendor—circumstances and dependencies, without reserve.

To be sold at the office of the registrar of the county of Megantic, at Inverness, the FOURTEENTH day of MAY next, at NINE o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

AUGUSTE QUESNEL,
Sheriff's Office, Sheriff.
Arthabaskaville, 8th March, 1881. 908
[First published, 12th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit of Mégantic.—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } HONORERACINE, Plain-
No. 3881. } tiff; against JOACHIM
DELISLE, Defendant, and Urbain Delisle, garnishee.

As belonging to Urbain Delisle, garnishee.

The south west half of lot of land number four, in the seventh range of the township of Thetford, containing one hundred acres, more or less—with buildings thereon erected, including a thrashing machine fixed to the soil, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, of the county of Megantic, at Inverness, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at NINE of the o'clock in the

de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 15 mars 1881. 1007 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

Ventes par le Shérif—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **L** INIERE TASCHE-
No. 218 A. D. 1881. } **L** REAU, écuyer, avocat,
de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce,
Demandeur; contre MICHEL ROY, cultivateur,
de la paroisse de Saint-Victor de Tring, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en le township de Tring, dans le second rang, partie du lot numéro vingt-huit, de trois arpents, plus ou moins de front, sur environ trente-six arpents de profondeur; et bornée en avant par le chemin Royal, en arrière par le bout de sa profondeur, d'un côté au nord-ouest par la terre de Joseph Gagné, et de l'autre côté au sud-est par celle de Sévère Groleau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 18 février 1881.
[Première publication, 26 février 1881.] 719 3

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **D** AME CESARIE TAR-
No. 977 A. D. 1880. } **D** IF, de la paroisse de
Saint-Henri de Lauzon, veuve de feu Abraham
Cantin, Demanderesse; contre PIERRE CELES-
TIN MARCOUX, de la paroisse de Saint-Isidore,
cultivateur, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Isidore, en la concession nommée Saint-Hilaire, contenant deux arpents de front sur une profondeur inégale qui donne du côté sud-ouest vingt-sept arpents, et du côté nord-est vingt-six arpents et un tiers, plus ou moins; bornée par devant au nord-ouest à la ligne qui divise la dite concession de celle nommée Saint-Ambroise, et par derrière au sud-est aux terres de la concession de la route Justinienne, adjoignant au sud-ouest à Jean Turgeon, et au nord-est à Jacques Boulé—avec une maison et grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Isidore, le TROISIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le

forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 15th March, 1881. 1008
[First published, 19th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **L** INIERE TASCHE-
No. 218 A. D. 1881. } **L** REAU, esquire, advocate,
of the parish of Saint Joseph de la Beauce,
Plaintiff; against MICHEL ROY, farmer, of the
parish of Saint Victor de Tring, Defendant, to wit:

A land situate in the township of Tring, in the second range, being part of lot number twenty eight, of three arpents, more or less in front by about thirty six arpents in depth; bounded in front by the Queen's road, in rear by the end of the depth, on one side to the north west by the property of Joseph Gagné, and on the other side to the south east by that of Sévère Groleau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 18th February, 1881.
[First published, 26th February, 1881.] 720

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **D** AME CESARIE TAR-
No. 977 A. D. 1880. } **D** IF, of the parish of
Saint Henri de Lauzon, widow of the late Abraham
Cantin, Plaintiff; against PIERRE CELESTIN
MARCOUX, of the parish of Saint Isidore, farmer,
Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Isidore, in the concession called Saint Hilaire, containing two arpents in front by an unequal depth, measuring on the south west side twenty seven arpents, and on the north east side twenty six arpents and one third, more or less; bounded in front to the north west by the line dividing the said concession from the one called Saint Ambroise, and in rear to the south east by the lands of the concession called *La Route Justinienne*, adjoining on the south west Jean Turgeon, and on the north east Jacques Boulé—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Isidore, on the THIRD day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ

dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Joseph, Beauce, 18 février 1881.
[Première publication, 26 février 1881.] 713 3

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **VITAL CLOUTIER**,
No. 1548 A. D. 1880. } écuyer, cultivateur,
de la paroisse de Saint-Victor de Tring, Deman-
deur; contre THELESPHORE FORTIN, cultiva-
teur, de la paroisse de Saint-François, Beauce,
Défendeur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, rang Sainte-Caroline, seigneurie Rigaud Vaudreuil, d'un arpent de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur; borné en front au sud-est à un arpent distant de la rivière "Le Bras," en profondeur au nord-ouest au bout des dits trente arpents, d'un côté au nord-est par la terre de Charles Barbeau, et de l'autre côté au sud-ouest par la terre ci-après désignée, située en la paroisse de Saint-Victor de Tring—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Victor de Tring, rang Sainte-Caroline, seigneurie Rigaud Vaudreuil, d'un arpent de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur; bornée en front au sud-est à un arpent distant de la rivière "Le Bras," en profondeur au nord-ouest au bout des dits trente arpents, d'un côté au nord-est par la terre ci-dessus désignée, située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, et de l'autre côté au sud-ouest par celle de Louis Drouin—circonstances et dépendances.

Pour être vendues, savoir : le lot premièrement désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi; et le lot secondement désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Victor de Tring, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Joseph Beauce, 19 février 1881. 717 3
[Première publication, 26 février, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit.—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **VITAL LESSARD**, cultiva-
No. 1524. } teur, de la paroisse de
Saint-Joseph, en le district de Beauce, Deman-
deur; contro GEORGE GRENIER, aussi cultiva-
teur, de la paroisse de Saint-François, en le dit
district, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-François, en le comté de Beauce, en la concession Saint-Charles, contenant trois arpents de terre de front sur vingt-six arpents de profondeur; bornée en front au fronteau de la dite concession, en arrière au bout de la dite profondeur; tenant d'un côté au nord-ouest à la terre de Alexis Plante ou représentant, et de l'autre côté au sud-est à celle de Paul Poulin ou représentant—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure ET DEMIE de l'après-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Joseph, Beauce, 19 février 1881.
[Première publication, 26 février 1881.] 715 3

returnable the ninth day of May next.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Joseph Beauce, 18th February, 1881.
[First published, 26th February, 1881.] 714

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **VITAL CLOUTIER**,
No. 1548, A. D. 1880. } Esquire, farmer, of the
parish of Saint Victor de Tring, Plaintiff; against
THELESPHORE FORTIN, farmer, of the parish of
Saint François de la Beauce, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint François de la Beauce, Sainte Caroline range, seigniorie Rigaud Vaudreuil, of one arpent in front by thirty arpents, more or less, in depth; bounded in front to the south east at one arpent's distance from the river "Le Bras," in rear to the north west by the end of the said thirty arpents, on one side to the north east by the property of Charles Barbeau, and on the other side to the south west by the land hereinafter described, situate in the parish of Saint Victor de Tring—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Victor de Tring, Sainte Caroline range, seigniorie Rigaud Vaudreuil, of one arpent in front by thirty arpents, more or less, in depth; bounded in front to the south east at one arpent's distance from the river "Le Bras," in rear to the north west by the end of the said thirty arpents, on one side to the north east by the land hereinabove described, situate in the parish of Saint François de la Beauce, and on the other side to the south west by that of Louis Derouin—circumstances and dependencies.

To be sold to wit: the lot firstly above described at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at ONE o'clock in the afternoon; and the lot secondly above described, at the church door of the parish of Saint Victor de Tring, the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty first day of May next.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Joseph, Beauce, 19th February, 1881.
[First published, 26th February, 1881.] 718

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **VITAL LESSARD**, farmer, of
No. 1524. } the parish of Saint Joseph,
in the district of Beauce, Plaintiff; against
GEORGE GRENIER, also farmer, of the parish of
Saint François, in the said district, Defendant, to
wit :

A land situate and being in the parish of Saint François, in the county of Beauce, in the Saint Charles concession, containing three arpents in front by twenty six arpents in depth; bounded in front by the front line of the said concession, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west by the property of Alexis Plante or representatives, and on the other side to the south east by that of Paul Poulin or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at HALF PAST ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the ninth day of May next.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Joseph, Beauce, 19th February, 1881. 716
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **JEAN ELIE NOLET**, de No. 146. A. D. 1881. } la paroisse de Saint Elzéar, rentier, Demandeur ; contre **JEAN TURGEON**, autrefois de la dite paroisse de Saint-Elzéar, maintenant de lieux inconnus, cultivateur, Défendeur, savoir :

Une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins, située en la paroisse de Saint-Elzéar de la Beauce, quatrième rang, concession Saint-Olivier ; bornée en front au fronteau de la dite concession, en arrière au bout de la dite profondeur ; tenant d'un côté au nord-ouest au terrain de François Nolet, et de l'autre côté au sud-est à celui de David Nolet—avec les maisons, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Elzéar, le TROISIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 21 février 1881. 729 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **JULES JACQUES**, culti- No. 182. A. D. 1880. } vateur, du township de Linière, en le district de Beauce, Demandeur ; contre la "COLONIAL GOLD MINING COMPANY," corps politique et incorporé, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et dans la Province de Québec, en la Puissance du Canada, poursuivant des opérations minières dans le comté et district de Beauce, et ayant nommé L. Ruggles Church, écuyer, avocat, de la cité de Montréal, comme la personne devant recevoir la signification de tous les documents et procédés légaux, relatifs à la dite compagnie en vertu de la loi, Défenderesse, savoir :

1. Toute cette partie ou morceau de terre, désigné comme suit : cinq arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur, sis et situé en la paroisse de Saint-Georges d'Aubert Gallion, Fief Saint-Charles de la Belle Alliance, au nord-est de la Rivière-du-Loup ; bornés en avant à icelle rivière, en arrière au bout de la dite profondeur, au sud-est à David Cathcart, et de l'autre côté à James G. Hanna—avec les bâtisses dessus érigées. Le dit terrain étant les lots numéros onze et douze (11 et 12), et maintenant connus comme numéros treize et quatorze (13 et 14), sur le plan seigneurial.

2. Un terrain situé en la dite paroisse de Saint-Georges, dans le dit Fief Saint-Charles, seigneurie Aubin Delille, comté de Beauce, composé des numéros vingt et un, vingt-deux et vingt-trois (21, 22 et 23), dans le premier rang communément connu sous le nom de Pointe de Jersey (Jersey Point), et contenant environ deux cent soixante et quinze acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses et dépendances et droit de mines.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Georges, le QUATORZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 8 mars 1881. 895 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **JEAN ELIE NOLET**, of No. 146. A. D. 1881. } the parish of Saint Elzéar, rentier, Plaintiff ; against **JEAN TURGEON**, formerly of the said parish of Saint Elzéar, now of parts unknown, farmer, Defendant, to wit :

A land of three arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less, situate in the parish of Saint Elzéar de la Beauce, fourth range, Saint Olivier concession ; bounded in front by the front line of the said concession, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west by the property of François Nolet, and on the other side to the south east by that of David Nolet—with the houses, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Elzéar, on the THIRD day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 21st February, 1881. 730
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **JULES JACQUES**, farmer, No. 182. A. D. 1880. } of the township of Linière, in the district of Beauce, Plaintiff ; against the COLONIAL GOLD MINING COMPANY, a body politic and corporate in the State of New York, one of the United States of America, and in the Province of Quebec, in the Dominion of Canada, carrying on mining operations in the county and district of Beauce, and having assigned L. Ruggles Church, esquire, advocate, of the city of Montreal, as the person upon whom can be served all documents and legal proceedings concerning the said company in compliance with the law, Defendant, to wit :

1. All that portion or piece of land, described as follows : five arpents of land in front, by thirty arpents in depth, situate in the parish of Saint Georges d'Aubert Gallion, Fief Saint Charles de la Belle-Alliance, to the north east of the River du Loup ; bounded in front by said river, in the rear by the extreme end of the said depth, to the south east by David Cathcart, and on the other side by James G. Hanna—together with the buildings thereon erected. The said land being lots numbers eleven and twelve (11 and 12), and now known as numbers thirteen and fourteen (13 and 14), on the seigniorial plan.

2. A piece of land situate in the said parish of Saint Georges, in the said Fief Saint Charles, Aubin Delille seignior, county of Beauce, comprising lots numbers twenty one, twenty two and twenty three (21, 22 and 23), in the first range commonly known as Point Jersey, and containing a superficies of about two hundred and seventy five acres of land, more or less—together with the buildings and dependencies and mining rights.

To be sold at the church door of the parish of Saint Georges, on the FOURTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 8th March, 1881. 896
[First published, 12th March, 1881.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois.

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } **D**AME SOPHIE VAN-
No. 738. } DAL, de la cité et
district de Montréal, veuve de feu Benjamin
Parent, en son vivant, bourgeois, du même lieu ;
contre les terres et tenements de DEMOISELLE
ERNESTINE LYNCH, fille majeure et usant de
ses droits, de la paroisse de Sainte-Jeanne de
l'Isle Perrot, dans le district de Montréal, men-
tionnés et décrits dans les cédules A et B,
annexées au dit bref, maintenant entre les mains
de Joseph Rivard, huissier, de la ville de Beau-
harnois, curateur dûment nommé au délaissement
fait en cette cause par la dite Demoiselle Erne-
stine Lynch, Défenderesse.

1. Une parcelle de terre d'environ un demi arpent de largeur, longeant du côté sud-est le lot désigné sous le numéro trois cent quarante (No. 340), au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile, à partir du numéro trois cent quarante-deux (No. 342) inclusivement, jusqu'à et y compris le numéro trois cent cinquante et un (No. 351), et faisant partie de la partie nord-ouest des lots de terre numéros 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350 et 351, des dits plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse Sainte-Cécile ; et borné ce terrain ainsi composé au sud-est et à l'est par le résidu de ses dits derniers numéros, au nord-ouest et à l'ouest par le dit numéro trois cent quarante (No. 340), au sud-ouest par la ligne de division d'entre la dite paroisse de Sainte-Cécile et celle de la paroisse de Saint Stanislas de Kotska, et au nord par le terrain du petit canal connu sous numéro trois cent quarante et un (No. 341), du dit plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Sainte-Cécile.

2. Environ un demi arpent de large du côté nord-ouest de la banque du Canal de Beauharnois, qui forme le dit numéro trois cent quarante (No. 340), faisant partie du numéro trois cent trente-neuf (No. 339), des plans et livres de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile ; et borné au nord et à l'ouest par le résidu du dit numéro trois cent trente-neuf (No. 339), du côté est par le dit numéro trois cent quarante (No. 340), et au sud-ouest par la ligne de division d'entre la dite paroisse de Sainte-Cécile et celle de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska.

3. Environ un demi arpent de large longeant le lot désigné sous le numéro deux (No. 2), aux plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska, à partir du numéro quatre (No. 4) inclusivement jusqu'à et y compris le numéro vingt et un (No. 21), des dits plans et livres de renvois et faisant partie de l'extrémité nord-ouest des numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, des dits plans et

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : } **D**AME SOPHIE VAN-
No. 738. } DAL, of the city and
district of Montreal, widow of the late Benjamin
Parent, in his lifetime, gentleman, of the same
place ; against the lands and tenements of MISS
ERNESTINE LYNCH, spinster *usant de ses droits*,
of the parish of Sainte Jeanne de l'Isle Perrot, in
the district of Montreal, mentioned and described
in the schedules A and B, annexed to the said
writ, now in the hands of Joseph Rivard, bailiff,
of the town of Beauharnois, curator duly appointed
to the surrender made in this cause by the said
Miss Ernestine Lynch, Defendant.

1. A strip of land of about one half arpent in width, running along the south east side of the lot described as number three hundred and forty (No. 340), on the official plan and book of reference of the parish of Sainte Cécile, starting from number three hundred and forty two (No. 342) inclusively, up to and including number three hundred and fifty one (No. 351), and forming part of the north west part of lots of land numbers 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350 and 351, on the official plan and book of reference of the parish of Sainte Cécile ; the land thus made up being bounded on the south east and on the east by the residue of the said last numbers, on the north west and west by the said number three hundred and forty (No. 340), on the south west by the division line between the said parish of Sainte Cécile and that of the parish of Saint Stanislas de Kotska, and on the north by the land of the little canal known as number three hundred and forty one (341), on the official plan and book of reference of the parish of Sainte Cécile aforesaid.

2. About one half arpent in width, on the north west side of the bank of the Beauharnois Canal, which forms the said number three hundred and forty (No. 340), forming part of number three hundred and thirty nine (No. 339), on the official plan and book of reference of the parish of Sainte Cécile ; bounded on the north and west by the residue of the said number three hundred and thirty nine (No. 339), on the east side by the said number three hundred and forty (No. 340), and on the south west by the division line between the said parish of Sainte Cécile and that of the parish of Saint Stanislas de Kotska.

3. One half arpent in width running along the lot designated as lot number two (No. 2), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Stanislas de Kotska, starting from number four (No. 4) inclusively, up to and including number twenty one (No. 21), on the said official plans and books of reference, and forming part of the north west extremity of the numbers 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 and 21, on

livres de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Stanislas de Kotska; et borné au nord-ouest par le résidu du dit numéro deux (No. 2), au sud-est par le résidu des susdits numéros et par le lac Saint-François, au nord-est par la ligne de division d'entre la dite paroisse de Saint-Stanislas de Kotska et le township de Godmanchester; à distraire cependant l'extrémité nord-ouest des dits lots numéros 7 et 8, appartenant au révérend Joseph Trefflé Lanier.

4. Environ un demi arpent de large longeant du côté nord-ouest le dit numéro deux (No. 2), et faisant partie du numéro un (No. 1), des dits plans et livres de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska; et borné au sud-est et à l'est par le dit numéro deux (No. 2) et le numéro douze (No. 12), au nord-ouest par le résidu du numéro un (No. 1), au sud-ouest par la ligne de division entre la seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester, au nord par la ligne de division entre la dite paroisse de Saint-Stanislas de Kotska et celle de Sainte-Cécile; moins cependant six arpents de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir entre la banque du canal et le fleuve Saint-Laurent, appartenant à Elie H. Bisson, dont la dite partie à être distraite touche en front au dit numéro deux (No. 2).

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois, en la ville de Beauharnois, le DEUXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mai prochain.

F. C. BASINET,
Député Shérif.

Beauharnois, 21 février 1881. 727 3
[Première publication, 26 février 1881.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Saint-Hyacinthe.
Bedford, à savoir: } CLEMENT DUPONT, De-
No. 4919. } mandeur; contre les terres
et tenements de FRANÇOIS CHAMPIGNY, Dé-
fendeur.

Une étendue de terre formant une partie du lot de terre numéro cinq, dans le septième rang, du canton de Milton, dans la paroisse de Saint-Valérien de Milton, contenant cinq arpents de front sur dix arpents de profondeur; bornée en front par un chemin, en arrière par la terre d'Eusèbe Deslandes, d'un côté par un nommé Bissonnette ou représentants, et de l'autre côté par Pierre Ruel—avec une maison et ses dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL prochain, à

the official plan and book of reference of the parish of Saint Stanislas de Kotska aforesaid; and bounded on the north west by the residue of the said number two (No. 2), on the south east by the residue of the said numbers and by the Lake Saint Francis, on the north east by the division line between the said parish of Saint Stanislas de Kotska and the township of Godmanchester. Reserving, however, the north west extremity of said lots numbers 7 and 8, belonging to the Reverend Joseph Trefflé Lanier.

4. About one half arpent in width along the north west side of said number two (No. 2), and forming part of number one (No. 1), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Stanislas de Kotska; bounded on the south east and east by said number two (No. 2) and number twelve (No. 12), on the north west by the residue of number one (No. 1), on the south west by the division line between the seigniorie of Beauharnois and the township of Godmanchester, on the north by the division line between the said parish of Saint Stanislas de Kotska and that of Sainte-Cécile; reserving, however, six arpents in width by the depth there may be between the bank of the canal and the river Saint Lawrence, belonging to Elie H. Bisson, whereof the said part to be detached touches in front the said number [two (No. 2)].

To be sold at the registry office of the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of May next.

F. C. BASINET,
Deputy Sheriff.

Beauharnois, 21st February, 1881. 728
[First published, 26th February, 1881.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below: All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Saint-Hyacinthe.
Bedford, to wit: } CLEMENT DUPONT, Plain-
No. 4919. } tiff; against the lands and
tenements of FRANÇOIS CHAMPIGNY, Defen-
dant.

A piece of land forming a part of the lot of land number 10, in the seventh range of the township of Milton, in the parish of Saint-Valérien de Milton, containing five arpents in front by ten arpents in depth; bounded in front by a road, in rear by the land of Eusèbe Deslandes, on one side by one Bissonnette or representatives, and on the other side by Pierre Ruel—with a house and its dependances.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock in the fore-

ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 21 février 1881. 725 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Bedford.
Bedford, à savoir : } LUTHER SCOTT, Deman-
No. 961. } deur ; contre les terres
et ténements de MOSES COOEY, Défendeur.

Ce morceau de terre sis et situé dans le dit canton de Brome, en le district de Bedford, connu et désigné comme la moitié ouest de la moitié est du lot numéro dix, dans le quatrième rang des lots du dit canton, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites ; borné comme suit : au nord par John Clossey, à l'est par Benjamin Shepard, au sud partie par David Williams et partie par le chemin qui conduit de Sweetsburgh à Knowlton, et au nord par William Patten.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome et district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingthuitième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 14 mars 1881. 977 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Bedford.
Bedford, à savoir : } THE SHERBROOKE
No. 1212. } PERMANENT BUILD-
ING SOCIETY, Demanderesse ; contre les terres
et ténements de WILLIAM MILLS, fils, Défendeur.

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Bolton, en le district de Bedford, connue comme étant la moitié sud du lot numéro douze, dans le treizième rang des lots du dit canton de Bolton, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome et district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 14 mars 1881. 975 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussi-

noon. The said writ returnable on the tenth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 21st February, 1881. 726
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Bedford.
Bedford, to wit : } LUTHER SCOTT, Plaintiff ;
No. 961. } against the lands and tene-
ments of MOSES COOEY, Defendant.

That certain piece of land situate lying and being in the said township of Brome, in the district of Bedford, known and distinguished as the west half of the east half of lot number ten, in the fourth range of lots in the said township, and supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements thereon erected and made ; bounded as follows : on the north by John Clossey, on the east by Benjamin Shepard, on the south partly by David Williams and partly by the road leading from Sweetsburgh to Knowlton, and on the north by William Patten.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY FIRST day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 14th March, 1881. 978
[First published, 19th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Bedford.
Bedford, to wit : } THE SHERBROOKE PER-
No. 1212. } MANENT BUILDING
SOCIETY, Plaintiff ; against the lands and tene-
ments of WILLIAM MILLS, the younger, Defendant.

All of that certain tract or parcel of land situate lying and being in the township of Bolton, in the district of Bedford, and known as being the south half of lot number twelve, in the thirteenth range of lots in the said township of Bolton, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY FIRST day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 14th March, 1881. 976
[First published, 19th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next pre-

gné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } **THEOPHILE MORIN**,
No. 248. } de la paroisse de
Saint-François-Xavier de Chicoutimi, cultivateur,
Demandeur; contre **BELONIE MORIN**, de la
paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi,
cultivateur, en sa qualité de tuteur à l'enfant
mineur de feu Pierre Morin, Défendeur.

La juste moitié indivise de la moitié sud-est des lots de terre numéro un, dans les quatrième et cinquième rangs nord-est du chemin Sydenham, dans le canton de Chicoutimi, formant en totalité une terre de trois arpents et un quart de front, plus ou moins, sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, laquelle est bornée par le front à la rivière Saguenay, par la profondeur au troisième rang, du côté sud-ouest à Gilbert Morin, et du côté nord-est au canton Bagot—avec ensemble une juste moitié indivise de toutes les bâtisses construites sur la dite terre, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le DIX-SEPTIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 9 avril 1881. 1511
[Première publication, 16 avril 1881.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **TOUSSAINT CATU-**
No. 36. } **DAL**, Demandeur; contre
HUBERT DUMAS, Défendeur.

Une terre de forme irrégulière portant le No. 32, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, dans le comté de Napierville; bornée vers le nord-ouest par le No. 31, vers le nord-est par la ligne limitative entre la dite paroisse et la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, vers le sud-est par le No. 33, des dits plan et livre de renvoi, et vers le sud-ouest par le chemin public, de la contenance de cent trente-six arpents en superficie—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Avec la réserve en faveur de Marcelin Frédette, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Patrice de Sherington, de la jouissance et possession du dit immeuble jusqu'au premier jour d'octobre prochain, à titre de locataire du dit immeuble.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, le VINGT-

ceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } **THEOPHILE MORIN**, of
No. 248. } the parish of Saint-Fran-
çois Xavier de Chicoutimi, farmer, Plaintiff; against
BELONIE MORIN, of the parish of Saint François
Xavier de Chicoutimi, farmer, in his quality of
tutor to the minor child of Pierre Morin, Defen-
dant.

The exact undivided half of the south east half of the lots of land number one, in the fourth and fifth ranges north east of the Sydenham road, in the township of Chicoutimi, forming in all a land of three arpents and a quarter in front, more or less, by forty arpents in depth, more or less; which is bounded in front by the river Saguenay, in rear by the third range, on the south west side by Gilbert Morin, and on the north east side by township Bagot—with an exact undivided half of all the buildings erected on the said land, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the SEVENTEENTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of the month of July next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Chicoutimi, 9th April, 1881. 1512
[First published, 16th April, 1881.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } **TOUSSAINT CATUDAL**,
No. 36. } Plaintiff; against
HUBERT DUMAS, Defendant.

A farm of an irregular form being the No. 32, of the plan and book of reference of the parish of Saint Patrick de Sherington, in the county of Napierville; bounded towards the north west by the No. 31, towards the north east by the line between the said parish and the parish of Saint Jacques le Mineur, towards the south east by No. 33, of said plan and book of reference, and towards the south west by the public road, containing one hundred and thirty six arpents in superficies—with buildings, circumstances and dependencies.

With the reserve in favor of Marcelin Frédette, farmer, of the said parish of Saint Patrick of Sherington, of the enjoyment and possession of said immovable until the first day of October next, as a lessee of the said immovable.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick of Sherington, on the TWENTY

SEPTIEME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 5 avril 1881. 1323 2
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint Jean, à savoir : } LOUIS DUPUIS, es-qua-
No. 1418. } lité, Demandeur ; contre MICHEL BOURDEAU, fils, Défendeur, et A. C. Bourdeau, opposant afin de charge, et Octave Pinsonneault, contestant. Cédule A mentionnée à l'exécution en cette cause, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Michel-Archange, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, dans le petit rang de Lapigeonnière, de trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; bornée en front par le chemin du dit petit rang, en profondeur par le trait carré des terres de la paroisse de Saint-Rémi, d'un côté au nord-est par Paul Gamache, et du côté sud-ouest par Casimir St. James dit Beauvais—avec maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel-Archange, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril courant.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 5 avril 1881. 1325 2
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } JOHN MURTAUGH,
No. 14. } Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN ROSSETER, Défendeur, savoir :

1. Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Richelieu, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent trente pieds dans une ligne, et cent trente-huit pieds dans l'autre ligne de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le No. (55) cinquante-cinq—avec une tannerie et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances y appartenant.

2. Un lot de terre situé au même lieu, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent trente-huit pieds de profondeur, le tout plus ou moins, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le No. 56—sans bâties.

Pour être vendus en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 21 février 1881. 709 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS

Cour de Circuit pour le comté d'Iberville.

Canada, } DELPHIS GERVAIS,
Province de Québec, } Demandeur ; contre
District d'Iberville, } les terres et tenements de
No. 27. } GUILLAUME LAROC-
QUE, Défendeur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Athanase, dans la seigneurie de Sabrevois, connue et désignée sous la moitié sud du lot No. 49, dans la troisième concession à l'est de la rivière Riche-

SEVENTH day of APRIL instant, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of May next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 5th April, 1881. 1324
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Montreal.

Saint Johns, to wit : } LOUIS DUPUIS, es-qua-
No. 1418. } lité, Plaintiff ; against MICHEL BOURDEAU, fils, Defendant, and A. C. Bourdeau, opposant afin de charge, and Octave Pinsonneault, contesting. Schedule A mentioned at the execution in this cause, to wit :

A farm situate in the parish of Saint Michel Archange, county of Napierville, in the district of Iberville, in the "Petit Rang Lapigeonnière," of three arpents in front by twenty seven arpents in depth, more or less, without any guarantee as to precise measure ; bounded in front by the road of said "Petit Rang," in depth by the end of the lands of the parish of Saint Remi, on one side to the north east by Paul Gamache, and to the south west side by Casimir St. James alias Beauvais—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel Archange, on the TWENTY SIXTH day of APRIL instant, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of April instant.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 5th April, 1881. 1326
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } JOHN MURTAUGH,
No. 14. } Plaintiff ; against the lands and tenements of JOHN ROSSETER, Defendant, to wit :

1. A lot of land situate on the west side of Richelieu street, in the town of Saint John, in the district of Iberville, containing seventy two feet in front by one hundred and thirty feet in one line, and one hundred and thirty eight feet in the other line in depth, the whole more or less, without any guarantee as to precise measure, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under No. (55) fifty five—with a tannery and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies unto belonging.

2. A lot of land situate at the same place, containing seventy two feet in front by one hundred and thirty eight feet in depth, the whole more or less, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under No. 56—without buildings.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of May next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 21st February, 1881. 710
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the county of Iberville.

Canada, } DELPHIS GERVAIS,
Province of Québec, } Plaintiff ; against the
District of Iberville, } lands and tenements of
No. 27. } GUILLAUME LAROC-
QUE, Defendant, to wit :

1. A farm situate in the parish of Saint Athanase, in the seigniorie of Sabrevois, known under the south half of lot No. 49, in the third concession on the east side of Richelieu river, containing

lieu, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le chemin public du rang Sabrevois, en profondeur par Moïse Tétreault, au sud par Antoine Tougas, et au nord par Jean Bte. Bissonnette—avec maison et autres bâties dessus construites.

2. Un lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Athanase, connu et désigné sous partie nord-est de la moitié nord du lot No. 48, de la deuxième concession de la seigneurie de Sabrevois, (bornage de Westover), mesurant deux arpents de front sur treize arpents de profondeur dans la ligne nord, et douze arpents dans la ligne sud, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin public, en arrière par une décharge qui devra servir de borne entre le terrain vendu et le reste de la moitié nord du dit lot No. 48, d'un côté par Guillaume Larocque, et d'autre côté par Antoine Tougas—sans bâties.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

Bureau du Shérif, CHS. NOLIN, Shérif.
Saint-Jean, le 21 février 1881. 711 3
[Première publication, 26 février 1881.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-igné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } LOUIS ALPHONSE
No. 4747. } L. LANGLAIS, écuyer,
avocat, du village de Kamouraska, Demandeur;
contre JEAN-BAPTISTE LEBEL, cultivateur, de
la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Défendeur, c'est à savoir:

Un certain terrain sis et situé en la deuxième rang des concessions de la seigneurie de Kamouraska, contenant trois quarts d'arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre sur front par le nord à Alexandre Ouellet, courant sud à se rendre à un arpent et demi au nord de la décharge y existant; joignant à un côté au sud-ouest à Joseph LeBel, et l'autre côté au nord-est à Philippe Beaulieu—sans bâties, mais d'ailleurs avec toutes les appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, F. A. SIROIS, Shérif.
Village de Kamouraska, 13 avril 1881. 1503
[Première publication, 16 avril 1881.]

two arpents in front by twenty eight arpents in depth, more or less; bounded in front by the public road of Sabrevois range, in depth by Moïse Tétreault, on the south side by Antoine Tougas, and on the north side by Jean Bte. Bissonnette—with a house and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the said parish of Saint Athanase, known under the north east part of the north half of lot No. 48, of the second concession of the seignior of Sabrevois, (Westover survey), measuring two arpents in front by thirteen arpents in depth in the north line, and twelve arpents in the south line, the whole more or less; bounded in front by the public road, in rear by a discharge which will serve as the limit between the land sold and the remainder of the north half of said lot No. 48, on one side Guillaume Larocque, and on the other side Antoine Tougas—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the ninth day of May next.

Sheriff's Office, CHS. NOLIN, Sheriff.
Saint Johns, 21st February, 1881. 712
[First published, 26th February, 1881.]

Sheriff's Sales—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } LOUIS ALPHONSE
No. 4747. } L. LANGLAIS, esquire,
advocate, of the village of Kamouraska, Plaintiff;
against JEAN BAPTISTE LEBEL, farmer, of the
parish of Saint-Louis de Kamouraska, Defendant,
to wit:

A land situate in the second range of the concessions of the seignior of Kamouraska, containing three quarters of an arpent in front by the depth there be may starting in front at the north at Alexandre Ouellet's, running south to a distance of one arpent and a half from the gully there being; bounded on one side to the south west by Joseph LeBel, and on the other side to the north east by Philippe Beaulieu—without buildings, but with the circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Louis de Kamouraska, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

Sheriff's Office, F. A. SIROIS, Sheriff.
Village of Kamouraska, 13th April, 1881. 1504
[First published, 16th April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } **JEAN-BAPTISTE DESLAURIERS**,
No. 163. }
huissier, de la ville de Fraserville, Demandeur ;
contre **JEAN-BAPTISTE RAYMOND**, cultivateur,
de la paroisse de Saint-Honoré, Défendeur, c'est-à-dire :

Deux lots de terre étant les numéros vingt-huit et vingt-neuf, du rang C, dans le canton Armand, dans la dite paroisse de Saint-Honoré, et contenant neuf arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

A charge par l'acquéreur de se conformer à tous les règlements du département des terres de la couronne, jusqu'à l'obtention des lettres patentes pour les dits lots.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, en la paroisse de l'Isle-Verte, le DIX-NEUVIEME jour de MAI, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de mai aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 15 mars 1881. 979 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } **JEAN BAPTISTE DES-**
No. 163. } **LAURIERS**, bailiff, of
the town of Fraserville, Plaintiff; against **JEAN**
BAPTISTE RAYMOND, farmer, of the parish of
Saint Honoré, Defendant, to wit :

Two lots of land being numbers twenty eight and twenty nine, of range C, in the township of Armand, in the said parish of Saint Honoré, and containing nine arpents in front by twenty eight arpents in depth, more or less—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge upon the purchaser of complying with all the regulations of the crown lands department up to the obtaining of the Letters Patent for the said lots.

To be sold at the registry office of the county of Temiscouata, in the parish of Isle Verte, on the NINETEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of May also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 15th March, 1881. 980
[First published, 19th March, 1881.]

Ventes par le Shérif—Montréal

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le apport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **DAVID AIKMAN**, des
No. 1242. }
cité et district de Montréal, écuyer, Demandeur ; contre les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref comme appartenant à **JOSEPH QUINN**, des cité et district de Montréal, journalier, et **DAME FRANÇOISE BLAIS**, son épouse, et la dite Françoise Blais, épouse commune en biens du dit Joseph Quinn, et le dit Joseph Quinn pour autoriser sa dite épouse, Défendeurs.

Les trois douzième indivis d'un lot de terre situé en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro sept cent dix (710), contenant trente pieds de front sur la rue des Jurés, sur soixante pieds de profondeur sur la rue Saint-Alexandre, plus ou moins, mesure anglaise ; borné en front au nord par la susdite rue des Jurés—avec toutes les bâties sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 avril 1881. 1483
[Première publication, 16 avril 1881.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAVID AIKMAN**, of the
No. 1242. }
city and district of Montreal, esquire, Plaintiff; against the lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ as belonging to **JOSEPH QUINN**, of the city and district of Montreal, laborer, and **DAME FRANÇOISE BLAIS**, his wife, and the said Françoise Blais, wife *commune en biens* of the said Joseph Quinn, and the said Joseph Quinn to authorize his said wife, Defendants.

The three individed twelfths of a lot of land situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Lawrence ward, of said city of Montreal, as lot number seven hundred and ten (710), containing thirty feet in front on Jurors street, by sixty feet in depth on Saint Alexander street, english measure, more or less ; bounded in front on the north by Jurors street aforesaid—with all the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th April, 1881. 1484
[First published, 16th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **L**A COMPAGNIE DE
No. 1061. } **P**RET ET CREDIT FON-

CIERS, corps politique et dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette province, ayant son bureau d'affaires, à Montréal, en le district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de ALLAN McDONNELL, briqueteur, de la ville de Saint-Henri, en le district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville de Saint-Henri, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990); borné en front par la rue Turgeon, et contenant le dit lot quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins—avec une maison et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 avril 1881. 1489

[Première publication, 16 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **M**ESSIEURS LACOSTE
No. 613. } ET GLOBENSKY, de

Montréal, avocats, demandeurs sur distraction de frais; contre les terres et tenements de William L. Doutney, des cité et district de Montréal, gentilhomme, dans une cause où le dit William L. Doutney, était Demandeur, et JEAN-BAPTISTE RICHARD et THÉOPHILE RICHARD, tous deux de la paroisse de Sainte-Julie, en le district de Montréal, cultivateurs, étaient Défendeurs.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal; borné en front par la rue McCord, en arrière par la rue Murray, connue et désigné sous le numéro quatorze cent dix-huit (1418), du plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 avril 1881. 1487

[Première publication, 16 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **L**A SOCIETE DE CON-
No. 684. } **S**TRUCTION METRO-

POLITAINE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, en le district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de DAME PHILOMENE GOYETTE, de Sweetsburg, en le district de Bedford, épouse dûment séparée de biens de Théophile Amyrault, écuyer, du même lieu, et ce dernier en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, et EDOUARD PROULX, des cité et district de Montréal, Défendeurs.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, contenant dix-huit pieds et six pouces de front sur la profondeur du dit lot, (environ soixante et cinq pieds de profondeur), connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, comme partie du lot numéro quatre, de la subdivision du

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **L**A COMPAGNIE DE PRET
No. 1061. } **L**ET CREDIT FONCIERS, a

body politic and duly incorporated according to law and statutes in force in this province, having their place of business, at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of ALLAN McDONNELL, bricklayer, of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the town of Saint Henri, district of Montreal, known and designated on the plan and in the book of official reference of the municipality of the parish of Montreal, as number nineteen hundred and ninety (1990); bounded in front by Turgeon street, said lot containing forty feet in front by ninety feet in depth, english measure, and more or less—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th April, 1881. 1490

[First published, 16th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **M**ESSIEURS LACOSTE
No. 613. } AND GLOBENSKY, of

Montreal, advocates, Plaintiffs sur distraction de frais; against the lands and tenements of William L. Doutney, of the city and district of Montreal, gentleman, in a certain case wherein the said William L. Doutney, was Plaintiff, and JEAN BAPTISTE RICHARD and THÉOPHILE RICHARD, both of the parish of Sainte-Julie, in the district of Montreal, farmers, were Defendants.

A lot of land situate in Saint Anne's ward, of the city of Montreal, parish of Notre-Dame de Montreal; bounded in front by McCord street, in rear by Murray street, known and designated as number fourteen hundred and eighteen (1418), on the plan and book of official reference of the said ward—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th April, 1881. 1488

[First published, 16th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **L**A SOCIETE DE CON-
No. 684. } **S**TRUCTION METROPO-

LITAINE, a body politic and incorporated, having its principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of DAME PHILOMENE GOYETTE, of Sweetsburg, in the district of Bedford, wife legally separated as to property of Théophile Amyrault, esquire, of the same place, and this last one en autant que besoin est, for authorizing his said wife aux fins des présentes, and EDOUARD PROULX, of the city and district of Montreal, Defendants.

A lot of land situate in Saint James ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, containing eighteen feet six inches in front by the depth of the said lot, (about sixty five feet in depth), known and designated on the official plan and book of reference of the said Saint James ward, as lot number four, of the subdivision of the official number eleven hundred and ninety three

numéro officiel onze cent quatre-vingt-treize (1193); lequel terrain est enclavé et est situé à une distance de sept pieds et huit pouces du lot de subdivision numéro cinq, et à une distance de treize pieds et dix pouces du lot de subdivision numéro trois; le dit terrain est borné en front par la rue Saint-André, en arrière par une ruelle portant le numéro dix, au dit plan de subdivision, et des deux côtés par le résidu du dit lot numéro quatre—avec une maison en briques à un étage, soubassement et comble français, et avec droit de passage dans les ruelles en commun avec toutes personnes y ayant droit.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 avril 1881. 1485
[Première publication, 16 avril 1881.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } OLIVIER FAUCHER, fils,
No. 1425. } de la cité de Montréal,
marchand de quincaillerie, y faisant affaires comme
tel sous les nom et raison de Faucher, fils, Deman-
deur; contre les terres et tenements de MOISE
BEAUDRY, forgeron, des dits cité et district de
Montréal, Défendeur.

Les dits terres et tenements mentionnés et désignés dans la cédule marquée A, comme suit, savoir:

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, dans la paroisse de Sainte-Brigide; bornée en front par la rue Montcalm, connu et désigné sous le numéro trente-deux (32), sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Jacques—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de Joseph Desjardins, de la paroisse de Saint-Vincent de Paul des Ecoles, commerçant, le premier acquéreur. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1355 2
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } FREDERICK LEFEBVRE,
No. 2598. } des cité et district de
Montréal, écuyer, avocat, Demandeur; contre
HELENE ST. PIERRE, de la paroisse du Sault
Sault aux Récollets, district de Montréal, épouse
séparée de biens de Joseph Edouard Guilbeault,
gentilhomme, du même lieu, et ce dernier en
autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse
à ester en justice, et le dit J. E. GUILBEAULT,
aussi personnellement, Défendeurs. Les dits terres
et tenements mentionnés et décrits dans la cédule
marquée A, comme suit, à savoir:

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse du Sault-au-Récollet, à l'endroit communément appelé Back River, sur le grand chemin, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, comté d'Hochelaga, district de Montréal, sous le numéro deux cent quarante-neuf (249)—avec une maison en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sault-au-Récollet, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL courant, à DIX heu-

(1193); which lot is enclosed and is situated at a distance of seven feet eight inches from subdivision lot number five, and at a distance of thirteen feet ten inches from subdivision lot number three; said lot being bounded in front by Saint André street, in rear by a lane bearing the number ten, on the said subdivision plan, and on both sides by the residue of said lot number four—with a one storey brick house, sub-basement and french roof, and with right of passage by the lanes in common with all parties entitled thereto.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th April, 1881. 1486
[First published, 16th April, 1881.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } OLIVIER FAUCHER, fils,
No. 1425. } of the city of Montreal,
hardware merchant, doing business as such there
under the name, style and firm of "Faucher, fils,"
Plaintiff; against the lands and tenements of
MOISE BEAUDRY, of the said city and district of
Montreal, blacksmith, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, as follows, to wit:

A lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, in the parish of Sainte-Brigide; bounded in front by Montcalm street, known and designated as number thirty two (32), on the official plan and book of reference for Saint James ward—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of APRIL instant, at TEN of the clock in the forenoon, at the folle enchère, costs, risks and charges of Joseph Desjardins, of the parish of Saint Vincent de Paul des Ecoles, trader, the former purchaser. The said writ returnable on the fifth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1356
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } FREDERICK LEFEBVRE,
No. 2598. } of the city and district of
Montreal, esquire, advocate, Plaintiff; against
HELENE SAINT PIERRE, of the
parish of Sault aux Récollets, district of Mon-
treal, wife separated as to property from Joseph
Edouard Guilbeault, gentleman, of the same place,
and the latter en autant que besoin est to autho-
rize his said wife to ester en justice, and the said
J. E. GUILBEAULT also personally, Defendants.
The said lands and tenements mentioned and
described in the schedule marked A, as follows,
to wit:

A lot of land situate and being in the parish of Sault au Recollet, at the place commonly called Back River, on the main road, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the parish of Sault au Recollet, county of Hochelaga, district of Montreal, as number two hundred and forty nine (249)—with a stone house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the TWENTY FIFTH day of APRIL instant, at TEN of the clock

res de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1353 2
[Première publication, 9 avril 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District d'Iberville.

Montréal, à savoir : } JOSEPH EDOUARD
No. 6. } CLEMENT, commer-
çant, de la ville de Saint-Jean, Demandeur ; contro
les terres et tenements de FABIEN LEFEBVRE,
gentilhomme, de la ville de Saint-Jean, en le dist-
rict d'Iberville, Défendeur.

Une terre située dans la paroisse de Chambly,
dans le district de Montréal, connue et désignée
aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse
de Saint-Joseph de Chambly, sous le numéro trois
cent trente quatre (334), de la contenance de sept
arpents de front sur vingt-cinq arpents de pro-
fondeur, plus ou moins ; bornée en front par le
chemin public, en profondeur à un nommé Murray,
d'un côté à Henry Corran, et d'autre côté à Vic-
kerman Fryer — avec une maison, granges et
autres bâties sus-érigées. A la charge d'une
rente et pension viagère de cent cinquante pi-
astres par année, payable à Louis Molleur, fils,
écuyer, de la ville de Saint-Jean, dans le district
d'Iberville, et à Dame Aurélie Molleur, l'épouse
de ce dernier, leur vie durant et la vie durant du
suivant d'eux, et sous la réserve en faveur de
Louis Varieur, de la jouissance et occupation de
la dite terre jusqu'au premier octobre prochain.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le
VINGTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures
de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-
cinquième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mars 1881. 991 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 759. } LE PRÊT ET CRÉDIT
FONCIERS, corps politique et dûment incorporé
au désir de la loi et des statuts en force en cette
Province, faisant affaires et ayant son bureau
d'affaires à Montréal, dans le district de Mon-
tréal, Demanderesse ; contre MICHEL BOUTHIL-
LIER, tailleur de pierre, de la cité et du district
de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la cité et le
district de Montréal, dans le quartier Saint-Louis,
de la dite cité, dans la paroisse de Notre-Dame de
Montréal, étant le lot de terre portant le numéro
six cent quatre-vingt-quinze (695), sur le plan et
dans le livre de renvoi officiels du cadastre du dit
quartier Saint-Louis, contenant cinquante-huit
pieds de front sur quatre-vingt-cinq pieds de pro-
fondeur, plus ou moins ; et borné en front par la
rue Mignonne, en arrière par un nommé Laporte
représentant T. Lecompte, et des deux côtés par
un nommé St. Antoine — avec trois maisons dont
deux en briques à deux étages et l'autre en bois
à un étage et autres bâties construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGTIÈME jour de MAI prochain,
à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le trentième jour de mai pro-
chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mars 1881. 995 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

in the forenoon. The said writ returnable on the
second day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1354
[First published, 9th April, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Iberville.

Montreal, to wit : } JOSEPH EDOUARD CLE-
No. 6. } MENT, trader, of the town
of Saint John, Plaintiff ; against the lands and
tenements of FABIEN LEFEBVRE, gentleman,
of the town of Saint John, in the district of
Iberville, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Chambly,
in the district of Montreal, known and designated
on the official plan and book of reference of the
parish of Saint Joseph de Chambly, under the
number three hundred and thirty four (334), con-
taining seven arpents in front by twenty five
arpents in depth, more or less ; bounded in front
by the public highway, in depth by one Murray,
on one side by Henry Corran, and on the other
side by Vickerman Fryer — with a house, barns
and other buildings thereon erected. On condi-
tion of the payment of a life-rent (*rente et pension
viagère*) of one hundred and fifty dollars per an-
num, payable to Louis Molleur, junior, esquire, of
the town of Saint John, in the district of Iberville,
and to Dame Aurélie Molleur, wife of the latter,
during their lifetime and during the lifetime of
the survivor of them, and reserving the right in
favor of Louis Varieur, of enjoying and occupying
the said lot until the first of October next.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Joseph de Chambly, on the TWEN-
TIETH day of MAY next, at the hour of TEN in
the forenoon. The said writ returnable on the
twenty fifth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th March, 1881. 992
[First published, 19th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE LOAN AND LANDED
No. 759. } CREDIT COMPANY, (*La
compagnie de prêt et crédit fonciers*), a body politic
duly incorporated according to law and to the
statutes in force in this province, doing business
and having its principal place of business at Mon-
treal, in the district of Montreal, Plaintiff ; against
MICHEL BOUTHILLIER, stone cutter, of the
city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in the city and
district of Montreal, in Saint Louis ward, of the
said city, in the parish of Notre Dame de Mon-
treal, being the lot of land bearing the number
six hundred and ninety five (695), on the official
plan and book of reference of the cadastre of the
said Saint Louis ward, containing fifty eight feet
in front by eighty five feet in depth, more or less ;
bounded in front by Mignonne street, in rear by
one Laporte, representing T. Lecompte, and on
both sides by one St. Antoine — with three houses,
two of which are two storey brick and the third
is a one storey wooden house and other build-
ings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTIETH day of MAY next, at the
hour of HALF PAST TEN in the forenoon. The
said writ returnable on the thirtieth day of May
next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th March, 1881. 996
[First published, 19th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **A BANQUE VILLE**
No. 1028. } **L MARIE**, corps incor-
poré dument constitué, faisant affaires et ayant
son principal bureau d'affaires à Montréal, en le
dit district de Montréal, Demanderesse ; contre
P. A. O. ARCHAMBAULT, écuyer, avocat, et T.
ARCHAMBAULT, gentilhomme, tous deux de la
paroisse de l'Assomption, en le district de Joliette,
Défendeurs.

Saisi comme appartenant à P. A. O. Archambault, et à T. Archambault, chacun pour un sixième indivis dans l'immeuble ci-après décrit, SAVOIR :

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier ouest de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal ; borné en front par la rue Saint-Jacques, et connu et désigné comme le lot de terre portant le numéro cent soixante et seize (No. 176), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier ouest de la dite cité—avec une maison en pierre de taille à quatre étages dessus construits.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif.

Montréal, 16 mars 1881.

[Première publication, 19 mars 1881.]

Shérif.

993 2

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME ELIZABETH**
No. 5083. } **VITTIE**, de Montréal,

veuve de son premier mariage de feu Alexander Stewart, et maintenant épouse de William Carson, gentilhomme, de Montréal, et séparée de biens avec ce dernier, en sa qualité de légatrice universelle de feu Alexander Stewart, dument autorisée aux fins des présentes, Demanderesse, ès-qualité ; contre les terres et tenements de JOSEPH BARBER, de Montréal, en sa qualité de tuteur, nommé à Mary, Joseph et Margaret Barber, enfants mineurs issus du mariage de feu John Barber et Bridgette Donahue, son épouse, Défendeur, ès-qualité.

Les trois quarts indivis d'un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal ; borné en front par la rue Versailles, connu et désigné sous le numéro quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497), aux plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif,

Montréal, 16 mars 1881.

[Première publication, 19 mars 1881.]

Shérif.

997 2

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME MARIE ANNE**
No. 1402. } **CLAIRE SYMES**, mar-

quise de Bassano, épouse dument séparée de biens de Napoleon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, marquis de Bassano, de la cité de Paris, en France, et par son dit mari dument et spécialement autorisée, et le dit NAPOLEON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET, marquis de Bassano, afin d'autoriser sa dite épouse, Demandeurs ; contre les terres et tenements de DAME MARIE ALPHONSINE CAROLINE BEAUDRY, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu l'Honorable Joseph Ubalde

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A BANQUE VILLE**
No. 1028. } **L MARIE**, a body corporate
duly constituted, doing business and having
their chief place of business at Montreal, in the
said district of Montreal, Plaintiffs ; against P. A.
O. ARCHAMBAULT, esquire, advocate, and T.
ARCHAMBAULT, gentleman, both of the parish
of L'Assomption, in the district of Joliette, Defen-
dants.

Seized as belonging to P. A. O. Archambault and to T. Archambault, each for his sixth undivided share in the immovable hereinafter described, to wit :

A lot of land or emplacement situate in the west ward of the city of Montreal, in the district of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal ; bounded in front by Saint James street, and known and designated as the lot of land bearing the number one hundred and seventy six (No. 176), on the official plan and book of reference of the said west ward of the said city—with a four storey cut stone house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of MAY next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office,

Montreal, 16th March, 1881.

[First published, 19th March, 1881.]

Sheriff.

994

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAME ELIZABETH VIT-**
No. 5083. } **TIE**, of Montreal, widow

by her first marriage of the late Alexander Stewart, and now wife of William Carson, gentleman, of Montreal, and separated as to property to this last one, in her quality of universal legatrix of the late Alexander Stewart, duly authorized *aux fins des présentes*, Plaintiff, *ès-qualité* ; against the lands and tenements of JOSEPH BARBER, of Montreal, in his quality of tutor appointed to Mary, Joseph and Margaret Barber, minor children issue of the marriage of the late John Barber and Bridgette Donahue, his wife, Defendant, *ès-qualité*.

The undivided three quarters of a lot of land situate and being in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal ; bounded in front by Versailles street, known and designated under the number four hundred and ninety seven (497), of the official plan and book of reference of the said ward and city—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office,

Montreal, 16th March, 1881.

[First published, 19th March, 1881.]

Sheriff.

998

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAME MARIE ANNE**
No. 1402. } **CLAIRE SYMES**, mar-

quise de Bassano, wife of and duly separated as to property from Napoleon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, marquis de Bassano, of the city of Paris, in France, by her said husband hereunto duly and specially authorized, and the said NAPOLEON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET, marquis de Bassano, for the purpose of authorizing his said wife, Plaintiff's ; against the lands and tenements of DAME MARIE ALPHONSINE CAROLINE BEAUDRY, of the city of Montreal, in the district of Montreal, widow of the

Beaudry, en son vivant, de Montréal susdit, un des juges de la Cour Supérieure, tant en son nom comme ayant été commune en biens avec son dit mari, qu'en sa qualité de tutrice dûment nommée à JEAN TOUSSAINT EUGENE BEAUDRY, enfant mineur issu de son mariage avec le dit Honorable Joseph Ubalde Beaudry, JOSEPH ALPHONSE UBALDE BEAUDRY, de la dite cité de Montréal, arpenteur provincial, PIERRE JANVIER UBALDE BEAUDRY, de la ville de Beauharnois, protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Beauharnois, et MARIE EMMA ALPHONSINE BEAUDRY et MARIE MATHILDE UBALDINE BEAUDRY, toutes deux de la cité de Montréal, filles majeures et usantes de leurs droits, Défendeurs.

Comme appartenant à Dame Marie Alphonsine Caroline Beaudry.

La moitié indivise, aussi comme appartenant à la dite Dame Marie Alphonsine Caroline Beaudry, en sa dite qualité de tutrice de Jean Toussaint, Eugène Beaudry, à Joseph Alphonse Ubalde Beaudry, à Pierre Janvier Ubalde Beaudry, à Marie Emma Alphonsine Beaudry, à Marie Mathilde Ubalde Beaudry, chacun un cinquième indivis de la moitié indivise de l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité, sous le numéro quatre cent vingt-neuf (429), mesurant soixante et quatorze pieds et neuf pouces de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, et formant une superficie totale de sept mille cent dix pieds (7110); borné en front par la rue Berri, en profondeur par une ruelle en commun avec les propriétaires voisins, d'un côté par la rue Dorchester, et de l'autre côté par le No. 430—avec une maison à deux étages en briques et en pierre et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 février 1881. 763 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR DESJARDINS,
No. 1067. } écuyer, avocat, de la
cité de Montréal, Demandeur; contre les terres et
tenements entre les mains et en la possession de
Michel Jetté, huissier, de la cité de Montréal, en
sa qualité de tuteur *ad hoc* de Joseph Damase Hudor
Montgrain, issu du légitime mariage de feu
Damase Hudor Montgrain et Héloïse Ducasse, un
des tiers-saisis dans une cause dans laquelle le
dit Arthur Desjardins, était demandeur, et la dite
DAME H. DUCASSE, Défenderesse,

La moitié indivise d'un lot de terre ou emplacement sis et situé en le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, connu et désigné sous le numéro six cent quatre-vingt-deux (682), aux plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis; borné en front par la rue Grothé—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 février 1881. 765 3
[Première publication, 26 février 1881.]

late Honorable Joseph Ubalde Beaudry, in his lifetime, of Montreal aforesaid, one of the justices of the Superior Court, as well in her own name as having be common as to property *commune en biens* with her said husband, as in her quality of tutrix duly appointed to JEAN TOUSSAINT EUGENE BEAUDRY, minor child issue of her marriage with said Honorable Joseph Ubalde Beaudry, JOSEPH ALPHONSE UBALDE BEAUDRY, of the said city of Montreal, provincial land surveyor, PIERRE JANVIER UBALDE BEAUDRY, of the town of Beauharnois, prothonotary of the Superior Court for the district of Beauharnois, and MARIE EMMA ALPHONSINE BEAUDRY and MARIE MATHILDE UBALDINE BEAUDRY, both of the said city of Montreal, spinsters, *filles majeures et usantes de leurs droits*, Defendants.

As belonging to Dame Marie Alphonsine Caroline Beaudry.

One undivided half, also the said Dame Marie Alphonsine Caroline Beaudry, in her said quality of tutrix to Jean Toussaint, Eugène Beaudry, to Joseph Alphonse Ubalde Beaudry, to Pierre Janvier Ubalde Beaudry, to Marie Emma Alphonsine Beaudry, and to Marie Mathilde Ubalde Beaudry, each one undivided fifth of one undivided half of the following immovable, to wit:

A lot of land situate and being in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint James ward, of the said city, as number four hundred and twenty nine (429), measuring seventy four feet nine inches in width by ninety five feet in depth, english measure, more or less, and forming a total superficies of seven thousand one hundred and ten (7110) feet; bounded in front by Berri street, in rear by a lane in common, with the adjoining proprietors, on one side by Dorchester street, and on the other side by No. 430—with a two storey brick and stone house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd February, 1881. 764
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR DESJARDINS,
No. 1067. } of the city of Montreal,
esquire, advocate, Plaintiff; against the lands and
tenements in the hands and possession of Michel
Jetté, bailiff, of the city of Montreal, in his
quality of tutor *ad hoc* to Joseph Damase Hudor
Montgrain, issue of the lawful marriage of the
late Damase Hudor Montgrain and Heloise
Ducasse, one of the *tiers saisis* in a certain cause
wherein the said Arthur Desjardins, was plaintiff,
and the said DAME H. DUCASSE, Defendant.

The undivided half of a lot of land situate and being in Saint Louis ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, known and designated as number six hundred and eighty two (682), on the official plan and book of reference made for Saint Louis ward aforesaid; bounded in front by Grothé street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd February, 1881. 766
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les propriétés immobilières sous-mentionnées ont été saisies et seront vendues aux temps et lieux tels que mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer contre les dites propriétés des droits que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable properties have been seized and shall be sold at the time and place hereinafter specified. All persons who have to exercise as regards the same, any claims which the registrar is not held to mention in his certificate by virtue of article 700 of the code of civil procedure, are hereby required to make known the same according to law. Every opposition to the sale except in case of *Venditioni Exponas*, shall have to be deposited in the office of the undersigned, before the fifteen days immediately preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be deposited at any time within six days after the return of the writ.

No.	Demanderesse. — Plaintiff.	Défendeurs. — Defendants.	Lot ou No. du Cadastre. — Lot or Cadastral No.	No. de la rue. — Street No.	Street.—Rue.	Quartier. — Ward.	Propriétaires d'après le Rôle d'évaluation. — Proprietor as per assess- ment Roll.	Montant des taxes dues.— Amount of assessment due	Intérêt. — Interest.	Montant total du—Total amount due.
	Cité de Montréal.— City of Montreal.	John Cusack.....	1 Nord-Est de 1037 — North East 1/2 of 1037.	777	Craig.	St. Antoine	John Cusack.....	\$ cts. 162 00	\$ cts. 18 70	\$ cts. 180 70
	Do	do	1042	34	Latour	do ...	do	117 60	16 75	134 35
	Do	do	1 Nord-Ouest de 1040—North West 1/2 of 1040.	29	Busby Lane.....	do ...	do	100 80	14 80	115 60
	Do	Dame Ann Bain, veuve de feu Charles Phillips, en son vivant, de la cité de Mont- réal, gentilhomme — Dame Ann Bain, widow of the late Charles Phillips, in his life- time, of the city of Montreal, gentleman.....	Partie Nord-Est du lot 1536, ayant 218 pieds 6 pouces de front sur la rue de la Mon- tagne, sur une profondeur de 140 pieds, plus ou moins —North East part of lot 1536, with 218 feet 6 inches in front on Mountain street, with a depth of 140 feet, more or less.	270	Montagne.....	do ...	{ Dame Ann Bain, veuve de feu Charles Phillips, en son vivant, de la cité de Montréal, gentilhomme, —Dame Ann Bain, widow of the late Charles Phil- lips, in his lifetime, of the city of Montreal, gentleman..... }	120 00	9 30	129 30
	Do	do	Partie Sud-Est du lot 1578, ayant 115 pieds de front sur la rue Crescent—South East part of lot 1578, with 115 feet front on Crescent street.	30	Crescent	do ...	do	144 00	11 20	155 20
	Do	do	La partie centre du lot 1578, ayant 172 pieds de front sur la rue Crescent—Center part of lot 1578, with 172 feet frontage on Crescent street.	40	do	do ..	do	192 00	14 75	206 75

Do	do	La partie Nord du lot 1578 et tout le lot 1579, ayant 325 pieds de front sur la rue Ste. Catherine — North part of 1578, and the whole of 1579, with a frontage on Ste. Catherine street of 325 feet.	1538	Ste. Catherine....	do	do	660 00	51 10	711 10
Do		1702		Sherbrooke	do	do	3240 00	352 20	3592 20
		1703		St. Catherine.....	do	do	3840 00	413 15	4253 15
	Dame Helen Hearn, épouse de John McKillop—Dame Helen Hearn, wife of John McKillop.....	553	24 & 26	St. Patrick.....	St. Anne..	{ Dame Helen Hearn, épouse de John McKillop — Dame Helen Hearn, wife of John McKillop.....	24 00	3 30	27 30
	do	553	13 & 17	St. Columban....	do	do	16 80	2 30	19 10
	John J. Guinea.....	400	29	Conway.....	do	John J. Guinea.....	10 80	0 80	11 60
	do	496	105	Brittania.....	do	do	6 00	0 45	6 45
	do	495	107	do	do	do	33 60	3 60	37 20
	Ferdinand Boudreau.....	1242	109	Barré.....	do	Ferdinand Boudreau.....	22 80	2 50	25 30

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.
989 2

Par le Shérif,
Montréal, 16 mars 1881.

[Première publication, 19 mars 1881.]

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of July next.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th March, 1881.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.
990

[First published, 19th March, 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **HUBERT PROVOST**,
No. 1508. } Entrepreneur et menuisier, de la paroisse de La Pointe-aux-Trembles, en sa qualité d'exécuteur testamentaire nommé par feu Robert Turcotte, en son vivant, bourgeois, du même lieu, Demandeur; contre les terres et tenements de MICHEL JEANNOTTE dit LA-CHAPELLE, cultivateur, de la paroisse de La Pointe-aux-Trembles, dans le district de Montréal, Défendeur.

1. Un lopin de terre situé en la paroisse de La Pointe-aux-Trembles, comté d'Hochelaga, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro cent huit (108), de la côte de La Pointe-aux-Trembles; borné en front par le chemin public—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le numéro cent neuf (109), de la Côte de la Pointe-aux-Trembles; borné en front par le chemin public—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 février 1881. 767 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.
Montréal, à savoir : } **UDGER L. MAILLET**,
No. 337. } L'écuyer, avocat, de la cité et district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de THOMAS MAREY, de Montréal, Défendeur.

Saisi et pris en exécution comme appartenant au dit Défendeur, et en possession de Richmond L. de Montigny, écuyer, de Montréal, dûment nommé curateur aux biens meubles et immeubles abandonnés par le dit Défendeur, par jugement rendu sur requête, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Ontario, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, sous le numéro onze cent quarante-six (1146)—avec une maison à un étage et autres bâtisses dessus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 24 février 1881. 787 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME ELIZABETH**
No. 343. } BLAND, des cité et district de Montréal, épouse de Robert Noxon, gentilhomme, du même lieu, de son dit mari dûment séparée de biens, et de lui dûment et spécialement autorisée pour l'effet des présentes, Demanderesse; contre DAME ELIZABETH WANDBY, du même lieu, épouse de James C. Brymer, aussi du même lieu, artiste-photographe, de son dit mari dûment autorisée pour l'effet des présentes, et le dit JAMES C. BRYMER, tant en son nom que comme époux de la dite Elizabeth

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **HUBERT PROVOST**, entre-
No. 1508. } preneur, contractor and joiner, of the parish of La Pointe aux Trembles, in his quality of testamentary executor named by the late Robert Turcotte, in his lifetime, bourgeois, of the same place, Plaintiff; against the lands and tenements of MICHEL JEANNOTTE dit LA-CHAPELLE, yeoman, of the parish of La Pointe aux Trembles, in the district of Montreal, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of La Pointe aux Trembles, county of Hochelaga, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish, as number one hundred and eight (108), of the Cote de la Pointe aux Trembles; bounded in front by the public road—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of La Pointe aux Trembles, as number one hundred and nine (109), of the Cote de la Pointe aux Trembles; bounded in front by the public road—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of La Pointe aux Trembles, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd February, 1881. 768
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.
Montreal, to wit: } **UDGER L. MAILLET**,
No. 337. } Esquire, advocate, of the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of THOMAS MAREY, of Montreal, Defendant.

Seized and taken into execution as belonging to the said Defendant, and in the possession of Richmond L. de Montigny, esquire, of Montreal, duly appointed assignee to the movables and real estate abandoned by the said Defendant, by judgment rendered on a petition, on the twenty-second day of January, one thousand eight hundred and eighty one.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Ontario street, known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Mary's ward, as number eleven hundred and forty six (1146)—with a one story house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 24th February, 1881. 788
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **DAME ELIZABETH**
No. 343. } BLAND, of the city and district of Montreal, wife of Robert Noxon, of the same place, gentleman, from her said husband duly separated as to property, but by him duly and expressly authorized for all the purposes thereof, Plaintiff; against DAME ELIZABETH WANDBY, of the same place, wife of James C. Brymer, also of the same place, photographic artist, by her said husband duly authorized for all the purposes hereof, and the said JAMES C. BRYMER, in his own name as having married the said Elizabeth

Wandby, et commun en biens avec elle, Défendeurs.

Cet emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, district de Montréal, ayant son front sur la rue Hermine, et connu et désigné aux plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro sept cent trois (703)—avec la maison en brique et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 février 1881. 761 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 1675. } PRET ET CREDIT

FONCIERS, corps politique et dûment et légalement incorporé suivant les statuts en force dans cette province, faisant affaires et ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, en le district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de DAME DOMITHILDE THOUIN dite LAFRANCHISE, des cité et district de Montréal, veuve de feu Laurent Miron, en son vivant, du même lieu, sellier, Défenderesse.

Un terrain sis et situé en le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, connu et désigné aux plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro neuf cent vingt-huit (928) ; borné en front par la rue Jacques-Cartier—avec une maison en bois à un étage lambrissée en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 9 mars 1881. 917 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 1561. } COMPANY OF

CANADA, corporation légalement constituée par acte public du parlement, ayant son principal bureau d'affaires, pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de THE CONSOLIDATED BANK OF CANADA, corporation dûment constituée, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Défenderesse.

Lesquels terres et tenements sont maintenant en la possession de George H. Kernick, de Montréal, gentleman, curateur dûment nommé au délaissement fait en cette cause par la dite défenderesse, et mentionnés et décrits dans la cédule marquée A annexée au bref.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, district de Montréal, connu comme lot de subdivision numéro trois (3), du lot de cadastre numéro neuf cent quarante-trois (943), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis ; borné en front par la rue Cadieux—avec une maison en briques et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu, en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 9 mars 1881. 913 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

Wandby, and being commune en biens with her, Defendants.

That certain lot of land or emplacement situate and lying and being in the Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, district of Montreal, fronting on Hermine street, and known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said ward, by the number seven hundred and three (703)—with the brick dwelling house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd February, 1881. 762
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1675. } ET CREDIT FONCIERS,

a body politic and duly incorporated according to law and the statute in force in this province, doing business and having its place of business at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of DAME DOMITHILDE THOUIN dite LAFRANCHISE, of the city and district of Montreal, widow of the late Laurent Miron, in his lifetime, of the same place, sadler, Defendant.

A lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said ward, as number nine hundred and twenty eight (928) ; bounded in front by Jacques-Cartier street—together with a wooden house one story high lined with brick, and also other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 9th March, 1881. 918
[First published, 12th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1561. } COMPANY OF CANADA,

a corporation legally constituted by public act of parliament, having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of THE CONSOLIDATED BANK OF CANADA, a corporation duly constituted, having its principal place of business in the city of Montreal, Defendants.

Which lands and tenements are now in the possession of George H. Kernick, of Montreal, gentleman, curator duly appointed to the *délaissement* made in this cause by the said Defendant, and mentioned and described in schedule A, to the writ annexed.

A lot of land situate in Saint Lewis ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, district of Montreal, known as subdivision lot number three (3), of the cadastral lot number nine hundred and forty three (943), on the official plan and the book of reference for the Saint Lewis ward ; bounded in front by Cadieux street—with a brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 9th March, 1881. 914
[First published, 12th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **HENRY AITKEN**, de
No. 1514. } Barnes Terrace, à Ayr,
en Ecosse, écuyer, Demandeur ; contre les terres
et tenements de **JOSEPH BISAILLON**, de la
paroisse de Laprairie de la Magdeleine, en le
district de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé au village
Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Saint-
Jean-Baptiste, faisant ci-devant partie de la
paroisse de Montréal ; borné en front par la rue
de l'Erable (Maple street), connu et désigné
comme le lot de terre portant le numéro cent
vingt-sept (No. 127), sur le plan et au livre de
renvoi de la subdivision du lot numéro dix (10),
sur le plan et au livre de renvoi officiels du village
incorporé de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté
d'Hochelaga—avec une maison en briques et
autres bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le TREIZIEME jour de MAI prochain,
à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le
dit bref rapportable le vingt-troisième jour de
mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 9 mars 1881. 915 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

Ventes par le Shérif—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné, avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente ;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit—Papineauville.

Province de Québec, } **AUGUSTIN CYRILLE**
District d'Ottawa. } **PAPINEAU**, écuyer,
avocat, de la cité de Saint-Hyacinthe, province de
Québec, seigneur et propriétaire de l'arrière fief
Plaisance, dans la seigneurie de La Petite Nation,
dit comté et district d'Ottawa, Demandeur ;
contre les terres et tenements de **JANVIER**
LEGARE, cultivateur, de la paroisse de Sainte-
Angélique, dits comté et district d'Ottawa, Défendeur.
et Maîtres Papineau et Morisson, à
savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-
Angélique, étant composée du lot numéro quatre
(No. 4), et de partie du lot numéro cinq
(No. 5), de la petite presqu'île, arrière fief Pla-
sance, contenant onze arpents de front sur la
profondeur qui pourra s'y trouver entre la baie de
la Pentecôte qui la borne en front à aller à la
petite baie qui la borne en profondeur ; tenant
d'un côté à l'est à Marcien Leger dit Parisien qui
possède le restant du dit lot (No. 5), et de l'autre
à l'ouest à David et Antoine Leger dit Parisien,
qui possèdent le lot (No. 3) d'icelle presqu'île—
avec une maison, grange et autres bâties en bois
dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
paroisse de Sainte-Angélique, le DIXIEME jour de
MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **HENRY AITKEN**, of Bar-
No. 1514. } nes Terrace, in Ayr, in
Scotland, esquire, Plaintiff ; against the lands and
tenements of **JOSEPH BISAILLON**, of the parish
of Laprairie de la Magdeleine, in the district of
Montreal, trader, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Jean
Baptiste, in the parish of Saint Jean Baptiste,
forming heretofore part of the parish of Montreal ;
bounded in front by Maple street (*rue de l'Erable*),
known and described as the lot of land bearing
number one hundred and twenty seven (127), on
the plan and book of reference of the subdivi-
sion of lot number ten (10), on the official plan
and book of reference of the incorporated village
of Saint Jean Baptiste, in the county of Hochelaga—
together with a brick house and other build-
ings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the THIRTEENTH day of MAY next, at
HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said
writ returnable the twenty third day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 9th March, 1881. 916
[First published, 12th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or
other oppositions to the sale, except in cases of
Venditioni Exponas, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fif-
teen days next preceeding the day of sale ; oppo-
sitions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court—Papineauville.

Province of Québec, } **AUGUSTIN CYRILLE**
District of Ottawa. } **PAPINEAU**, esquire,
advocate, of the city of Saint Hyacinthe, province
of Québec, seignior and proprietor of the *arrière-
fief* Plaisance, in the seigniorie of La Petite Nation,
said county and district of Ottawa, Plaintiff ;
against the lands and tenements of **JANVIER**
LEGARE, farmer, of the parish of Saint Angé-
lique, said county and district of Ottawa, Defen-
dant, and Maîtres Papineau & Morisson, to wit :

A farm lying and situate in the parish of Saint
Angélique, being composed of lot number four
(No. 4), and of part of lot number five (No. 5), of
little Presquille, *arrière-fief* Plaisance, containing
eleven arpents in front by the depth which may
be found therein between Pentecote Bay which
bounds it in front to the Little Bay (*Petite Baie*),
which bounds in depth ; bounded on one side to the
east by Marcien Leger dit Parisien who owns the
remainder of said lot (No. 5), and on the other to
the west by David and Antoine Leger dit Parisien,
who own the lot (No. 3) of the said Presquille—
with a wooden house, barn and other buildings
thereon erected.

To be sold at the door of the church of the parish
of Saint Angélique, on the TENTH day of MAY
next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The

Le dit bref rapportable le seizième jour de mai 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 23 février 1881. 775 3
[Première publication, 26 février 1881.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas le *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } **DANS** une cause où **THOMAS LARIVIERE**, de la cité de Québec, rentier, était Demandeur; et **MARY SUZANNE BREARTON**, épouse contractuellement séparée de biens de George Onésime Touchette, tous deux de la cité de Québec, et le dit **GEORGE ONÉSIME TOUCHETTE**, mis en cause pour assister sa dite épouse, étaient Défendeurs, le dit Demandeur contre la dite **Mary Suzanne Brearton**, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, sur le niveau sud de la rue Desprairies, étant la partie nord-est du lot No. dix-sept cent cinquante (No. 1750), sur les plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, contenant trente pieds de front sur cinquante-cinq pieds de profondeur; borné par devant à la dite rue Desprairies, par derrière au terrain des Demoiselles Laporte, d'un côté au nord-est à François Aubry, et d'autre côté au sud-ouest à Dame Sophie Donaldson, épouse de Sieur Charles Touchette—avec ensemble une bâtisse en bois où hangar à deux étages dessus construit, circonstances et dépendances, et le droit de mitoyenneté dans les murs et pignons des deux maisons avoisinant le dit emplacement ci-dessus décrit, des côtés nord-est et sud-ouest.

Sujet aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge de Demoiselle Henriette Masse, et le jugement maintenant icelle.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le **NEUVIÈME** jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 11 avril 1881. Shérif.
[Première publication, 16 avril 1881.] 1463

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Québec, à savoir : } **CHARLES CLOUET**, jour-
No. 2800 } nalier, de la paroisse de
Beauport; contre **CHARLES COTE**, scieur, et
PHILOMÈNE BELANGER, son épouse, du même
lieu, conjointement, à savoir :

1. Le lot No. 305, du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un emplacement situé au même lieu, de forme irrégulière, ayant quatre perches de largeur au chemin, et six perches et demi de profondeur dans la ligne nord-

said writ returnable on the sixteenth day of May 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 23rd February, 1881. 776
[First published, 26th February, 1881.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } **IN** a cause wherein **THOMAS LARIVIERE**, of the city of Québec, rentier, was Plaintiff; and **MARY SUZANNE BREARTON**, wife separated as to property by marriage contract of George Onésime Touchette, both of the city of Québec, and the said **GEORGE ONÉSIME TOUCHETTE**, *mis en cause* to assist his said wife, were Defendants, the said Plaintiff against the said **Mary Suzanne Brearton**, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Roch de Québec, on the south alignment of Desprairies street, being the north east part of lot number seventeen hundred and fifty (No. 1750), on the official plan and book of reference of the cadastre for Jacques Cartier ward, of the city of Québec, measuring thirty feet in front by fifty five feet in depth; bounded in front by the said Desprairies street, in rear by the property of the Misses Laporte, on one side to the north east by François Aubry, and on the other side to the south west by Dame Sophie Donaldson, wife of Mr. Charles Touchette—with a two storey wooden building or hangard thereon erected, circumstances and dependencies, and the right of joint ownership in the walls and gables of the two houses adjoining the said lot hereinabove described, on the north east and south west sides.

Subject to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of Demoiselle Henriette Masse, and the judgment maintaining the same.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the **NINTH** day of **MAY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

C. ALLEYN,
Québec, 11th April, 1881. Sheriff.
[First published, 16th April, 1881.] 1464

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Québec, to wit : } **CHARLES CLOUET**, laborer,
No. 2800. } of the parish of Beauport;
against **CHARLES COTE**, sawyer, and **PHILOMÈNE BELANGER**, his wife, of the same place, jointly and severally, to wit :

1. Lot No. 305, of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot situate in the same place, of irregular outline, measuring four perches in width on the road, and six perches and a half in depth on the north eastern alignment; bounded

est ; borné au nord par le chemin public, au sud par le numéro 301, à l'est par les lots 298 et 299, et du côté ouest par le numéro 306—avec la maison et les autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

2. Le lot No. 308, du même cadastre, étant un emplacement situé au même lieu, de figure irrégulière, contenant trente-cinq perches et cent vingt-quatre pieds en superficie ; borné au nord-ouest par les lots 306 et 307, au sud-est par les lots numéros 309, 310, 311, 312 et 313—au sud-ouest par le numéro 314—circonstances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Beauport, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 12 avril 1881.
[Première publication, 16 avril 1881.]

Shérif.
1473

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1868. } CITE DE QUEBEC ; contre JACQUES RIVET, ci-devant des cité et district de Québec, menuisier, maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté sud de la rue Richmond, contenant trente-neuf pieds et six pouces de front sur soixante pieds et dix pouces, plus ou moins, de profondeur ; borné par devant au nord à la dite rue Richmond, en arrière au sud à Dame Sophie Robitaille, d'un côté au sud-ouest à Dame Isaac Dorion, et d'autre côté au nord-est à J. B. Côté—avec ensemble les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 3691, donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Sujet aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge des Ursulines de Québec, et le jugement maintenant icelle.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 11 avril 1881.
[Première publication, 16 avril 1881.]

Shérif.
1461

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } HENRY WALMSLEY
No. 2121. } H WELCH, de la cité de Québec, courtier, en sa qualité de seul exécuteur testamentaire, de feu William Drum, en son vivant, de la cité de Québec, manufacturier ; contre HENRY HEAZLE, de la cité de Québec, commerçant, à savoir :

Partie du No. 7 A, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, étant un lot de terre sis et situé en le canton de Stoneham, paroisse susdite, étant le numéro sept, dans le premier rang, contenant environ soixante acres en superficie ; borné en front par Bernard Connors, et en arrière par John Patteson, d'un côté par Moses Patteson ou représentants, et de l'autre côté par Richard et Nicholas Codey — ensemble avec une maison, grange, étable, moulin à scie et écluse et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin.

C. ALLEYN,

Québec, 12 avril, 1881.
[Première publication, 16 avril 1881.]

Shérif.
1469

on the north by the main road, on the south by No. 301, on the east by lots 298 and 299, and on the west side by number 306—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 308, of the same cadastre, being a lot situate at the same place, of irregular outline, containing thirty five perches and one hundred and twenty four feet in superficies ; bounded on the north west by lots Nos. 306 and 307, on the south east by lots numbers 309, 310, 311, 312 and 313, on the south west by number 314—circumstances.

To be sold at the church door of the parish of Beauport, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 12th April, 1881.
[First published, 16th April, 1881.]

Sheriff.
1474

VENTITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1868. } THE CITY OF QUEBEC ; against JACQUES RIVET, formerly of the city and district of Quebec, joiner, now of parts unknown, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, on the south side of Richmond street, containing thirty nine feet six inches in front by sixty feet ten inches, more or less, in depth ; bounded in front to the north by Richmond street, in rear to the south by Dame Sophie Robitaille, on one side to the south west by Dame Isaac Dorion, and on the other side to the north east by J. B. Côté—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said immovable being number 3691, given on the cadastral plan of Saint John's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Subject to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of the Ursulines of Quebec, and in the judgment maintaining the same.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 11th April, 1881.
[First published, 16th April, 1881.]

Sheriff.
1462

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } HENRY WALMSLEY
No. 2121. } H WELCH, of the city of Québec, broker, in his quality of sole executor of the will of the late William Drum, in his lifetime, of the city of Québec, manufacturer ; against HENRY HEAZLE, of the city of Québec, trader, to wit :

Part of No. 7 A, of the official cadastre of the parish of Saint Edmond of Stoneham, being a lot of land situate and being in the township of Stoneham, parish aforesaid, being number seven, in the first range, containing about sixty superficial acres ; bounded in front by Bernard Connors, and in rear by John Patteson, on one side by Moses Patteson or representatives, and on the other side by Richard and Nicholas Codey—together with the house, barn, stable, saw mill and dam and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Edmond of Stoneham, the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of June.

C. ALLEYN,

Quebec, 12th April, 1881.
[First published, 16th April, 1881.]

Sheriff.
1470

VENDITIONI EXPOS.

Québec, à savoir : } **THOMAS LARIVIERE**, de
No. 465. } la cité de Québec, bour-
geois, rentier ; contre **JEAN COTÉ**, de la cité de
Québec, écuyer, notaire, à savoir :

Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean de Québec, sur le niveau sud de la rue Saint-Jean, contenant quarante pieds de front sur soixante-dix pieds de profondeur ; borné par devant par la dite rue Saint-Jean, par derrière au bout de la dite profondeur, du côté nord-est par les représentants de Jean Gingras, et du côté sud-ouest par la rue Scott—avec ensemble la maison en pierre à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet emplacement est maintenant connu et désigné sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du quartier Montcalm, sous le numéro (3899) trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et y est décrit comme ayant quarante-cinq pieds sur la rue Saint-Jean, même mesure au bout de la profondeur, soixante-dix-sept pieds et huit pouces dans la ligne qui la divise du numéro (3900) trois mille neuf cent, et soixante-dix-huit pieds et trois pouces sur la rue Scott, formant une superficie de (3503) trois mille cinq cent trois pieds anglais, égal à trois mille quatre-vingt-quatre pieds français.

Sujet aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge des Ursulines de Québec, et le jugement maintenant icelle.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

Québec, 11 avril 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 16 avril 1881.] 1465

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DANS une cause où AR-**
No. 18. } **THUR DAVIDSON ROSS**,
de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, en le district de Québec, seigneur en possession comme propriétaire de la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage, en le dit district, était Demandeur ; et **OWEN CORRIGAN**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Agapit, en le district de Québec, était Défendeur, et **James Corrigan**, de la paroisse de Saint-Agapit, cultivateur, était adjudicataire, et **Margaret Kelly**, de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, veuve de Peter Reynolds, ci-devant du même lieu, cultivateur, était opposant ; le dit opposant contre le dit **James Corrigan**, à savoir :

Lot No. 35, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, étant le lot de terre numéro dix-neuf, dans la concession de New-Belfast, en la dite paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, dans la seigneurie de Saint-Giles dite Beauvillage, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné du côté est par le lot numéro dix-huit, et du côté ouest par le lot numéro vingt—avec une maison, grange et étable et autres bâtisses sus-érigées, et appartenances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint Patrice de Beauvillage, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

Québec, 12 avril 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 16 avril 1881.] 1471

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JOSEPH PARENT**, de
No. 1388. } Notre-Dame de la Nativité
de Beauport, journalier ; contre **CHARLES PARENT**, de la même place, cultivateur, à savoir :
1. Le No. 593, du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant une terre située en la susdite paroisse de Beauport, contenant un arpent, quatre perches et neuf pieds de large sur dix-neuf

VENDITIONI EXPOS.

Québec, to wit : } **THOMAS LARIVIERE**, of
No. 465. } the city of Québec, gentle-
man, rentier ; against **JEAN COTE**, of the city
of Québec, esquire, notary, to wit :

A lot situate in Saint John's suburbs of Québec, on the south alignment of Saint John street, measuring forty feet in front by seventy feet in depth ; bounded in front by Saint John street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on the north east side by the representatives of Jean Gingras, and on the south west side by Scott street—with a two storey stone house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot is now known and designated on the official plan and book of reference of Montcalm ward, as number three thousand eight hundred and ninety nine (3899), and is therein described as measuring forty five feet on Saint John street, the same measure at the end of its depth, seventy seven feet eight inches on the line dividing it from number three thousand nine hundred (3900), and seventy eight feet three inches on Scott street, forming in superficies of three thousand five hundred and three feet (3503), english measure, equal to three thousand four hundred and eighty four feet, french measure.

Subject to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition afin de charge of the Ursulines de Québec, and the judgment maintaining the same.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

Québec, 11th April, 1881. C. ALLEYN, Sherif.
[First published, 16th April, 1881.] 1466

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **IN a cause wherein ARTHUR**
No. 18. } **DAVIDSON ROSS**, of the
parish of Saint Patrick of Beauvillage, in the district of Québec, seignior in possession as proprietor of the seignior of Saint Giles de Beauvillage, in the said district, was Plaintiff ; and **OWEN CORRIGAN**, farmer, of the parish of Saint Agapit, in the district of Québec, was Defendant, and **James Corrigan**, of the parish of Saint Agapit, cultivator, was adjudicataire, and **Margaret Kelly**, of the parish of Saint Etienne de Lauzon, widow of Peter Reynolds, late of same place, farmer, was opposant ; the said opposant against the said **James Corrigan**, to wit :

The lot No. 35, of the official cadastre of the parish of Saint Patrick of Beauvillage, being the lot of land number nineteen, in the concession of New Belfast, in the said parish of Saint Patrick de Beauvillage, in the seignior of Saint Giles dite Beauvillage, of three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded on easterly side by lot number eighteen, and on westerly side by lot number twenty—with a dwelling house, barn and stable and other buildings thereon erected, appurtenances.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Patrick de Beauvillage, on the SEVENTENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of June next.

Québec, 12th April, 1881. C. ALLEYN, Sherif.
[First published, 16th April, 1881.] 1472

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JOSEPH PARENT**, of Notre
No. 1388. } Dame de la Nativité de Beau-
port, laborer ; against **CHARLES PARENT**, of the same place, farmer, to wit :

1. Lot No. 593, of the official cadastre of the parish of Beauport, being a land situate in the said parish of Beauport, containing one arpent, four perches and nine feet in width by nineteen

arpents sept perches de profondeur ; bornée au nord-ouest par le lot No. 748, au sud-est par le lot No. 596, au sud-ouest par le lot No. 594, et au nord-est par les lots Nos. 592 et 584—avec la moitié de la partie nord-est de la maison, grange, hangar, four à chaux dessus construits, circonstances et dépendances.

2. Le No. 1053, du cadastre officiel de la dite paroisse de Beauport, étant une terre à bois, située en la susdite paroisse, concession Saint-Ignace, contenant une perche et neuf pieds de front sur vingt-cinq arpents trois perches de profondeur ; borné au nord-ouest au cordon de la concession Sainte-Marie, au sud-est au cordon de la concession Sainte-Thérèse, au sud-ouest au lot No. 1054, et au nord-est au lot No. 1052—circonstances et dépendances.

3. Le lot No. 1232, du cadastre officiel de la même paroisse de Beauport, concession Sainte-Marie, étant une terre à bois de la contenance de sept perches de front sur vingt-cinq arpents cinq perches de profondeur ; borné au nord-ouest au cordon de la concession Saint-Louis, au sud-est au cordon de la concession Saint-Ignace, au sud-ouest au lot No. 1232a, et au nord-est au lot No. 1231—circonstances et dépendances.

4. Le lot No. 1416, du cadastre officiel de la même paroisse, étant une terre à bois en la concession Saint-André, contenant deux arpents et cinq perches de front sur dix-neuf arpents et huit perches de profondeur ; borné au nord-ouest par la ligne limitant la paroisse de Beauport, au sud-est au cordon de la concession Saint-Louis, au sud-ouest au lot No. 1417, et au nord-est au lot No. 1414—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Beauport, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 13 avril 1881.

[Première publication, 16 avril 1881.]

Shérif.

1467

arpents and seven perches in depth ; bounded on the north west by lot No. 748, on the south east by No. 596, on the south west by lot No. 594, and on the north east by lots Nos. 592 and 584—with the half of the north east part of the house, barn, hangar, limekiln thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 1053, of the official cadastre of the said parish of Beauport, being a woodland situate in the said parish of Saint Ignace concession, containing one perch and nine feet in front by twenty five arpents three perches in depth ; bounded on the north west by the division line of the Sainte Marie concession, on the south east by the division line of the Sainte Thérèse concession, on the south west by lot No. 1054, and on the north east by lot No. 1052—circumstances and dependencies.

3. Lot No. 1232, of the official cadastre of the same parish of Beauport, Sainte Marie concession, being a woodland containing seven perches in front by twenty five arpents five perches in depth ; bounded on the north west by the division line of the concession Saint Louis, on the south east by the division line of the concession Saint Ignace, on the south west by lot No. 1232a, and on the north east by lot No. 1231—circumstances and dependencies.

4. Lot No. 1416, of the official cadastre of the same parish, being a woodland in the Saint André concession, containing two arpents and five perches in front by nineteen arpents and eight perches in depth ; bounded on the north west by the boundary line of the parish of Beauport, on the south east by the division line of the concession Saint Louis, on the south west by lot No. 1417, and on the north east by lot No. 1414, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Beauport, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 13th April, 1881.

[First published, 16th April, 1881.]

Sheriff.

1468

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1929. } CITE DE QUEBEC ; contre JOSEPH RICHARD, ci-devant des cité et district de Québec, maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté sud de la rue Plessis, contenant vingt-neuf pieds et neuf pouces de front, plus ou moins, sur environ cinquante-huit pieds de profondeur ; borné par devant au nord à la dite rue Plessis, par derrière au sud à Louis Laperrière, d'un côté au sud-ouest à Pierre Lépine, et d'autre côté au nord-est partie à Pitre Noel et partie à un nommé Laforce, représentant Robert Bruce—avec ensemble les ruines de la maison en brique détruite par le feu, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 4361, donné sur le plan cadastral du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Sujet aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge de Cyrille Tessier, et le jugement maintenant icelle ; distraction étant aussi faite de cette partie réclamée dans et par l'opposition afin de distraire des Ursulines de Québec.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 avril 1881.

[Première publication, 9 avril 1881.]

Shérif.

1341 2

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1929. } THE CITY OF QUEBEC ; against JOSEPH RICHARD, heretofore of the city and district of Quebec, and now of parts unknown, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, on the south side of Plessis street, measuring twenty nine feet nine inches in front, more or less, by about fifty eight feet in depth ; bounded in front to the north by Plessis street aforesaid, in rear to the south by Louis Laperrière, on one side to the south west by Pierre Lépine, and on the other side to the north east partly by Pitre Noel and partly by one Laforce, representing Robert Bruce—with the ruins of the brick house destroyed by fire, circumstances and dependencies. The said lot of land being designated as No. 4361, given upon the cadastral plan of Montcalm ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Subject to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of Cyrille Tessier, and in the judgment maintaining the same ; distraction being also made that part claimed in and by the opposition *afin de distraire* of the Ursulines of Québec.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 6th April, 1881.

[First published, 9th April, 1881.]

Sheriff.

1342

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } **JOSEPH CALIXTE BRUNET**,
No. 126. } **NET ET PIERRE LAURENT**,
tous deux de la cité de Québec, marchands,
et y faisant commerce comme tels en société sous
les nom et raison de Brunet & Laurent; contre
DAME DELPHINE WILLIAMS, épouse séparée
de biens de John Auld, inspecteur, tous deux de
la cité de Québec, et le dit John Auld, mis en
cause pour autoriser sa dite épouse, à savoir :

2. Un autre lot de terre situé en la cité de
Québec, et joignant le lot ci-haut décrit, mesurant
quinze pieds de front sur cinquante pieds de pro-
fondeur; bornée en front au nord par la dite rue
Saint-François, en arrière au bout de la dite pro-
fondeur, d'un côté au sud-ouest à Louis Jacob ou
représentants, et de l'autre côté au nord-est par
le lot No. 1 ci-haut décrit—circonstances et dé-
pendances. Le dit lot étant désigné sur les plan
et livre de renvoi pour le quartier Saint-Roch, de
la cité de Québec, sous le numéro neuf cent qua-
rante-cinq (945.)

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de
Québec, le QUATRIÈME jour de MAI prochain,
à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable
le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 avril 1881.

Shérif.

[Première publication, 9 avril 1881.]

1339 2

PLURIES FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **JAMES RYAN**, de la cité
No. 173. } de Québec, en la cité de
Québec, domestique; contre **WILLIAM WAL-
KER**, de la cité de Québec, en le dit district de
Québec, écuyer, marchand, en sa qualité de cura-
teur dûment nommé à la succession vacante et
succession de feu Horatio Smith Anderson, en son
vivant, de la paroisse de Saint-Roch de Québec et
district de Québec, écuyer, avocat, à savoir :

1. Une rente constituée de \$16.00 par année
sur l'immeuble No. 64, du cadastre officiel du
quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, due par
William Coveny, en vertu d'un titre nouvel par
lui consenti devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date
à Québec, le 6 mars 1874, à William Walker, es-
qualité.

2. Une rente constituée de \$4.00 par année sur
l'immeuble No. 73, du cadastre officiel pour le
quartier susdit, due par Honoré Déry, en vertu
d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre.
Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 23 octobre
1874, au dit William Walker, es-qualité.

3. Une rente constituée de \$4.66 par année sur
l'immeuble No. 77, du cadastre officiel pour le
quartier susdit, due par F. X. Renaud, en vertu
d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre.
Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 29 septem-
bre 1875, au dit William Walker, es-qualité.

4. Une rente constituée de \$11.67 par année sur
l'immeuble No. 79, du cadastre officiel pour le
quartier susdit, due par Elie Martineau, en vertu
d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre.
Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 6 mars
1874, au dit William Walker, es-qualité.

5. Une rente constituée de \$4.00 par année sur
la moitié sud-est de l'immeuble No. 81, du cadas-
tre officiel pour le quartier susdit, due par F. X.
Faucher, représentant Adolphe Noel, en vertu d'un
titre nouvel consenti par le dit Adolphe Noel,
devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date à Québec,
le 21 décembre 1875, au dit William Walker, es-
qualité.

6. Une rente constituée de \$4.00 par année sur
la moitié nord-ouest de l'immeuble No. 81, du
cadastre officiel pour le quartier susdit, due par
Jean Bte. Antoine Noel, en vertu d'un titre nou-
vel par lui consenti devant Mtre. Jean Côté, N.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit: } **JOSEPH CALIXTE BRUNET**
No. 126. } **AND PIERRE LAURENT**,
both of the city of Québec, merchants, and doing
business as such in partnership, under the style
and firm of Brunet & Laurent; against **DAME**
DELPHINE WILLIAMS, wife separated as to
property of John Auld, inspector, both of the city
of Québec, and the said John Auld, *mis en cause*
to authorize his said wife, to wit :

2. Another lot of land situate in the city of
Québec, and adjoining the lot hereinabove des-
cribed, measuring fifteen feet in front by fifty feet
in depth; bounded to the north by Saint Francis
street aforesaid, in rear by the end of the said
depth, on one side to the south west by Louis
Jacob or representatives, and on the other side
to the north east by lot No. 1 hereinabove des-
cribed—circumstances and dependencies. Said lot
being designated on the cadastral plan and book
of reference for Saint Roch's ward, of the city of
Québec, as number nine hundred and forty five
(945).

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the FOURTH day of MAY next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the first day of June next.

C. ALLEYN,

Québec, 6th April, 1881.

Sheriff.

[First published, 9th April, 1881.]

1340

PLURIES FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **JAMES RYAN**, of the city
No. 173. } of Québec, in the city of
Québec, groom; against **WILLIAM WALKER**, of
the city of Québec, in the said district of Québec,
esquire, merchant, in his quality of curator
appointed in due course of law to the vacant estate
and succession of the late Horatio Smith Ander-
son, in his lifetime, of the parish of Saint Roch of
Québec and district of Québec, esquire, advocate,
to wit :

1. A constituted rent of \$16.00 per annum on
the immovable No. 64, of the official cadastre of
Saint Roch's ward, of the city of Québec, due by
William Coveny, in virtue of a *Titre Nouvel*
signed by him before Mtre. Jean Côté, N. P., dated
at Québec, the 6th of March, 1874, in favor of
William Walker, *es-qualité*.

2. A constituted rent of \$4.00 per annum on
the immovable No. 73, of the official cadastre of
the said ward, due by Honoré Déry, in virtue of a
Titre Nouvel signed by him before Mtre. Jean
Côté, N. P., dated at Québec, the 23rd of October,
1874, in favor of William Walker, *es-qualité*.

3. A constituted rent of \$4.66, per annum, on
the immovable No. 77, of the official cadastre of
the aforesaid ward, due by F. X. Renaud, in virtue
of a *Titre Nouvel* signed by him before Mtre. Jean
Côté, N. P., dated at Québec, the 29th of Septem-
ber, 1875, in favor of the said William Walker,
es-qualité.

4. A constituted rent of \$11.67 per annum, on
the immovable No. 79, of the official cadastre for
the aforesaid ward, due by Elie Martineau, in
virtue of a *Titre Nouvel* signed by him before
Mtre. Jean Côté, N. P., dated at Québec, the 6th
of March, 1874, in favor of the said William Wal-
ker, *es-qualité*.

5. A constituted rent of \$4.00 per annum on
the south half of the immovable No. 81, of the
official cadastre for the said ward, due by the said
F. X. Faucher, representing Adolphe Noel, in
virtue of a *Titre Nouvel* signed by the said Adol-
phe Noel, before Mtre. Jean Côté, N. P., dated
at Québec, the 21st of December, 1875, in favor of
the said William Walker, *es-qualité*.

6. A constituted rent of \$4.00 per annum on
the north west half of the immovable No. 81, of
the cadastre for the aforesaid ward, due by Jean
Bte. Antoine Noel, in virtue of a *Titre Nouvel*
signed by him before Mtre. Jean Côté, N. P.,

P. en date à Québec, le 21 décembre 1875, au dit William Walker, *ès-qualité*.

7. Une rente constituée de \$19.50 par année sur l'immeuble No. 672, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Thomas Hethrington, en vertu d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 7 mars 1874, au dit William Walker, *ès-qualité*.

8. Une rente constituée de \$8.25 par année sur l'immeuble No. 685, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Jean Morrisette, en vertu d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 6 novembre 1874, au dit William Walker, *ès-qualité*.

9. Une rente constituée de \$4.13 par année sur la moitié nord-est de l'immeuble No. 686, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Benjamin Miville, en vertu d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 30 octobre 1874, au dit William Walker, *ès-qualité*.

10. Une rente constituée de \$4.12 par année sur la moitié sud-ouest de l'immeuble No. 686, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Nazaire Blais, en vertu de l'acte de vente consenti devant Mtre. G. Guay, N. P., en date à Québec, le 12 avril 1875, par Benjamin Miville au dit Nazaire Blais.

11. Une rente constituée de \$8.25 par année sur l'immeuble No. 687, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Laurent Montigny, en vertu d'un titre nouvel par lui consenti devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 6 novembre 1874, au dit William Walker, *ès-qualité*.

12. Une rente constituée de \$8.25 par année sur l'immeuble No. 688, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Augustin Emond, en vertu d'un titre nouvel consenti devant Mtre. Jean Côté, N. P., en date à Québec, le 28 octobre 1874, par Augustin Emond au dit William Walker, *ès-qualité*.

13. Une rente constituée de \$4.13 par année sur l'immeuble No. 693, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par Louise Mathieu, veuve de feu C. Langlois, en vertu d'un acte de vente consenti devant Mtre. A. B. Sirois, N. P., en date à Québec, le 22 mai 1829, par Anthony Anderson à Laurent Paradis.

14. Une rente constituée de \$8.25 par année sur l'immeuble No. 696, du cadastre officiel pour le quartier susdit, due par veuve Charles Trépanier, en vertu d'un acte de vente consenti devant Mtre. A. B. Sirois, N. P., en date à Québec, le 11 mai 1829, par Anthony Anderson à Joseph Bouvin.

Pour être vendues en mon bureau en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 19 mars 1881.] 1015 2

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Québec, à savoir : } LE COLLEGE DE LEVIS, No. 4093. }
Le corps politique et incorporé ayant son principal établissement en la ville de Lévis; contre ANTOINE HIPPOLITE FOURNIER, de la ville de Lévis, huissier, à savoir :

Le numéro 33, du cadastre officiel du quartier Notre-Dame, de la ville de Lévis, étant un emplacement situé en la ville de Lévis, étant le lot numéro cinq, au nord de la rue Wolfe, contenant cinquante pieds de front sur soixante-douze pieds de profondeur; borné par devant à la dite rue Wolfe, par derrière à Pierre Carrier ou ses représentants, d'un côté au nord-est à une rue projetée sous le nom de Saint-Augustin, et de l'autre côté au sud-ouest au lot numéro quatre—avec la maison

dated at Quebec, the 21st of December, 1875, in favor of the said William Walker, *ès-qualité*.

7. A constituted rent of \$19.50 per annum, on the immovable No. 672, of the official cadastre for the said ward, due by Thomas Hethrington, in virtue of a *Titre Nouvel* signed by him, before Mtre. Jean Côté, N. P., dated at Quebec, the 7th of March, 1874, in favor of the said William Walker, *ès-qualité*.

8. A constituted rent of \$8.25 per annum on the immovable No. 685, of the official cadastre for the said ward, due by Jean Morrisette, in virtue of a *Titre Nouvel* signed by him, before Mtre. Jean Côté, N. P., dated at Quebec, the 6th of November, 1874, in favor of the said William Walker, *ès-qualité*.

9. A constituted rent of \$4.13 per annum on the north east half of the immovable No. 686, of the official cadastre for the said ward, due by Benjamin Miville, in virtue of a *Titre Nouvel* signed by him before Mtre. Jean Côté, N. P., dated at Quebec, the 30th of October, 1874, in favor of the said William Walker, *ès-qualité*.

10. A constituted rent of \$4.12 per annum on the south west half of the immovable No. 686, of the official cadastre for the said ward, due by Nazaire Blais, in virtue of the deed of sale before Mtre. G. Guay, N. P., dated at Quebec, the 12th of April, 1875, by Benjamin Miville to the said Nazaire Blais.

11. A constituted rent of \$8.25 per annum on the immovable No. 687, of the official cadastre for the aforesaid ward, due by Laurent Montigny, in virtue of a *Titre Nouvel* signed by him before Mtre. Jean Côté, N. P., dated at Quebec, the 6th of November, 1874, in favor of the said William Walker, *ès-qualité*.

12. A constituted rent of \$8.25 per annum on the immovable No. 688, of the official cadastre for the said ward, due by Augustin Emond, in virtue of a *Titre Nouvel* signed before Mtre. Jean Côté, N. P., dated at Quebec, the 28th of October, 1874, by Augustin Emond in favor of the said William Walker, *ès-qualité*.

13. A constituted rent of \$4.13 per annum on the immovable No. 693, of the official cadastre for the said ward, due by Louise Mathieu, widow of the late C. Langlois, in virtue of a deed of sale before Mtre. A. B. Sirois, N. P., dated at Quebec, the 22nd of May, 1829, by Anthony Anderson to Laurent Paradis.

14. A constituted rent of \$8.25 per annum on the immovable No. 696, of the official cadastre for the aforesaid ward, due by widow Charles Trépanier, in virtue of a deed of sale before Mtre. A. B. Sirois, N. P., dated at Quebec, the 11th May, 1829, by Anthony Anderson to Joseph Bouvin.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the second day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 17th March, 1881. Sheriff.
[First published, 19th March, 1881.] 1016

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Quebec, to wit : } THE COLLEGE OF LEVIS, a No. 4093. }
The body politic and corporate having its principal office and place of business in the town of Lévis; against ANTOINE HIPPOLITE FOURNIER, of the town of Lévis, bailiff, to wit :

Number 33, of the official cadastre of the Notre Dame ward, of the town of Lévis, being a lot situate in the town of Lévis, being lot number five, to the north of Wolfe street, containing fifty feet in front by seventy-two feet in depth; bounded in front by the said Wolfe street, in rear by Pierre Carrier or his representatives, on one side to the north east by a contemplated street by the name of Saint-Augustin, and on the other side to the south west by lot number four—together with the

dessus construite, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente foncière annuelle de douze piastres, au capital de deux cent piastres, en faveur du collège de Lévis, payable le premier mai de chaque année, à compter du premier mai mil huit cent quatre-vingt-un.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de mai prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.

Québec, 9 mars 1881, 893 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où LOUIS
No. 744. } **J**OSEPH CYPRIEN
FISSET, de la cité de Québec, écuyer, avocat,
protonotaire de la Cour Supérieure pour le district
de Québec, était Demandeur; et DAME URSULE
LACASSE, de la paroisse de Saint-Roch, en la dite
de Québec, épouse de William Lemieux, du même
lieu, commerçant, d'abord séparée de biens, et le
dit WILLIAM LEMIEUX, afin d'autoriser sa dite
épouse, étaient Défendeurs. Le dit Louis Joseph
Cyprien Fiset contre la dite Dame Ursule Lacasse,
à savoir :

No. 535, du cadastre officiel pour le quartier
Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un lot de
terre ou emplacement situé en la paroisse de
Saint-Roch de Québec, dans le Fief des Récollets,
appelé Notre-Dame des Anges, étant le numéro
treize, sur le côté nord-ouest de la rue Saint-Joseph,
contenant quarante pieds de front sur cinquante-
quatre pieds six pouces de profondeur, formant
une superficie de trois mille cent quatre-vingt
pieds, mesure française, plus ou moins; borné en
front vers le sud par la dite rue Saint-Joseph, en
arrière vers le nord par le numéro treize des con-
cessions de la rue Saint-Joseph, joignant d'un
côté à l'est à Louis Lecompte, et de l'autre côté à
l'ouest à Louis Bélanger—avec une maison en
briques et en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-TROISIEME jour de MAI
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.

Québec, 17 mars 1881, 1011 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **E**DOUARD CLARKE, mar-
No. 1650. } chand-épiciier, de la cité
de Québec; contre DAME FELICITE GERMAIN,
de la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, dans
le district de Québec, veuve de Etienne Roger,
en son vivant, du même lieu, hôtelier, à savoir :

Partie du No. 280, du cadastre officiel de la
paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, étant un
emplacement—avec maison et autres bâtisses, cir-
constances et dépendances, d'environ quarante-
cinq pieds de front sur environ cent vingt
pieds de profondeur, plus ou moins; borné
en front au terrain de la ligne du chemin de fer,
à l'ouest par Joseph Delisle, au bout de la profon-
deur à Joseph Delisle, au nord-est à Joseph
Delisle.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, le VINGT-
TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures
du matin. Le dit bref rapportable le trente-
unième jour de mai prochain.

C. ALLEYN, Shérif.

Québec, 17 mars 1881, 1021 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

house thereon erected, circumstances and depen-
dencies.

Subject to an annual ground rent of twelve dol-
lars, of a capital of two hundred dollars, unto the
college of Lévis, payable on the first day of May
each year, commencing on the first of May eigh-
teen hundred and eighty one.

To be sold at the church door of the parish of
Notre Dame de la Victoire, on the SIXTEENTH
day of MAY next, at TEN o'clock in the fore-
noon. Said writ returnable the twenty first day of
May next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.

Quebec, 9th March, 1881, 894
[First published, 12th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **I**N a cause wherein LOUIS
No. 744. } **J**OSEPH CYPRIEN FISSET,
of the city of Québec, esquire, advocate, protho-
notary of the Superior Court for the district of
Québec, was Plaintiff; and DAME URSULE
LACASSE, of the parish of Saint Roch, in the city
of Québec, wife of William Lemieux, of the sa-
place, trader, and duly separated as to property,
and the said WILLIAM LEMIEUX, party hereto
for the purpose of assisting his said wife, were
Defendants. The said Louis Joseph Cyprien Fiset
against the said Dame Ursule Lacasse, to wit :

No. 535, of the official cadastre for Saint Roch's
ward, of the city of Québec, being a lot of land or
emplacement situate in the parish of Saint Roch
of Québec, in the Fief des Récollets, called Notre
Dame des Anges, being number thirteen, on the
north westerly front of Saint Joseph street, con-
taining forty feet in front by fifty four feet six
inches in depth, forming a superficies of three
thousand one hundred and eighty feet, french
measure, the whole more or less; bounded in
front towards the south by said Saint Joseph
street, in rear towards the north by number thir-
teen of the concessions of Saint Joseph street,
joining on one side towards the east by Louis
Lecompte, and on the other side towards west by
Louis Belanger—with the brick and stone built
dwelling house and other the buildings thereon.

To be sold at my office, in the city of Québec,
the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the first day of June next.

C. ALLEYN, Shérif.

Quebec, 17th March, 1881, 1012
[First published, 19th March, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **E**DOUARD CLARKE, grocer,
No. 1650. } of the city and district of
Québec; against DAME FELICITE GERMAIN,
of the parish of Sainte Jeanne de Neuville, in the
district of Québec, widow of Etienne Roger, in his
lifetime, of the same place, inn-keeper, to wit :

Part of No. 280, of the official cadastre of the
parish of Sainte Jeanne de Neuville, being an
emplacement—with a house and other buildings,
circumstances and dependencies, about forty
five feet in front by about one hundred and twenty
feet in depth, more or less; bounded in front by
land belonging to the railway, on the west by
Joseph Delisle, at the end of the said depth by
Joseph Delisle, on the north east by Joseph
Delisle.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Sainte Jeanne de Neuville, on the
TWENTY THIRD day of MAY next, at the hour
of TEN in the forenoon. The said writ returnable
on the thirty first day of May next.

C. ALLEYN, Shérif.

Quebec, 17th March, 1881, 1022
[First published, 19th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LES COMMISSAIRES**
No. 1914. } **D'ECOLE POUR LA**
MUNICIPALITE DE SAINT-ROCH DE QUEBEC
NORD, dans la paroisse de Saint-Roch de Québec,
dans la division électorale de Québec-Est, corps
politique et incorporé, ayant son principal bureau
d'affaires en la dite municipalité de Saint-Roch
de Québec Nord ; contre **JEAN-BAPTISTE**
HAMEL, de la paroisse de Saint-Sauveur, écuyer,
notaire, à savoir :

Le septième indivis du No. 252, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, en la Banlieue de la cité de Québec, étant un immeuble situé en la dite paroisse de Saint-Sauveur ; borné au nord par la rue Saint-Valier, au sud par la rue Demers, à l'est par Michael Lawlor et Etienne Dugal, et à l'ouest par Louis Hamel et Narcisse Minguy—avec bâtisses dessus construites, contenant le dit immeuble cinq mille cinq cent soixante-sept pieds en superficie.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 19 mars 1881.] 1013 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **FRANÇOIS PRUDHOMME**
No. 298. } **DIT FAGUY**, laitier, de
la cité de Québec ; contre **MICHEL PAQUET**,
cultivateur, de Saint-Raymond, à savoir :

1. Le No. 20, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond, étant un lot de terre situé dans la moitié nord-est de la seigneurie de Bourg-Louis (New Guernsey), numéro seize, de la concession dite de la Pointe des Fourches ; borné vers le sud à la rive nord de la rivière Sainte-Anne, vers le nord à la rive sud du bras au nord de la rivière Sainte-Anne, vers le nord-est au lot No. 17, et vers le sud-ouest à Thomas Huot ou représentants, contenant 84 arpents et 4 perches en superficie—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

2. Le No. 320, du cadastre officiel susdit, étant un lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Raymond, dans la partie sud-ouest de la seigneurie de Bourg Louis, contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Raymond, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 mars 1881. Shérif.
[Première publication, 19 mars 1881.] 1019 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **ARTHUR DAVIDSON**
No. 1403. } **ROSS**, de la paroisse de
Saint-Patrice de Beaurivage, en le district de
Québec, seigneur en possession comme proprié-
taire du fief et seigneurie de Saint-Giles de Beau-
rivage, et autres ; contre **JAMES CORRIGAN**, de
la paroisse de Saint-Agapit, en le district de
Québec, cultivateur, à savoir :

Le No. 8, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Patrice de Beaurivage, étant une terre située en la paroisse Saint-Patrice de Beaurivage, Augmentation de Belfast, seigneurie Saint-Giles de Beaurivage ; bornée au nord par la ligne de division entre cette paroisse et la paroisse de Saint-Narcisse, à l'est par le numéro sept, au sud par le numéro trente-cinq, et à l'ouest par le numéro neuf, mesurant trois arpents et trois

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **THE SCHOOL COMMIS-**
No. 1914. } **SIONERS OF THE**
SCHOOL MUNICIPALITY OF SAINT ROCH DE
QUEBEC NORTH, in the parish of Saint Roch de
Quebec, in the electoral division of Quebec East,
a body politic and corporate, having its principal
place of business in the said municipality of Saint
Roch de Quebec North ; against **JEAN BAP-**
TISTE HAMEL, of the parish of Saint Sauveur,
esquire, notary, to wit :

The undivided seventh part of No. 252, of the official cadastre of the parish of Saint Sauveur de Quebec, in the Banlieue of the city of Quebec, being an immovable situate in the said parish of Saint Sauveur ; bounded on the north by Saint Valier street, on the south by Demers street, on the east by Michael Lawlor and Etienne Dugal, and on the west by Louis Hamel and Narcisse Minguy—with the buildings thereon erected, the said immovable containing five thousand five hundred and sixty seven feet in superficies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

C. ALLEYN,

Quebec, 17th March, 1881. Sheriff.
[First published, 19th March, 1881.] 1014

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **FRANÇOIS PRUDHOMME**
No. 298. } **DIT FAGUY**, milkman, of
the city of Quebec ; against **MICHEL PAQUET**,
yeoman, of Saint Raymond, to wit :

1. Lot No. 20, of the official cadastre of the parish of Saint Raymond, being a lot of land situate in the north-east half of the seigniorie of Bourg Louis (New Guernsey), number sixteen, of the concession known as La Pointe des Fourches ; bounded on the south by the north bank of the river Saint Anne, on the north by the south bank by the north branch of the river Sainte Anne, on the north east by lot No. 17, and on the south west by Thomas Huot or representatives, containing 84 arpents and 4 perches in superficies,—with buildings, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 320, of the official cadastre aforesaid, being a lot of land situate in the said parish of Saint Raymond, in the south west part of the seigniorie of Bourg Louis, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Raymond, on the TWENTIETH day of MAY next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

C. ALLEYN,

Quebec, 17th March, 1881. Sheriff.
[First published, 19th March, 1881.] 1020

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **ARTHUR DAVIDSON ROSS**,
No. 1403. } **of the parish of Saint**
Patrick de Beaurivage, in the district of Quebec,
seignior in possession as proprietor of the fief and
seigniorie of Saint Giles of Beaurivage, and others ;
against **JAMES CORRIGAN**, of the parish of Saint
Agapit, in the district of Quebec, farmer, to wit :

Lot No. 8, of the official cadastre of the parish of Saint Patrick de Beaurivage, being a land situate in the parish of Saint Patrick de Beaurivage, Augmentation of Belfast, seigniorie of Saint Giles de Beaurivage ; bounded on the north by the division line between said parish and the parish of Saint Narcisse, on the east by number seven, on the south by number thirty five, and on the west by number nine,

perches de front sur vingt-un arpents de profondeur, contenant en superficie soixante-neuf arpents et trente perches—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente unième jour de mai prochain.

Québec, 15 mars 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 19 mars 1881.] 1017 2

measuring three arpents and three perches in front by twenty one arpents in depth, containing in superficies sixty nine arpents and thirty perches—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Patrick de Beauvillage, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

Québec, 15th March, 1881. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 19th March, 1881.] 1018

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } MICHEL MATHIEU, écuyer, No. 1670. } avocat, et membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, résidant en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu. Demandeur; contre HUGUES A. PICHE, écuyer, avocat, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, tant personnellement qu'en sa qualité d'héritier de la succession de feu Hubert Piché, en son vivant, hôtelier, de la dite ville de Sorel, Défendeur.

Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro cinq cent trente-quatre (No. 534), de figure irrégulière, contenant en superficie six mille six pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Augusta et le numéro cinq cent trente-trois (No. 533), vers l'ouest par la rue du Roi, et vers l'est par les numéros cinq cent trente-six (No. 536) et cinq cent trente-sept (No. 537)—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le TROISIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 avril 1881. 1493
[Première publication 16 avril [1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME ELMIRE ROBIL- No. 2437. } LARD, de la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, dans le district de Richelieu, épouse de Ambroise Albert Lesiège dit Lafontaine, hôtelier et cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre AMBROISE ALBERT LESIEGE dit LAFONTAINE, cultivateur et hôtelier, de la paroisse de

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } MICHEL MATHIEU, esquire, No. 1670. } advocate, and member of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, residing in the town of Sorel, in the district of Richelieu, Plaintiff; against HUGUES A. PICHE, esquire, advocate, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, both individually and in his quality of heir to the estate of the late Hubert Piché, in his lifetime, hotel keeper, of the said town of Sorel, Defendant.

A piece of land situate and being in the town of Sorel, on King street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number five hundred and thirty four (No. 534), of irregular outline, containing in superficial extent six thousand and six feet, english measure; bounded on the north by Augusta street and number five hundred and thirty three (No. 533), on the west by King street, on the east by number five hundred and thirty six (No. 536) and number five hundred and thirty seven (No. 537)—with buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the THIRD day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of May next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th April, 1881. 1494
[First published, 16th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME ELMIRE ROBIL- No. 2437. } LARD, of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, in the district of Richelieu, wife of Ambroise Albert Lesiège dit Lafontaine, hotel keeper and farmer, of the said parish of Saint Antoine de Lavaltrie, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff; against AMBROISE ALBERT LESIEGE dit LAFONTAINE, farmer and hotel keeper, of the parish of Saint Antoine

Saint-Antoine de Lavaltrie, dans le district de Richelieu, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Lavaltrie, concession de la Grande Côte, de forme irrégulière, de la contenance d'un arpent et demi de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'elle peut avoir à prendre au fleuve Saint-Laurent, où elle est bornée en front, à aller aux terres de la concession sud-est de la rivière Saint-Jean, où elle se termine en profondeur; tenant d'un côté partie aux représentants de feu Jean-Baptiste Lesage et partie à Edouard Griveau dit Boisjoly, et d'autre côté à Prime Giguère. A la réserve d'un petit morceau de terre appartenant aux commissaires du havre de Montréal.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, le DEUXIÈME jour du mois de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif. Shérif.
Sorel, 13 avril 1881. 1491
[Première publication, 16 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CHARLES HUDON BEAU-
No. 2277. } LIEU, Demandeur; contre
JOHN GEORGE CREBASSA, Défendeur.

La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, en la concession du Chenal du Moine, le dit morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro deux cent quatre-vingt (No. 280), mesurant quatre cent quarante-huit pieds de front sur cinq cent soixante et dix-sept pieds de profondeur, contenant en superficie deux cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize pieds, mesure anglaise; tenant devant à la rue George, en profondeur à la rue Charlotte, d'un côté à la rue Royale, et d'autre côté à une petite ruelle.

Pour être vendue au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour du mois d'avril courant.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 5 avril 1881. 1345 2
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } PIERRE TURCOTTE, fils de
No. 2419. } Jean-Baptiste, Demandeur;
contre CHARLES CORNEILLER dit GRAND-
CHAMP, Défendeur.

Comme appartenant au dit Demandeur.

1. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, au côté sud-ouest de la rivière Chicot, de la contenance d'environ quatre-vingt-deux arpents en superficie; tenant devant à la rivière Chicot, en profondeur à François-Xavier Marcoux et le dit Demandeur, d'un côté à Xavier Morel, fils de Joseph, et d'autre côté à Delphis Durand—circonstances et dépendances.

A distraire du dit morceau de terre, un lopin de terre appartenant à Jean-Baptiste Turcotte, de la contenance d'un arpent et demi de front sur environ vingt-deux arpents de profondeur, à prendre dans la ligne joignant Delphis Durand.

2. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, concession nord-est du ruisseau Sainte-Catherine, de la contenance de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au ruisseau Sainte-Catherine, en profondeur aux terres de la petite concession Saint-Amable, d'un côté à Pierre Turgeon et Louis Corneiller dit

de Lavaltrie, in the district of Richelieu, Defendant.

A land situate and being in the parish of Lavaltrie, concession of La Grande Côte, of irregular outline, containing one arpent and a half, more or less, in front by the depth there may be starting from the river Saint Lawrence, where it is bounded in front, to the lands of the concession south east of the river Saint John, where it ends in rear; bounded on one side partly by the representatives of the late Jean Baptiste Lesage and partly by Edouard Griveau dit Boisjoly, and on the other side by Prime Giguère. Reserving a small piece of land belonging to the Montreal Harbour Commissioners.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, on the SECOND day of the month of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of the month of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th April, 1881. 1492
[First published, 16th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } CHARLES HUDON BEAU-
No. 2277. } LIEU, Plaintiff; against
JOHN GEORGE CREBASSA, Defendant.

The undivided half of a piece of land situate and being in the town of Sorel, in the Chenal du Moine concession, said piece of land being known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number two hundred and eighty (No. 280), measuring four hundred and forty eight feet in front by five hundred and seventy seven feet in depth, containing in superficial extent two hundred and fifty eight thousand four hundred and ninety six feet, english measure; bounded in front by George street, in rear by Charlotte street, on one side by Royal street, and on the other side by a little lane.

To be sold at the office of the sheriff of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the TWENTY EIGHTH day of the month of APRIL instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of the month of April instant.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 5th April, 1881. 1346
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } PIERRE TURCOTTE, son of
No. 2419. } Jean Baptiste, Plaintiff; against
CHARLES CORNEILLER dit GRANDCHAMP, Defendant.

As belonging to the said Plaintiff.

1. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, south west side of the concession river Chicot, containing about eighty two arpents in superficie; bounded in front by the river Chicot, in rear by François Xavier Marcoux and the said Plaintiff, on one side by Xavier Morel, son of Joseph, and on the other side by Delphis Durand—circumstances and dependencies.

Reserving from the said piece of land, a lot belonging to Jean Baptiste Turcotte, containing one arpent and a half in front by about twenty two arpents in depth, to be taken on the line adjoining Delphis Durand.

2. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, concession north east of the Ruisseau Sainte Catherine, containing two arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the Ruisseau Sainte Catherine, in rear by the lands of La Petite concession Saint Amable, on one side by Pierre Turgeon and Louis Corneiller dit Grandchamp, and

Grandchamp, et d'autre côté à Louis Chaput—circonstances et dépendances.

3. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, concession nord-est du Ruisseau Sainte-Catherine, de la contenance d'un arpent de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au Ruisseau Sainte-Catherine, en profondeur aux terres de la petite concession Saint-Amable, d'un côté à Alexis Doucette, d'autre côté à Narcisse Manier—circonstances et dépendances.

4. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, concession nord-est du Ruisseau Sainte-Catherine, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins: tenant devant à Henri Vadenais, en profondeur au dit Demandeur, d'un côté à Joseph McDonald, et d'autre côté à François Marcoux—circonstances et dépendances.

5. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, concession Saint-Amable, de la contenance d'environ six arpents en superficie; tenant devant au trait quarre des terres du rang Sainte-Catherine, en profondeur et d'un côté à Léon Farly, et d'autre côté à Valère Chenevert ou représentants.

6. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, concession nord-est du ruisseau Sainte-Catherine, de la contenance d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au terrain de Honoré Lambert, en profondeur aux terres de la concession Saint-Amable, d'un côté Jean-Baptiste Goulet, et d'autre côté à Norbert Fafard.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Cuthbert, le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 31 mars 1881.

Shérif.
1349 2

[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } A MEDEE GAGNON, Demandeur; contre JOHN GEORGE CREBASSA et al., Défendeurs.

Comme appartenant au dit John George Crebassa.

1. La moitié indivise d'un morceau de terre sis et située en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro trente-sept (No. 37), de figure irrégulière, contenant en superficie trois millions deux cent soixante et cinq mille cinq cent soixante et deux pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par John George Crebassa et Pierre Rémi Chevallier, vers l'ouest par la rue Royale, vers l'est par l'honorable Jean-Baptiste Guévremont.

La dite moitié indivise du morceau de terre ci-dessus décrit, est sujette et sera vendue à la charge de la moitié d'une rente annuelle de la somme de vingt-quatre piastres courant, payable à la Fabrique de Saint-Pierre de Sorel, le onze novembre chaque année; à la réserve de plus sur la dite moitié indivise du susdit morceau de terre, de la moitié du droit que réclame la Fabrique de Saint-Pierre de Sorel susdite, de prendre six arpents de terre dans le morceau de terre ci-dessus décrit, pour la bâtisse d'une église et d'un presbytère.

2 La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Royale, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro dix (No. 10), de figure irrégulière.

on the other side by Louis Chaput—circumstances and dependencies.

3. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, concession north east of the Ruisseau Sainte Catherine, containing one arpent in front by forty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the Ruisseau Sainte Catherine, in rear by the lands of the Petite concession Saint Amable, on one side by Alexis Doucette, and on the other side by Narcisse Manier—circumstances and dependencies.

4. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, concession north east of the Ruisseau Sainte Catherine, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by Henri Vadenais, in rear by the said Plaintiff, on one side by Joseph McDonald, and on the other side by François Marcoux—circumstances and dependencies.

5. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, Saint Amable concession, containing about six arpents in superficies; bounded in front by the division line of the lands of the Sainte Catherine range, in rear and on one side by Leon Farly, and on the other side by Valert Chenevert or representatives.

6. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, concession north east of the Ruisseau Sainte Catherine, containing one arpent in front by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the property of Honoré Lambert, in rear by the lands of the concession Saint Amable, on one side by Jean Baptiste Goulet, and on the other side by Norbert Fafard.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Cuthbert, on the NINETEENTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 31st March, 1881.

Sheriff.
1350

[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } A MEDEE GAGNON, Plaintiff; No. 2253 } vs. JOHN GEORGE CREBASSA et al., Defendants.

As belonging to the said John George Crebassa.

1. The undivided half of a lot of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number thirty seven (No. 37), of irregular outline, containing in superficial extent three millions two hundred and sixty five thousand five hundred and sixty two feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by John George Crebassa and Pierre Rémi Chevallier, on the west by Royale street, and on the east by the Honorable Jean Baptiste Guévremont.

The said undivided half of the piece of land hereinabove described, is subject to and will be sold liable to the charge of the half of an annual rent of the sum of twenty four dollars currency, payable to the Fabrique of Saint Pierre de Sorel, on the eleventh day of November of every year; and subject, moreover, to the reservation from the said undivided half of the said piece of land, of the half of the right claimed by the Fabrique of Saint Pierre de Sorel aforesaid, to take six arpents of land off the piece of land hereinabove described, to build a church and presbytery.

2. The undivided half of a lot of land situate and being in the town of Sorel, on Royal street, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number ten (No. 10), of irregular

gulière, contenant en superficie un million huit cent deux mille quatre cent vingt-cinq pieds, mesure anglaise ; borné vers le nord par John George Crebassa et Pierre Remi Chevallier, l'honorable Jean-Baptiste Guevremont, Jean-Baptiste Cournoyer, Olivier Peloquin et Pierre Peloquin, vers le nord-est et vers le sud par la ligne limitative de la ville de Sorel, vers le sud-ouest par la rue Royale.

3. La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro trente-sept A (No. 37 A), de figure irrégulière et triangulaire, contenant en superficie huit mille six cent quatre-vingt-cinq pieds, mesure anglaise ; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud-est par Honoré Gravel, vers le sud-ouest par la rue Royale.

5. La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Anne de Sorel, deuxième rang du Chenal du Moine, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Anne de Sorel, sous le numéro cent quatre-vingt-onze (No. 191), de figure irrégulière, contenant en superficie cent quarante-sept arpents, quatre-vingt-treize perches et quatre-vingt-dix-neuf pieds ; borné vers le nord par Edouard Allen, Augustin Lavallée, Leonard George James Fosbrooke, Claude Rajotte et Didace Guevremont, vers le sud par le ruisseau du Marais, vers l'est par Alexis Crépeau, et vers l'ouest par la ligne limitative de la ville de Sorel.

A distraire de la dite moitié indivise du susdit morceau de terre, la moitié d'un lopin de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Anne de Sorel, sous le numéro cent quatre-vingt-onze A, (No. 191 A), appartenant à la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Pour être vendues comme suit, savoir : les lots en premier, deuxième et troisième lieu désignés au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-ÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et celui en cinquième lieu désigné, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne de Sorel, le MEME JOUR, à QUATRE heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 31 mars 1881.

Shérif.
1347 2

[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JEAN CHAPDELAINE, com-
No. 12495. } mis à bord de bateaux à
vapeur, de la ville de Sorel, district de Richelieu,
Demandeur ; contre JOSEPH BERTRAND, ci-
devant cultivateur, de la paroisse de Saint-Roch,
dit district, maintenant aux Etats-Unis d'Améri-
que, Défendeur.

1. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, concession vulgairement nommée petit chenal, de la contenance de trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesure précise ; tenant d'un bout au petit chenal, d'autre bout à Antoine Beaulac ou représentants, d'un côté à Paschal Allaire ou représentants, et d'autre côté à Joseph Langevin ou représentants.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, concession du Ruisseau Laprade, de forme irrégulière, de trois arpents de largeur à son front et allant en retrécissant jus-

outline, containing in superficial extent one million eight hundred and two thousand eighty five feet, english measure ; bounded on the north by John George Crebassa and Pierre Remi Chevallier, the Honorable Jean Baptiste Guevremont, Jean Baptiste Cournoyer, Olivier Peloquin and Pierre Peloquin, on the north east and south by the boundary line of the town of Sorel, on the south west by Royale street.

3. The undivided half of a piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number thirty seven A (37 A), of irregular and triangular shape, containing in superficial extent eight thousand six hundred and eighty five feet, english measure ; bounded on the north by Provost street, on the south east by Honoré Gravel, on the south west by Royale street.

5. The undivided half of a piece of land situate and being in the parish of Sainte Anne de Sorel, second range of the *Chenal du Moine*, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Sainte Anne de Sorel, as number one hundred and ninety one (No. 191), of irregular outline, containing in superficial extent one hundred and forty seven arpents, ninety three perches and ninety nine feet ; bounded on the north by Edouard Allen, Augustin Lavallée, Leonard George James Fosbrooke, Claude Rajotte and Didace Guevremont, on the south by *Le Ruisseau du Marais*, on the east by Alexis Crépeau, and on the west by the boundary line of the town of Sorel.

Reserving from the said undivided half of the said piece of land, the half of a lot of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Sainte Anne de Sorel, as number one hundred and ninety one A (No. 191 A), belonging to the South Eastern Railway Company.

To be sold as follows, to wit : the lots firstly, secondly and thirdly above described, at the office of the shérif of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the TWENTIETH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon ; the one fifthly above described, at the parochial church door of the parish of Sainte Anne de Sorel, on the SAME DAY, at FOUR o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty first day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 31st March, 1881.

Sheriff.
1348

[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JEAN CHAPDELAINE, clerk
No. 12495. } on board a steamboat, of the
town of Sorel, district of Richelieu, Plaintiff ;
against JOSEPH BERTRAND, heretofore farmer,
of the parish of Saint Roch, said district, now in
the United States of America, Defendant.

1. A piece of land situate in the parish of Saint Roch of Richelieu, in the concession commonly called the *Petit Chenal*, containing three arpents in front by five arpents in depth, the whole more or less, without guarantee of precise measure ; adjoining at one end the *Petit Chenal*, at the other end Antoine Beaulac or representatives, on one side Paschal Allaire or representatives, and on the other side by Joseph Langevin or representatives.

2. A land situate in the parish of Saint Roch of Richelieu, concession of the *Ruisseau Laprade*, of irregular form, of three arpents in the front, and narrowing through its depth which measures

qu'à sa profondeur qui est de vingt-quatre arpents, le tout plus ou moins, où elle se termine en pointe; tenant devant le Ruisseau Laprade, en profondeur Antoine Beaulac ou représentants, d'un côté Joseph Bertrand ou représentants, et d'autre côté Charles Beaulac ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, le QUATORZIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 10 mars 1881. 931 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

Ventes par le Shérif.—St. François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } SAMUEL J. FOSS, of
No. 42. } de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, maître de poste. Demandeur; contre les terres et tenements de AMEDEE BOURQUE et autres, Défendeurs, à savoir:

Lot numéro huit cent quatre-vingt-deux, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier sud de la dite cité de Sherbrooke; borné en front par la rue Gordon—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 avril 1881. 1481
[Première publication, 16 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas

twenty four arpents, the whole more or less, where it comes to a point; adjoining the *Ruisseau Laprade*, in depth by Antoine Beaulac or representatives, on one side by Joseph Bertrand or representatives, and on the other side by Charles Beaulac or representatives—with buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Roch of Richelieu, on the FOURTEENTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of the month of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 10th March, 1881. 931.
[First published, 12th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; *oppositions afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } SAMUEL J. FOSS, of
No. 42. } the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, post-master, Plaintiff; against the lands and tenements of AMEDEE BOURQUE and others, Defendants, to wit:

Lot number eight hundred and eighty two, on the cadastral plan and book of reference for the south ward of the said city of Sherbrooke; bounded in front by Gordon street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 13th April, 1881. 1482
[First published, 16th April, 1881.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at

de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } ISRAEL PARIS, bourgeois et rentier, de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, Demandeur; contre HONORE BELANGER, charron, ci-devant de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, et actuellement résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Un terrain ou emplacement sis et situé au premier rang des concessions de la paroisse Saint-Pierre les Becquets, faisant partie du numéro quarante-deux, et étant pour une partie le lot numéro quarante-trois, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets, de la contenance de cent pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur; borné au nord au chemin de la Reine, en profondeur au sud à Gédéon Thibodeau, au nord-est à une route, et au sud-ouest à Alcime Brunelle—avec une maison, deux boutiques et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, le VINGT ET UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingthuitième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 avril 1881. 1501
[Première publication, 16 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } DAME ELEONORE No. 190. } ROCHELEAU, ci-devant demeurant en la cité des Trois-Rivières, et actuellement de la paroisse de Saint-Barnabé, veuve de feu William T. Bald, écuyer, Demanderesse; contre HUBERT POLIQUIN, menuisier et propriétaire de moulin, de la paroisse de Saint-Tite, Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Tite, au lieu appelé le ruisseau le Bourdais, enclavé dans la terre de Monsieur François-Xavier Pronovost, la terre du dit Sieur Pronovost, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, prenant son front au chemin Royal, allant se terminer en profondeur à qui il appartient, joignant d'un côté à Edouard Jacob, et de l'autre côté à Onésime Brunelle, (représentant Edouard Leclair), et le dit terrain contenant deux arpents de largeur environ sur douze perches et demie de profondeur dans la ligne du dit Sieur Onésime Brunelle, en partant du sommet de la côte du dit ruisseau Le Bourdais, du côté nord en gagnant vers le dit chemin Royal, et de dix perches dans la ligne du dit Sieur Edouard Jacob—avec un chemin de la largeur de quatorze pieds pour communiquer du dit chemin Royal à aller au terrain ci-dessus désigné, faisant les abords du dit ruisseau Le Bourdais—avec les bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le dit terrain est connu et distingué par le numéro trois cent un, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Tite.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 avril 1881. 1499
[Première publication, 16 avril 1881.]

his office, previous to the fifteen days next preceded, ing the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ISRAEL PARIS, gentleman and rentier, of the parish of Saint Pierre Les Becquets, Plaintiff; against HONORE BELANGER, wheelwright, formerly of the parish of Saint Pierre Les Becquets, and now residing in the United States of America, Defendant.

A lot of land situate and being in the first range of concessions of the parish of Saint Pierre Les Becquets, forming part of lot number forty two, and being for a part lot number forty three, of the official plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint Pierre Les Becquets aforesaid, containing one hundred feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded on the north by the Queen's road, in rear to the south by Gedeon Thibodeau, on the north east by a by-road, and on the south west by Alcime Brunelle—with a house, two shops and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre Les Becquets, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th April, 1881. 1502
[First published, 16th April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } DAME ELEONORE No. 190. } ROCHELEAU, formerly residing in the city of Three Rivers, and now of the parish of Saint Barnabé, widow of the late William T. Bald, esquire, Plaintiff; against HUBERT POLIQUIN, joiner and mill owner, of the parish of Saint Tite, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Tite, at the place called Le Ruisseau Le Bourdais, enclosed within the property of Mr. François Xavier Pronovost, the property of the said Mr. Pronovost, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's road, and in rear by whosoever it may be, on one side by Edouard Jacob, and on the other side by Onésime Brunelle, (representing Edouard Leclair), and the said lot containing two arpents or thereabouts in width by twelve perches and a half in depth, on the alignment of the said Mr. Onésime Brunelle, starting from the top of the hill of the said Ruisseau Le Bourdais, on the north side and running towards the said Queen's highway, and ten perches on the alignment of the said Mr. Edouard Jacob, with a road fourteen feet wide to communicate from the said Queen's road with the lot above described, forming the banks of the said Ruisseau Le Bourdais—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said land is known and distinguished as number three hundred and one, on the plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Tite.

To be sold at the church door of the parish of Saint Tite, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th April, 1881. 1500
[First published, 16th April, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE
TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **G**EOURGE BAILLIE
No. 38. } **G**HOULISTON, de
la cité des Trois-Rivières, banquier et commer-
çant, Demandeur ; contre JAMES SHORTIS, de
la cité des Trois-Rivières, commerçant, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Maurice, dans le rang Saint-Jean, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Maurice, par le numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284).

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Maurice, dans le rang Saint-Jean, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Maurice, par le numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285).

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, 14 mars 1881. 967 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **A**LEXANDER BAP-
No. 81. } **A**TIST, de la cité des
Trois-Rivières, marchand de bois, Demandeur ;
contre JAMES SHORTIS, de la cité des Trois-
Rivières, commerçant, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Maurice, dans le rang Saint-Jean, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Maurice, par le numéro deux cent quatre-vingt-six (286).

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, 14 mars 1881. 963 2
[Première publication, 19 mars 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE
TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.
Trois-Rivières, à savoir : } **T**HE UNION BANK
No. 1928. } **O**F LOWER
CANADA, corps politique et dûment incorporé,
ayant son principal bureau d'affaires en la cité de
Québec, Demanderesse ; contre JAMES SHORTIS,
de la cité des Trois-Rivières, marchand, Défendeur.

1. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent seize (616).

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent dix-sept (617).

3. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE
TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **G**EOURGE BAILLIE
No. 38. } **G**HOULISTON, of
the city of Three Rivers, banker and trader, Plain-
tiff ; against JAMES SHORTIS, of the city of
Three Rivers, trader, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Saint Maurice, in the Saint Jean range, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Maurice, as number two hundred and eighty four (284).

2. A lot of land situate in the parish of Saint Maurice, in the Saint Jean range, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Maurice, as number two hundred and eighty five (285).

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of June next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1880. 968
[First published, 19th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **A**LEXANDER BAP-
No. 81. } **A**TIST, of the city of
Three Rivers, lumber merchant, Plaintiff ; against
JAMES SHORTIS, of the city of Three Rivers,
trader, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Maurice, in the range Saint Jean, known and distinguished on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Champlain, for the said parish of Saint Maurice, as number two hundred and eighty six (286).

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY FIFTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1881. 964
[First published, 19th March, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE
TERRIS.

Superior Court—District of Québec.
Three Rivers, to wit : } **T**HE UNION BANK
No. 1928. } **O**F LOWER CANADA,
a body corporate and politic duly incorporated,
having its chief place of business in the city of
Québec, Plaintiff ; against JAMES SHORTIS, of
the city of Three Rivers, merchant, Defendant.

1. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and sixteen (616).

2. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and seventeen (617).

3. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of

renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent dix-huit (618)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

4. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent dix-neuf (619)—avec une petite bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

5. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue des Forges, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent vingt-quatre (624)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

6. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent quarante (740)—avec une maison en briques dessus construites, circonstances et dépendances.

7. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-est de la rue Craig, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent deux (702)—avec une maison en briques dessus construites, circonstances et dépendances.

8. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue du Fleuve, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent neuf (709)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

9. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue du Fleuve, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent dix (710)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

10. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent trente-trois (733)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

11. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Niverville, coin des rues Niverville et Sainte-Geneviève, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro seize cent quarante-quatre (1644)—avec une maison en briques dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif,

Trois-Rivières, 14 mars 1881.

[Première publication, 19 mars 1881.]

Shérif.

965 2

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JAMES SHORTIS, de la cité des Trois-Rivières, marchand, Demandeur ; contre JAMES BURNS LUCKERHOFF, de la cité des Trois-Rivières, ferblantier et commerçant, Louis Dupuis, de la cité de Montréal, syndic officiel et compta-

reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and eighteen (618)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and nineteen (619)—with a small building thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A lot situate in the city of Three Rivers, on the south west side of Des Forges street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and twenty four (624)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

6. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and forty (740)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

7. A lot situate in the city of Three Rivers, on the south east side of Craig street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and two (702)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

8. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north west side of River street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and nine (709)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

9. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north west side of River street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and ten (710)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

10. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and thirty three (733)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

11. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Niverville street, corner of Niverville and Sainte Geneviève streets, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number sixteen hundred and forty four (1644)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the city of Three Rivers, in the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the court house, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 14th March, 1881.

[First published, 19th March, 1881.]

Sheriff.

966

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JAMES SHORTIS, of the city of Three Rivers, merchant, Plaintiff ; against JAMES BURNS LUCKERHOFF, of the city of Three Rivers, tin-smith and trader, Louis Dupuis, of the city of Montreal, official assignee and accountant, Joseph

ble, Joseph N. Leclerc, de la cité de Montréal, comptable, Henry William King, de la cité de Montréal, gentilhomme, en son nom personnel (*in his personal and individual capacity*), et aussi en sa qualité d'exécuteur testamentaire et d'administrateur des biens et de la succession de feu John Harrisson, en son vivant, des Trois-Rivières, ferblantier et commerçant, dûment nommé comme tel en vertu du testament du dit John Harrisson, reçu devant Petrus Hubert, notaire, le troisième jour de décembre mil huit cent soixante et quinze, et en sa qualité de tuteur aux biens de ses deux enfants mineurs Henry Harrisson King et Mary Nelson King, issus de son mariage avec Dame Caroline Nelson, légataires universels, en vertu du dit testament, et Pierre Normandeau, de la cité de Montréal, écuyer, notaire public, Défendeur, et P. N. Martel, écuyer, avocat, de la cité des Trois-Rivières, distrayant saisissant.

Comme appartenant au Demandeur saisi.

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue Alexandre, étant le numéro sept cent cinquante-huit (758), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, en la cité des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le QUATORZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 23 février 1881. 757 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } NAPOLEON GUIL-
No. 42. } MONT, cultivateur,
de la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des
Envies, Demandeur ; contre GEORGE LANGLOIS,
cultivateur, de la même paroisse, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Stanislas, dans le premier rang nord-est de la Rivière des Envies, de deux arpents de front sur dix-huit ou vingt arpents de profondeur ; bornée en front à la dite Rivière des Envies, en profondeur aux terres qui prennent leur front à la Rivière Batiscau, du côté nord à Joseph Rodrigue ou ses représentants, et du côté sud à Napoléon Guimont—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Sainte-Stanislas, par le numéro trois cent quatre (304).

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le DEUXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 23 février 1881. 759 3
[Première publication, 26 février 1881.]

Demandes au Parlement.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant "La Compagnie Canadienne d'éclairage électrique," avec le pouvoir d'ériger des poteaux, et de poser ses fils au-dessus ou au-dessous du sol dans toute partie de

N. Leclerc, of the city of Montreal, accountant, Henry William King, of the city of Montreal, gentleman, in his personal and individual capacity, and also in his quality of testamentary executor and administrator of the property of the estate of the late John Harrisson, in his lifetime, of Three Rivers, tinsmith and trader, duly appointed as such in virtue of the last will and testament of the said John Harrisson, executed before Petrus Hubert, notary, on the third day of December, one thousand eight hundred and seventy five, and in his quality of tutor to the estate of his two minor children Henry Harrisson King and Mary Nelson King, issue of his marriage with Dame Caroline Nelson, universal legatees, in virtue of the said will and testament, and Pierre Etienne Normandeau, of the city of Montreal, esquire, notary public, Defendant, and P. N. Martel, esquire, advocate, of the city of Three Rivers, attorney seizing by distraction.

Seized as belonging to Plaintiff, to wit :

A lot situate in the city of Three Rivers, on the south west side of Alexander street, being number seven hundred and fifty eight (758), of the official plan and book of reference of the registration cadastre for the city of Three Rivers—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office of the district of Three Rivers, in the city of Three Rivers, in the court house, on the FOURTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of May next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 23rd February, 1881. 758
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } NAPOLEON GUI-
No. 42. } MONT, farmer, of the
parish of Saint Stanislas de la Rivière des Envies,
Plaintiff ; against GEORGE LANGLOIS, farmer,
of the said parish, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Stanislas, in the first range of lands north east of the River des Envies, containing two arpents in front by eighteen to twenty arpents in depth ; bounded in front by the said River des Envies, in rear by the lands which front on the River Batiscau, on the north side by Joseph Rodrigue or representatives, and on the south side by Napoléon Guimont—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said land known and distinguished on the plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Stanislas, as number three hundred and four (304).

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of May next,

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 23rd February, 1881. 760
[First published, 26th February, 1881.]

Applicants to Parliament.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act incorporating the "Canadian Electric Lighting Company," with power to erect poles in all parts of the Province of Quebec, lay wires under or above ground, and

la Province de Québec, de construire et établir tous les appareils, matériaux nécessaires pour arriver à éclairer les résidences, les édifices publics et les rues et grands chemins au moyen de la lumière électrique, de fournir aux familles ou aux corporations le pouvoir moteur électrique, et d'acquiescer et posséder des machines à vapeur et des pouvoirs d'eau pour la production de l'électricité.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

Avocats et procureurs.

Montréal, 14 avril 1881.

to construct and lay the necessary materials and engines to attain the end of lighting private houses, public buildings and thoroughfares, with electric light, and supply families or corporations with electric motive power, and to hold and possess engines and water powers for the generation of electricity.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

Attorneys and solicitors.

Montreal, 14th April, 1881.